



# Quartiers anciens & développement durable

COMMENT REQUALIFIER L'ESPACE PUBLIC ?



17 & 18 octobre 2013

LA ROCHELLE



association nationale  
villes et pays d'art et d'histoire  
villes à secteurs sauvegardés et protégés



# **Quartiers anciens et développement durable Comment requalifier l'espace public ?**

17 & 18 octobre 2013

**LA ROCHELLE**



# Remerciements

Ce séminaire a été organisé par l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés, en partenariat avec la Ville de La Rochelle, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, l'Université de La Rochelle, l'Office de Tourisme de La Rochelle et la Caisse des Dépôts.

**L'ANVPAH & VSSP remercie :**

**La Caisse des Dépôts**

**Toutes les personnes qui ont préparé le contenu de ces rencontres et qui ont contribué à leur bon déroulement :**

1. Mickaël AUGERON – Maître de conférences à l'Université de La Rochelle
2. Maxime BONO – Maire de La Rochelle
3. Anaïs CLOUX – Directrice adjointe de l'ANVPAH & VSSP
4. Sabrina LACONI – Adjointe au Maire de La Rochelle en charge du tourisme, du commerce et marchés, du secteur sauvegardé et de l'urbanisme du centre-ville
5. Marion LASTIRI – Chargée de mission de l'ANVPAH & VSSP
6. Christophe MARCHAIS – Directeur de l'Office de Tourisme de La Rochelle
7. Marylise ORTIZ – Directrice de l'ANVPAH & VSSP
8. Alain PAQUIN – Adjoint au Directeur régional de la Caisse des Dépôts
9. Jean ROUGER – Maire de Saintes et Vice-Président de l'ANVPAH & VSSP
10. Michel SIMON – Adjoint au Maire de Cahors en charge du développement durable, de l'urbanisme, de l'habitat et du développement urbain

**Publié avec le soutien de la Caisse des Dépôts**

**Transcription des textes :** Auriane VIGNY

**Relecture des textes :** Marion LASTIRI, Marylise ORTIZ

**Graphisme et mise en page :** Marion LASTIRI

**Parution :** décembre 2014

**Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire  
et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés**

Adresse administrative

**42, boulevard Raspail – 75 007 PARIS**

Adresse opérationnelle

**Musée d'Aquitaine - 20 cours Pasteur**

**33 000 BORDEAUX**

tél/fax : +33 (0)9 72 49 97 06

[reseau@an-patrimoine.org](mailto:reseau@an-patrimoine.org)

[www.an-patrimoine.org](http://www.an-patrimoine.org)

[www.an-patrimoine-echanges.org](http://www.an-patrimoine-echanges.org)

## **L'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés constitue :**

→ **Une association créée en 2000** pour regrouper les villes et ensembles de communes porteurs d'un secteur protégé (secteur sauvegardé ou ZPPAUP/AVAP) et les villes et pays signataires de la convention Ville et Pays d'art et d'histoire

→ **Un réseau de près de 200 collectivités** de toute échelle

→ **Une plateforme pour échanger** des compétences, des expériences et des interrogations dans les domaines du patrimoine et de l'urbanisme (connaissance, protection, gestion et valorisation) au niveau national et international

→ **Un espace de conseil**, d'expertise et d'accompagnement des collectivités en termes de stratégies d'actions, de méthodes et d'outils

→ **Un centre de ressources**, assurant une veille juridique et technique sur les politiques patrimoniales et leurs outils

→ **Un représentant et relais des collectivités** auprès des instances et assemblées parlementaires avec des partenaires forts et divers (MEDDE, MAE, Caisse des Dépôts, Régions, ...)

→ **Un champ d'action très étendu incluant** : séminaires, formations et ateliers à destination des différents acteurs du patrimoine (élus et techniciens), ainsi que des groupes de travail autour de thèmes actuels (quartiers anciens et développement durable, gestion et fiscalité du patrimoine, médiation du patrimoine, reconversion du patrimoine, patrimoine et tourisme, connaissance du patrimoine, paysage, ...)

→ **Une association développant partenariats et échanges** avec de nombreux acteurs du patrimoine : Fondation du patrimoine, ARF, APVF, Unesco, AMF, ADF, ...

associatio**n**ationale  
villes et pays d'art et d'histoire  
villes à secteurs sauvegardés  
et protégés

**Musée d'Aquitaine – 20 cours Pasteur – 33 000 Bordeaux – France • tél/fax : +33 (0)9 72 49 97 06  
[www.an-aprimoine.org](http://www.an-aprimoine.org) (site national) • [www.an-patrimoine-echanges.org](http://www.an-patrimoine-echanges.org) (site international)**

# Le réseau en octobre 2013



# Sommaire

## 8 OUVERTURE DES RENCONTRES

Sabrina LACONI – Adjointe au Maire de La Rochelle en charge du tourisme, du commerce et marchés, du secteur sauvegardé et de l'urbanisme du centre-ville

Mickaël AUGERON – Maître de conférences à l'Université de La Rochelle

Jean ROUGER – Maire de Saintes et Vice-Président de l'ANVPAH & VSSP

Alain PAQUIN – Adjoint au Directeur régional de la Caisse des Dépôts

## 15 I. LA REQUALIFICATION DES CENTRES ANCIENS A TRAVERS LE PRISME DE L'ESPACE PUBLIC ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Nassima DRIS – Sociologue urbaniste, Maître de conférences à l'Université de Rouen

## 23 II. TRAITEMENT ET REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS EN QUARTIER ANCIEN AU REGARD DES DIMENSIONS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : OUTILS ET ENJEUX

### 23 II.1. Vers une mobilité plus durable au sein de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Thierry REVEILLERE – Responsable du secteur prospective et promotion de la mobilité, Communauté d'Agglomération de La Rochelle

### 28 II.2. L'impact social, environnemental et paysager de la gestion des déchets

Céline BESNARD – Directrice du service déchets propreté, Grand Poitiers

### 31 II.3. Une charte des espaces publics : un outil permettant de renforcer la qualité et d'harmoniser les principes d'aménagement

Simon PRAGALACIS – Responsable du service qualité urbaine, Nantes Métropole

### 35 II.4. S'appuyer sur l'existant pour imaginer de nouveaux espaces : l'exemple de Bordeaux [Re]Centres

Elodie HILTENBRAND – Chef du projet Bordeaux [Re]Centres, Ville de Bordeaux

## 42 III. DE LA PARTICIPATION A LA COPRODUCTION DE PROJET

### 42 III.1. Mettre en place des démarches de concertation favorables à la coproduction de projets d'aménagement du territoire

Lauriane GARCIA – Chargée de projets, Association Arènes

### 48 III.2. Organisation d'un inventaire participatif des espèces animales et végétales

Christelle LAZERAND – Adjointe de l'unité conception et gestion paysagère, Ville de Saintes

Marion BOURSIER – Chargée de mission, Nature Environnement 17

### 53 III.3. La co-élaboration du projet Danton au Havre

Laurence JAÏN – Adjointe chef de projet requalification centre ancien, Ville du Havre

Gwenaëlle D'ABOVILLE – Directrice d'études associée, Ville Ouverte

## 64 IV. DES INITIATIVES IMPULSEES PAR LES HABITANTS

### 64 IV.1. Les Incroyables Comestibles

François ROUILLAY – Coordinateur national, Incroyables Comestibles

- 69 IV.2. Le Collectif Friche and Cheap**  
Aurélien RAMOS – Paysagiste dplg, Collectif Friche and Cheap
- 74 IV.3. L'Association Les amis de la Porte Maubec**  
Jean-Pierre GUEMAS – Président, Association Les amis de la Porte Maubec
- 75 V. LA NECESSITE DE REINTRODUIRE DE NOUVELLES FORMES VEGETALES SUR L'ESPACE PUBLIC**
- 75 V.1. Rôle et place de la végétalisation du bâtiment et de la toiture précisément**  
Marc LACAILLE – Délégué général, Adivet
- 80 V.2. Utiliser l'événementiel pour introduire et motiver l'aménagement**  
Leire ARBELBIDE LETE – Paysagiste, Ville de Nantes
- 83 V.3. La présence végétale en centre urbain : révéler l'existant et développer de nouvelles formes**  
Loïc MARESCHAL – Paysagiste concepteur, Agence Phytolab
- 91 VI. LA NECESSITE DE REINTRODUIRE ET DE GERER DIFFEREMMENT L'EAU EN QUARTIER ANCIEN**
- 91 VI.1. La gestion de l'eau en quartier ancien**  
Marine LINGLART – Directrice, Urban-Eco Scop
- 95 VI.2. L'eau, élément structurant de la vie quotidienne à Cahors**  
Michel SIMON – Adjoint au Maire en charge du développement durable, de l'urbanisme, de l'habitat et du développement urbain, Ville de Cahors
- 99 VII. TRADUIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA REINTRODUCTION DU VEGETAL**
- 99 VII.1. Outils règlementaires et options d'aménagement du cœur de ville de Grenoble**  
Philippe DE LONGEVIALLE – Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et de l'aménagement, Ville de Grenoble
- 103 VII.2. Le SCoT du Pays des Vals de Saintonge**  
Franck DUFAU – Directeur de l'urbanisme, Pays des Vals de Saintonge
- 107 VII.3. Espaces publics et quartiers anciens : impulser le développement durable par les outils de mise en valeur des patrimoines**  
Gilles MAUREL – Architecte du patrimoine, Agence AEPURE  
Julia PERROT – Architecte paysagiste, Agence Eric ENON
- 118 CONCLUSIONS**
- Michel SIMON – Adjoint au Maire de Cahors en charge du développement durable, de l'urbanisme, de l'habitat et du développement urbain  
Mickaël AUGERON – Maître de conférences à l'Université de La Rochelle  
Sabrina LACONI, Adjointe au Maire de La Rochelle en charge du tourisme, du commerce et marchés, du secteur sauvegardé et de l'urbanisme du centre-ville



## OUVERTURE DES RENCONTRES

**Sabrina LACONI** – Adjointe au Maire de La Rochelle en charge du tourisme, du commerce et marchés, du secteur sauvegardé et de l'urbanisme du centre-ville

Bonjour à tous et à toutes, à toutes et à tous. Je suis ravie de vous accueillir ici à l'Université de La Rochelle. Je suis entourée de Mickaël Augeron, enseignant-chercheur ici même, Directeur du Master e-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines, et de Jean Rouger, Maire de Saintes et Vice-Président de l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés.

Je tiens à remercier l'organisation de ces 4<sup>èmes</sup> rencontres nationales. C'est un moment précieux car cette association, dirigée par Marylise Ortiz, apporte énormément au niveau national. Elle effectue un travail qualitatif avec un contenu qui sert à tous les élus de France. Des élus qui font le maximum pour pouvoir être présents à chacune de ces manifestations.

Je tiens à remercier Alain Paquin, Adjoint au Directeur régional de la Caisse des Dépôts, ainsi qu'Anaïs Cloux et Marion Lastiri, chevilles ouvrières, qui font un travail sérieux et concis pour que ces

réunions se fassent dans les meilleures conditions.

Je souhaitais vous accueillir. J'espère que ceux qui ne sont pas Rochelais ont obtenu un bel accueil dans notre si belle ville. Une ville très contrastée avec des parties requalifiées et des parties à venir... C'est normal ! Je vois notre architecte des bâtiments de France dans la salle, Max Boisrobert, l'homme le plus vigilant sur notre territoire avec qui nous avons un contact et une réflexion permanents.

Je voudrais débiter cette séance par une citation, déjà évoquée à La Rochelle dans un autre séminaire, d'Edgar Pisani : « Le court terme hurlant ne peut pas occulter le long terme silencieux. » C'est peut-être aussi une définition du patrimoine. C'est-à-dire qu'il faut faire très attention. Même en requalification, c'est normal de requalifier, c'est normal de donner de nouvelles destinations, les sociétés évoluent, mais il ne faut pas perdre les traces. Car les traces nous resituent, resituent ces civilisations dans leur progression. Sociologiquement, l'usage des espaces, c'est surtout l'usage que l'on en fait mentalement. Et c'est cela qui fait que parfois certaines réalisations ne marchent pas, parce qu'on n'a pas prêté attention à ces usages-là. Merci Max, merci à toutes ces équipes, merci à toutes ces lois qui ont permis de protéger le patrimoine. La protection du patrimoine n'est pas une phobie des hommes, c'est une nécessité.

**Mickaël AUGERON – Maître de conférences à l'Université de La Rochelle**

Bonjour à tous. Au nom du Président de l'Université de La Rochelle, je suis très heureux de vous accueillir ici, au sein de la faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines. Cette faculté a une certaine légitimité à vous accueillir ici car le patrimoine constitue avec le tourisme l'un des thèmes prioritaires en matière de formation et de recherche. Un laboratoire a pris ce thème comme l'un de ses axes prioritaires. La Rochelle a aussi une légitimité pour accueillir cette réflexion

autour de l'espace public car elle a été l'une des premières villes à réfléchir à un secteur sauvegardé. Elle fut une des pionnières dans la mise en place de rues piétonnes. Cela avait fait couler beaucoup d'encre à l'époque. Je remercie tous les professionnels qui donnent de leur temps, les étudiants qui sont là à des fins de formation. Le débat entre dans le cadre de ce qu'ils doivent ingurgiter et intégrer cette année, avec un thème porteur, qui pose certaines difficultés au temps des restrictions budgétaires. C'est un élément à prendre en compte pour les années qui viennent.

**Jean ROUGER – Maire de Saintes,  
Vice-Président de l’ANVPAH & VSSP**

Un mot d’introduction sur ces journées de la part de l’Association Nationale des Villes et Pays d’art et d’histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés. Notre appellation regroupe des collectivités qui se sont engagées envers elles-mêmes et envers l’État avec des documents d’urbanisme (secteurs sauvegardés, ZPPAUP, AVAP), et des contrats entre les collectivités et le ministère de la Culture, contrats Ville ou Pays d’art et d’histoire. La collectivité s’engageant à avoir une équipe pédagogique et à mettre en œuvre une politique de sensibilisation de tous les publics sur ce qu’est le patrimoine. Le patrimoine c’est ce qui nous reste de nos parents. C’est aussi les traces sur lesquelles la vie se construit, où la vie se transforme. C’est une mémoire qui se construit à condition qu’on soit curieux et qu’on s’y intéresse.

Je voudrais remercier ceux qui nous reçoivent. La Ville de La Rochelle, représentée par Sabrina Laconi, Adjointe au Maire en charge du tourisme, du commerce et marchés, du secteur sauvegardé et de l’urbanisme du centre-ville.

Je voudrais remercier la faculté des lettres de La Rochelle, et vous les jeunes, de participer à cette journée. Si le patrimoine est connoté crânes chauves et cheveux blancs, qu’il faut respecter comme des choses immobiliers, ce n’est pas du tout l’image que l’on veut en faire. C’est une vraie matière, qui existe, à la condition qu’on soit curieux, à la condition qu’on cherche, à la condition qu’on apprenne et à la condition qu’on s’en serve, que son évolution continue. N’importe quel bâtiment, n’importe quelle activité ancienne porte à la fois son histoire, ses

expériences et ses intelligences, et continue d’évoluer avec le temps. C’est ce qui fait la richesse du patrimoine et qui permet de nous transposer dans l’avenir.

Je remercie donc l’Université, la Ville et l’agglomération de La Rochelle. Je remercie également l’Office de Tourisme qui participe à la partie découverte.

Je remercie la Caisse des Dépôts et son Directeur régional adjoint, Alain Paquin. La Caisse des Dépôts est un partenaire majeur et essentiel avec qui nous travaillons depuis 2007. On anime une plateforme nationale, on accompagne les collectivités, on organise des biennales comme celle d’aujourd’hui, où on y parle de quartiers anciens et de développement durable (Narbonne 2007, Grenoble 2009, Cahors 2011). Nous participons à des expertises sur le terrain auprès des collectivités qui le souhaitent et sommes associés à des recherches. A l’heure actuelle, nous élaborons, avec les services de la Caisse des Dépôts, une convention pour les trois ans à venir. Il s’agit de rechercher, faire connaître, valoriser des expériences et innovations techniques ou urbaines, qui existent en France, en Europe ou ailleurs. Il s’agit d’organiser des journées de formation comme celles-ci et des journées d’échanges, afin de mieux se connaître, afin de mieux connaître les expériences réalisées ainsi que la méthode et le parcours de l’expérience. Chaque expérience est unique. L’association est le ferment qui cristallise ces échanges.

Je veux aussi remercier l’équipe professionnelle de notre association. Nous sommes une association d’environ 200 collectivités, présidée par Martin Malvy, Président de la région Midi-Pyrénées. Nous couvrons l’échantillonnage politique partisan qui existe en affirmant cette différence d’une part. D’autre part, il y a des collectivités très grosses, comme Paris

et d'autres plus petites comme Figeac. Il n'y a aucune discrimination. Cette association est donc constituée de collectivités et mariée avec une équipe de professionnels dirigée par Marylise Ortiz. L'alchimie d'un couple avec des talents et du professionnalisme, l'envie de faire et l'engagement sociétal. Cette journée a été préparée par Marion Lastiri et Anaïs Cloux, chevilles ouvrières de l'association, qui font l'interface avec les élus et les autres partenaires. C'est un gros travail préalable. Ces rencontres sont des pauses dans la vie sauvage de tous les jours. Nous pouvons échanger ; ce sont des pauses studieuses, où l'on travaille, où les soucis des uns et des autres peuvent être exposés mais surtout les expériences, les essais, les réussites.

Nous travaillons aussi avec le CETE de l'Est pour l'élaboration d'un cahier des charges pour les collectivités qui souhaitent connaître l'équilibre énergétique du patrimoine bâti ancien. Au cours des décennies passées, nous avons vécu l'application bête et administrative d'une règle sur l'équilibre énergétique conçue pour les bâtiments récents ou en construction et non pour ceux qui existaient depuis un ou deux siècles. Ces bâtiments anciens avaient une autre logique, dans leur construction et dans leur proposition d'utilisation. Qui se souvient de l'importance des greniers, qui se souvient de l'importance du hall d'entrée, par exemple ?

La Ville de La Rochelle est un très grand exemple, très singulier, de ce qu'est la durée, l'épanouissement d'une ville, sa transformation, ce que c'est que d'être fier d'avoir des traces. C'est intéressant de reconnaître notre ville, notre histoire, de nous l'approprier. C'est ce qui fait notre chair d'humain. Nous nous honorons, nous nous consacrons à défendre l'intérêt des

quartiers anciens, des centres-villes, et du bâti, dans le cadre d'une réflexion globale à l'échelle de la ville, de l'urbanisme, et de la manière de vivre, de l'urbanité. Le bâti ancien, quand on le découvre et qu'on le reconnaît, a des qualités indéniables. Cela peut être parfois favorable à l'équilibre énergétique au sein d'un groupe, d'une ville. Ce bâti s'insère dans la trame urbaine, notamment dans les espaces publics. On le découvre actuellement en matière de respect, d'existence du patrimoine. On ne s'en souciait pas beaucoup dans les documents d'urbanisme. On redécouvre l'importance des espaces publics lorsque beaucoup de privés sont associés dans un même espace. L'espace étant partagé, il devient donc un espace public. Quand on y regarde de près, la mobilité douce ne sort pas du chapeau. C'est quelque chose qui s'impose, qu'on redécouvre, qui existait auparavant et qui va avec l'existence de la ville. De même pour la mixité des habitats, la mixité du logement, la mixité des activités. On est des « M. Jourdain » de la ville. Cela fait partie de son essence. Quand on habite, quand on travaille, quand on s'instruit, quand on échange, quand on partage des loisirs ou des plaisirs, c'est aussi cela. Le traitement des quartiers anciens, thème traité aujourd'hui, fait partie d'un contexte urbain qui est propre, où les normes sont difficiles à appliquer, à transposer du fait des accessibilités qui ont une logique qui n'est pas celle que nous imposons actuellement où il faut tous être handicapé pour accéder à tous les étages. Je caricature volontairement car on est dans une époque où on ne fait pas les choses avec nuances. L'habitat a un rapport important avec la santé de nos concitoyens... tout ceci a des coûts. Ces deux jours vont permettre de débattre de cette requalification, d'échanger, de présenter des expériences, des

interrogations, des difficultés, avec les différents acteurs.

Ce n'est pas qu'une question d'intellectuels ou de gestionnaires publics. Les maisons sont faites par qui ? Par les professionnels du bâtiment, entre autres. Et c'est cela qui fait la ville. Ce sont eux les partenaires naturels du *primum*, car au fil du temps, ce qui a été construit a de la valeur et du sens, et permet de mieux vivre. Ces deux jours sont l'occasion de présenter des expériences, les enjeux de l'espace public dans un quartier ancien. Car cela a été massacré, en particulier depuis l'invasion de l'automobile dans nos cités. Avec quels outils et dans quelles conditions les collectivités peuvent-elles proposer, construire et réaliser des espaces publics de meilleure qualité et comment on peut y associer des habitants ? Ces deux jours permettront de s'interroger sur les enjeux sociaux et environnementaux à l'échelle d'un quartier. Ils permettront également de faire le point sur la gouvernance de la ville et comment elle peut se faire avec chacun des citoyens afin qu'elle ne soit pas le fait du prince, le fait de quelque chose d'imposé mais de quelque chose qui est personnalisé, intime à chacun d'entre nous. Vous les jeunes qui allez partir dans la vie, vous partirez avec plus de questions qu'en arrivant car nous avons l'obligation de reconstruire la ville, en dehors du fait de la protéger. De la protéger et de lui garder son histoire et son identité, et de la reconstruire avec ces deux exigences. Notre association fait aussi du

prosélytisme pour une prise de conscience de ce qu'est la ville. La ville est l'endroit où l'on vit, et c'est l'endroit qui donne envie de le faire découvrir aux autres. Nous n'existons qu'à la condition d'avoir un échange avec autrui. Tout seul on n'existe pas. La ville c'est un peu pareil. Nous avons participé avec nos partenaires habituels à une présentation des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes qui ont une politique de protection et de partage du patrimoine. Nous avons réalisé une exposition sur les grilles du Sénat avec 80 collectivités volontaires, de septembre 2013 jusqu'en janvier 2014. C'est une accroche nationale et majestueuse. Nous sommes fiers des villes dans lesquelles nous vivons et nous voulons les faire partager.

L'important est qu'il y ait des échanges. Alors n'hésitez pas à poser des questions. Il n'y a pas de questions inutiles. Il faut qu'il y ait des réponses. Cela doit susciter l'échange. Deux journées d'échanges qui se termineront toujours par des questionnements. C'est comme cela qu'on peut travailler.

Sur le sujet débattu aujourd'hui, un guide vient de paraître. Il sera présenté ce soir. C'est un repère, une sorte de référence, une contribution ambitieuse sur le fond, modeste dans sa présentation et modeste dans l'attitude que l'on doit avoir sur ce sujet. Tout est à découvrir, tout est à apprendre, tout est à recommencer. Mais à une condition, c'est de bien connaître et de respecter.

## Alain PAQUIN – Adjoint au Directeur régional de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts collabore depuis 2007 avec l'ANVPAH & VSSP, notamment dans le cadre du groupe de travail « Quartiers anciens et développement durable », afin de promouvoir et d'accompagner la réalisation de projets liés à la restructuration et au développement durable de ces quartiers. Ce partenariat s'inscrit complètement dans les missions et objectifs de la Caisse des Dépôts qui est un partenaire privilégié des collectivités locales.

Avec ses fonds propres, la Caisse des Dépôts participe à des projets d'utilité collective insuffisamment pris en compte par les secteurs privés. Il s'agit de favoriser la constitution de partenariats publics/privés, de générer des effets d'entraînement dans les domaines du développement et de la compétitivité des territoires, de la solidarité, de la cohésion sociale, de la transition écologique et de l'environnement.

Pour illustrer ce propos, voici une action concrète de la Caisse des Dépôts : la construction d'un multiplexe à Rochefort en centre-ville. Une opération délicate, car il fallait trouver les moyens d'insérer ce projet avec les partenaires, les exploitants historiques, dans le champ d'une ville chargée d'histoire, particulièrement agréable, dans laquelle il y a des contraintes en matière d'urbanisme (en secteur sauvegardé). On a dû trouver le bon positionnement et la bonne architecture. C'est la concrétisation d'un partenariat public/privé. Il ne peut se faire ni sans le soutien très fort de la collectivité ni sans l'implication des exploitants historiques du cinéma de la Ville de Rochefort. La modeste présence de la

Caisse des Dépôts a permis de trouver les bons montages pour faire aboutir ce projet qui va démarrer prochainement. C'est un exemple de réalisation avec des fonds propres de la Caisse des Dépôts.

Avec le fonds d'épargne, notre cher Livret A, la Caisse des Dépôts propose une offre étendue de prêts tant pour financer les logements locatifs sociaux en construction neuve ou en réhabilitation que des projets structurant de collectivités locales. En particulier, je voudrais citer l'enveloppe nationale de 20 000 milliards d'euros, mise en place à la demande des pouvoirs publics, pour le financement à long terme des territoires, qui permet de financer directement des projets structurant des collectivités. Je pense à des projets qui concernent les quartiers anciens, que sont les infrastructures de transports (transports en commun en sites propres qui desservent ces quartiers), la rénovation lourde de bâtiments publics, ou la desserte par des réseaux numériques à très haut débit de ces quartiers. La Caisse intervient comme un prêteur privilégié aux collectivités locales. On essaie de développer et de réfléchir à de nouveaux montages financiers : comme le tiers financement, tiers investissement, sujets en vogue, qui permettront d'enrichir la boîte à outils, utile à la réalisation des projets. Par exemple : la réhabilitation thermique de logements privés ou la rénovation de bâtiments publics où l'on peut trouver des montages différents de la maîtrise d'ouvrage directe habituelle. La Caisse des Dépôts est résolument dirigée vers l'action dans la réalisation de projets. Nous sommes impliqués dans l'ingénierie, la capitalisation des expériences.

Nous publions avec l'association un ouvrage intitulé *Quartiers anciens, quartiers durables* qui sera présenté en fin

de journée, destiné aux élus et à leurs équipes. Il a pour objectif de montrer qu'avec des solutions adaptées au contexte local, il est possible d'agir sur l'existant qui porte les racines de la ville durable. Les quartiers anciens sont des quartiers avec de l'habitat dense, des propriétés thermiques intéressantes, accessibles, proches des commerces, porteurs d'une identité urbaine forte, d'une proximité sociale. Cet ouvrage s'articule autour d'études de cas. Un

chapitre est consacré aux espaces publics, vecteurs d'une meilleure qualité de vie. Une conclusion intéressante : les quartiers anciens sont des territoires propices à l'innovation. Comme exemple, la Ville de Saintes et son fameux îlot Arc de Triomphe, Poitiers et son Cœur d'agglo, La Rochelle et ses actions innovantes en matière de déplacements urbains, comme la plateforme Elcidis pour la gestion du dernier kilomètre en livraison.

# I. LA REQUALIFICATION DES CENTRES ANCIENS A TRAVERS LE PRISME DE L'ESPACE PUBLIC ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**Nassima DRIS** – Sociologue urbaniste, Maître de conférences à l'Université de Rouen

Mes travaux de recherche portent sur l'espace public, les centralités, l'urbanité, le patrimoine et le développement durable. Mon propos est celui d'une sociologue de l'urbain dont les travaux portent sur des terrains situés en Ile-de-France, en Haute-Normandie et au Maghreb.

Du point de vue de la recherche urbaine, la problématique de la requalification des centres anciens par l'espace public articule plusieurs notions autour du devenir de nos villes dans un contexte général marqué par les incertitudes et les effets de la mondialisation. Les questions soulevées se rapportent à l'espace public et au-delà, au lien social et au sentiment d'appartenance aux lieux dans lesquels nous vivons. Mon exposé est structuré en trois parties : je commencerai par définir l'espace public et la place de cette notion dans le débat public aujourd'hui. Puis, j'interrogerai les notions de centre et de centralité dans leur relation à l'espace public. Et enfin, j'examinerai l'introduction du développement durable dans une problématique du patrimoine.

## 1 QU'EST-CE QUE L'ESPACE PUBLIC ?

L'espace public est intimement lié à l'implication des différents acteurs dans un processus de décisions et de gestion négociée. Cette définition comporte deux aspects : d'une part, l'espace public au

singulier, celui de la représentation et de la participation citoyenne. Il s'agit d'un espace abstrait, l'espace du débat public autour des « biens communs ». D'autre part, l'espace public au pluriel, autrement dit les espaces publics, il s'agit de l'espace comme matérialité, un espace concret, celui du vécu et de l'habiter. A partir de cette interprétation, **trois dimensions concomitantes se dégagent des différentes acceptions de l'espace public :**

- 1) La sphère publique ou les potentialités pour l'exercice de la libre expression, la communication et le débat public ;**
- 2) La communauté politique ou communauté de citoyens qui renvoie à la nature du lien social ;**
- 3) La scène publique ou « l'espace de l'apparence » selon Hannah Arendt (Arendt H., [1958], *Les conditions de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1994), c'est-à-dire un espace indispensable à la visibilité des acteurs publics et leurs actions.** Il s'agit de la publicisation des événements et des débats dans des espaces ouverts à tous. Dans cette perspective, il est entendu que la « sphère publique » a besoin de la « scène urbaine » pour exister. La scène urbaine se localise le plus souvent dans les espaces de centralité.

C'est en ce sens que **considérer le centre-ville comme instrument de l'organisation de la structure urbaine ne suffit pas à rendre compte de sa portée sociologique, politique et culturelle.** Le centre est



associé à la centralité au sens d'un contenant et d'un contenu. Ce dernier étant le reflet de la dimension humaine, il ne peut être séparé de la forme spatiale (Lefebvre H., *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968). L'espace est à ce titre, un « miroir social » qui participe à la construction des identités collectives. De ce fait, la centralité ne se résout pas à une localisation géographique, elle constitue l'abstraction d'une réalité observable. Autrement dit, c'est l'ensemble des valeurs représentées qu'il s'agit de questionner. La distinction entre centre et centralité met en lumière à la fois, un espace concret ou matériel et son abstraction fondée sur les référents de l'identité urbaine. Cela amène à émettre l'hypothèse selon laquelle **le centre serait le lieu où les habitants reconnaissent leur ville et s'identifient aux symboles qu'elle renferme.**

Même si la fonctionnalité (les services offerts) d'un centre-ville peut être à l'origine de son attractivité, c'est bien la centralité et les valeurs qu'elle mobilise qui lui donnent du sens. Comme l'écrit Roland Barthes (Barthes R., *L'empire des signes*, Paris, Flammarion, 1970), **le centre-ville désigne le lieu suprême du rassemblement des valeurs de la société urbaine. Aussi, la demande sociale de centralité émerge là où les conflits sociaux sont exacerbés.** Dans ce cas de figure, la recherche d'une cohésion sociale replace le centre-ville au cœur des préoccupations urbanistiques.

Pour illustrer cette idée, je citerai un de mes terrains de recherche, à savoir la requalification urbaine par le centre-ville, à Melun, en Ile-de-France (2003). Inscrit dans une procédure de ZPPAUP, ce projet intitulé « Atout-Cœur » s'inscrivait d'une part, au plus proche de la demande locale et d'autre part, à une échelle plus large, celle du développement territorial. Les

débats qui ont émergé à cette époque, concernaient les valeurs de la centralité portées par le projet urbain. La question n'était pas de savoir quelles étaient les valeurs des uns et des autres mais dans quelle mesure le centre-ville pourrait être un lieu rassembleur de valeurs. C'est là où réside la complexité sociale. Dans cette perspective, l'habiter et les temporalités s'imposent pour mieux saisir ce qui se joue dans l'espace public.

L'habiter est entendu ici au sens de construction d'un savoir des sociétés sur elles-mêmes. Dans ce processus, les compétences individuelles et collectives sont essentielles à la constitution d'un dispositif d'actions. Il ne s'agit aucunement d'un savoir figé mais bel et bien d'un processus dynamique avec pour finalité une inscription durable dans l'espace et dans le temps. Cela revient à dire que l'habiter et la spatialité ne relèvent pas uniquement de questions techniques ou politiques mais appartiennent bel et bien à la logique de l'expérience et de la temporalité. L'espace de la représentation est tout aussi important que l'espace concret (Lefebvre, 1968). Cette définition trouve son inspiration dans la célèbre idée de Martin Heidegger (Heidegger M., *Essais et Conférences*, Paris, Gallimard, 1958), à savoir « l'homme habite en poète » car « quelles que soient les conditions dans lesquelles il se trouve, l'être humain habite, invente et fabrique une poésie à sa manière ». De ce fait, l'être humain habite lorsqu'il réussit à s'orienter et à s'identifier à lui-même en expérimentant un milieu.

## 2 ENTRE MOUVANCE ET ANCRAGE

Le contexte général dans lequel nous vivons aujourd'hui, appelle deux

remarques : la première concerne le phénomène de la mondialisation qui, paradoxalement, donne une visibilité plus grande aux cultures locales, aux minorités, aux ethnies, ... L'affirmation des spécificités culturelles et identitaires fait face à une uniformisation rampante du monde. La deuxième examine l'importance de l'espace virtuel dans nos sociétés. Ces deux phénomènes de transformation sociale sont intimement liés. **Si l'« espace virtuel » et les « communautés virtuelles » se développent et concernent de plus en plus de monde, cela n'exclut en rien le fait que les « sociétés réelles » se définissent encore et peut-être toujours, par l'ancrage spatiale de la localité. L'espace réel ou concret constitue toujours le support de l'action et de l'interaction individuelle.** Nous avons pu le constater lors des « révolutions arabes » ou les « indignés » en Espagne. Les places publiques ont rempli un temps, leur rôle d'espace public rassembleur.

Par ailleurs, l'explosion urbaine à l'échelle planétaire amène à considérer l'actualité de la notion du « droit à la ville » (Lefebvre, 1972) étendu au droit à un environnement de qualité pour tous. Mais aussi le « droit au lieu » (Castells M., *Communication et pouvoir*, préface d'Alain Touraine, trad. M. Rigaud Drayton, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2013) au sens du droit de rester là où on souhaite vivre, là où s'ancrent nos repères, nos réseaux et nos relations de proximité. La complexité des réalités sociales incite à *penser avec ses pieds*, « en arpentant littéralement un territoire dans ses différentes dimensions. En découvrant les relations au monde à partir des relations qui se nouent en chaque lieu » (Calame P., « Introduction », dans P. Calame, P. Maquet Makdonski et I. Ranson, (coord.), *Territoires. Penser*

*localement pour agir globalement*, Paris, Editions Charles Léopold Mayer, 2005). Autrement dit, **il s'agit de penser les réalités sociales à partir des lieux dans lesquels on se trouve**, des territoires à géométrie variable. Si aujourd'hui, la mobilité se généralise, il n'en reste pas moins que les réalités sociales sont faites d'associations complexes entre le fait d'« appartenir à » un lieu et de « voyager » (Urry J., *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie ?* Paris, Armand Colin, 2005) de par le monde. **Les réalités sociales contemporaines composent avec l'ancrage et la mobilité.**

### **3 ESPACE PUBLIC, PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**L'intérêt d'une problématique de l'espace public centré sur le patrimoine et le développement durable réside dans son inscription dans des lieux ordinaires, ceux de la vie quotidienne.** La relation entre patrimoine et développement durable soulève, à mon sens, la question des valeurs sociales et culturelles d'une part, et la participation citoyenne, d'autre part. Il s'agit de replacer le patrimoine dans son contexte pour en comprendre le sens. **Car si la labellisation procure une certaine fierté, le patrimoine prend sens dans sa confrontation avec la vie quotidienne.**

Saint-Léger-aux-Bois, un petit village normand de 500 habitants et son église au clocher penché, me semble un bon exemple pour mettre en lumière la place du patrimoine dans la construction d'une identité locale. Face au clocher penché qui nécessite des interventions de consolidation pour éviter qu'il ne s'effondre, les habitants manifestent une volonté de le maintenir penché pour que le village conserve une image singulière

dans la région. Le clocher penché expose le processus par lequel une identité locale rêvée se construit autour du patrimoine. Il montre aussi comment un objet architectural contribue à donner du sens au lieu en favorisant l'émergence du sentiment d'appartenance.

**Dans la définition du développement durable, plusieurs dimensions sont mobilisées : l'environnement, l'économie, la gouvernance.** Le plus souvent, les débats portent sur les grandes controverses écologiques plus proches des discours d'experts que de ceux de citoyens ordinaires. **L'Agenda 21 est présenté comme une nouvelle forme de gouvernance fondée sur l'équité sociale, l'efficacité économique, la protection de l'environnement et la participation citoyenne.** Une forme de gestion donc, dans laquelle on valorise le long terme, on introduit la notion de risque et on responsabilise les individus et les groupes sociaux sur leur devenir. Mais la question qui s'impose avec force est celle de savoir si cette « boîte à outils » permet véritablement l'action ou s'il s'agit d'une nouvelle utopie comme l'a été l'hygiénisme et le mouvement moderne. Plus précisément, **le développement durable serait-il en train de réactiver le principe de la table rase et l'adage selon lequel « il faut apprendre aux gens à habiter » ?** En effet, la question porte sur les éco-quartiers et les logiques compétitives qui les sous-tendent. Pourrions-nous nous contenter d'une « vitrine écologique » indispensable à la visibilité d'un territoire ?

#### 4 CONCLUSION

Pour conclure, les questions de territoire ne peuvent se résumer à de simples questions techniques ou politiques. Elles s'inscrivent dans des processus de l'habiter et de la temporalité liés à des contextes spécifiques confrontés à un renouvellement constant. En s'inscrivant dans le temps long, **le développement durable exige un engagement permanent et durable des populations concernées. Cela n'est possible que si les raisons de l'engagement se trouvent dans leur quotidien et en rapport avec leurs besoins et leurs aspirations. Ces questions d'une grande importance, interrogent la cohabitation, le vivre-ensemble, l'engagement citoyen et la diversité sociale et culturelle. Dans cette perspective, le patrimoine apparaît comme un marqueur valorisant de l'identité ou considéré comme tel, pouvant induire une identification aux lieux.** Cette dernière est non seulement nécessaire à l'engagement citoyen mais elle est considérée aussi comme une nécessité anthropologique indispensable à la réconciliation de l'humain avec son environnement (Choay F., *Pour une anthropologie de l'espace*, Paris, Seuil, 2006).

**Si le patrimoine est traversé par l'idée de préservation et de transmission, il ne s'agit pas de préserver des biens matériels seulement, mais de sauvegarder les fondements d'une forme sociale inscrite dans la durée. C'est par l'action de « faire durer dans le temps » que les objectifs du développement durable rejoignent les questions patrimoniales. L'objectif est donc de faire du patrimoine, un élément de la vie loin de toute considération ornementale. Il s'agit de l'inscrire pleinement dans la vie quotidienne.**

## Débat

**Gabriel DAVID** – Chargé de mission, CAPEB

Est-ce possible de revenir sur le sujet de l'identité ? Comment les populations migrantes qui s'installent cherchent à recréer de la racine ? En quoi patrimoine/quartiers anciens et ces populations peuvent aller ensemble ?

**Nassima DRIS** – Sociologue urbaniste, Maître de conférences à l'Université de Rouen

La question de la représentation du patrimoine est un sujet très important que j'ai déjà rencontré à Melun. La Ville de Melun a un patrimoine assez riche, et dont elle est fière. À ce moment-là, une équipe de l'inventaire du patrimoine historique et de la Ville travaillait sur la question : comment les gens se représentent le patrimoine ? Je ne suis pas née en France, j'y suis arrivée tardivement après avoir travaillé en Algérie. Je n'ai pas vécu dans les quartiers, mais j'avais une sensibilité peut-être plus grande pour interroger les différentes composantes de la ville. Pour moi en tant que sociologue de l'urbain, la ville est un tout, qu'on soit au centre ou à la périphérie. J'ai donc voulu interroger toutes les composantes sociales, notamment les quartiers nord. J'ai été très frappée par ce que j'ai constaté : il y avait une demande sociale du patrimoine. J'ai compris que le patrimoine est valorisant. Et donc, que toutes les catégories veulent participer et être dans le débat public. Quand le parcours historique a été mis en place, les gens des quartiers nord ont demandé que le parcours passe par chez eux car ils avaient une histoire à valoriser. J'ai parlé de conflits au début de ma

communication, non de tensions ! Des tensions peuvent apparaître dans le débat sur le patrimoine entre des références historiques. Par exemple à Melun, le slogan était Melun « Ville royale » ; slogan qui a été abandonné depuis. Pour les habitants, les anciens et les nouveaux, ce slogan ne voulait rien dire et dérangeait beaucoup. Il n'y a plus de château... Les valeurs liées à la religion et au château faisaient référence à une histoire particulière mais pas à celle des migrants, très diversifiés depuis 1962 avec le retour des rapatriés d'Algérie et maintenant avec les différents pays. Ces populations ont voulu qu'on prenne en considération une place. Elle a été aménagée dans les quartiers populaires, à la demande des pieds noirs. Ils ont voulu que ce soit matérialisé dans l'espace. C'est la place des 3 Horloges, (qui existe à Alger et qui était la place des pieds noirs). La place est apparue significative car imposante, et en lien avec l'Algérie. Les jeunes, et même tous ceux d'origine étrangère se sentent en lien avec cette histoire. En tant que sociologue de l'urbain, j'aborde le patrimoine comme sociologue. On ne peut pas se limiter à un milieu averti qui connaît, qui a une histoire directe ou supposée avec le patrimoine. Il faut élargir pour mieux comprendre et pour rassembler. La question du centre-ville s'est posée également. Les opérations culturelles qui attiraient vers le centre tenaient compte de la diversité, en proposant des expositions de peinture et d'objets liés à différentes cultures. Et on a vu un public différent venir vers le centre culturel. Prendre en considération la diversité, c'est le devenir des sociétés contemporaines, qu'on soit en France ou ailleurs, c'est tenir compte de la réalité sociale.

**Jean ROUGER – Maire de Saintes, Vice-Président de l’ANVPAH & VSSP**

Je trouve que votre intervention est autant politique que sociologique. Vous prenez parti sur la fonction de la ville. Je ne sais pas comment on peut tenir compte de l'évolution du changement de la ville et de l'espace public. Vu l'âge que j'ai, j'ai vu évoluer l'espace public qui était fait de squares entourés de grilles, avec des espaces qui étaient appropriés par certaines fonctions avec des personnes de tous âges. Les grilles ont disparu, la fonction square est exceptionnelle actuellement. J'ai vu arriver des chevaux vapeur qui ont pris toute la place. On voit l'envie de mettre de la végétation partout, n'importe où et n'importe comment. Pas forcément de façon cohérente par rapport à l'habitat. Il y a des villes écrites de manière arbitraire, royale, seigneuriale, dictatoriale, d'autres faites... comme ça vient ! Depuis un certain temps, il y a différentes catégories de gens qui participent à la décision, comme les citoyens. Parfois c'est intempestif, ou c'est structuré et il y a des vrais échanges.

**Nassima DRIS**

Je ne prends pas votre remarque comme un défaut ; je ne suis pas encartée ! Je parle en tant que sociologue. Pour la sociologie urbaine, l'espace est politique. J'ai travaillé pour des collectivités territoriales qui m'ont fait confiance, comme la Communauté d'Agglomération Seine-Eure ou les élus de la Ville de Melun. Ils se trouvent confrontés à des résultats qui peuvent les remettre en cause. Mais il y a des élus qui prennent le risque de commander des études susceptibles de pointer ce qui manque. Ils ont été gênés par les résultats, mais cela leur permet de voir autrement. Pour la sociologie,

l'espace public est fondamentalement politique. Qu'est-ce qui fait qu'il y a des compétitions dans l'espace, qu'on décide telle chose ou telle autre ? À Rouen, si la droite est à la mairie, tel projet va être défendu ; et si c'est la gauche, le projet va être rejeté, en contradiction avec les premiers. Parfois, le projet est rejeté par principe, sans penser à l'intérêt du citoyen. Actuellement, on revient à la notion de droit à la ville à l'échelle internationale, défendu à son époque par Henri Lefebvre. On reparle d'Henri Lefebvre, écarté pendant longtemps car il était marxiste. De nos jours, on est dans des réalités politiques très fortes, avec des situations d'exclusion et de rejet. Et on ne peut pas parler du patrimoine simplement d'un point de vue d'esthétique architecturale. Il faut que les gens se reconnaissent, se confrontent, débattent, c'est ça l'intérêt du patrimoine.

**Sabrina LACONI – Adjointe au Maire de La Rochelle en charge du tourisme, du commerce et marchés, du secteur sauvegardé et de l'urbanisme du centre-ville**

Nous sommes à La Rochelle. Michel Crépeau a été un agitateur de méninges politiques. Il a construit l'image de cette ville qu'on connaît aujourd'hui. Il s'est attaché à l'espace public, à modifier certaines règles d'urbanisme, à humaniser les quartiers populaires en réduisant leur densité, à remettre de la végétation, à parler de mobilité. Aujourd'hui, la Ville de La Rochelle n'est pas trop reconnue, mais le premier secteur piétonnier de France, la libre circulation des vélos, sont nés ici. Ce sont des notions qui se sont universalisées mais il fallait une volonté politique. Quand vous avez parlé du Havre, c'est une rupture, une blessure qui n'est pas refermée, une amputation. C'est comme

en médecine, quand on fait une amputation on ressent le membre toute sa vie. Lorsqu'il y a mutation, il faut cet ancrage, il faut travailler sur ce patrimoine même s'il devient virtuel. La globalité, c'est une nécessité puisque la globalité c'est le résultat de l'évolution de notre société, de la représentation, du mental, de notre cerveau, avant tout. Demain, vous les jeunes, votre mission concernant l'espace public c'est de vouloir le partager, vouloir y habiter, défendre ses idées. C'est ça la politique ! Tout est politique !

**Christian FALIU – Architecte-urbaniste, propriétaire-habitant en centre ancien historique**

Merci Madame Dris d'avoir commencé votre exposé de votre point de vue en citant les stratégies qui sont derrière. Cela peut étonner qu'une sociologue qui s'occupe des espaces publics ait des propos politiques. J'ai une proposition à faire. Pendant les débats, vous avez abordé, Monsieur Rouger, le fait que la ville est composée de différents savoir-faire. Madame Dris, vous avez évoqué l'occupation inappropriée des villes par les révolutions orange, et cité quatre citations de Anna Arendt, Henri Lefebvre, Martin Heidegger, Roland Barthes, vous avez oublié Gaston Bachelard, qui a parlé de l'habitant plus habité par son habitat que là où il habite. Ma proposition est la suivante : constituer, avec l'aide de l'ANVPAH & VSSP, un collectif des habitants et usagers des centres anciens pour permettre de voir la valeur d'usage dont les politiques ont besoin, pour aller vers un modèle économique partageable. Car les villes ne peuvent plus porter le modèle économique de la reconstruction, de la refonte de leur centre-ville ancien. Un collectif des usages et usagers, cela va dans le sens de ce qui a été démontré et

pourrait diminuer les faits des institutionnels qui parlent de façon responsable mais souvent à la place des gens.

**Jean ROUGER – Maire de Saintes, Vice-Président de l'ANVPAH & VSSP**

C'est une proposition précise : constituer un groupe. Il y en a beaucoup ! Depuis deux ou trois décennies, la plupart de nos concitoyens, lorsque l'on obéit à notre obligation de les sensibiliser à la ville où ils sont, quand ils ont résolu leurs problèmes existentiels, et de subsistance, y participent volontiers. C'est de notre devoir, nous les élus, et aussi les universitaires, les architectes, les urbanistes de sensibiliser. Et c'est ce que l'on fait. On voit de plus en plus de rencontres, de débats, et la réflexion s'enrichit. La prise de conscience au cours du XXI<sup>e</sup> siècle sur la notion de développement durable, que la durée fait partie de notre côté périssable, est un pas important que l'on a franchi collectivement. La ville, c'est le lieu de la vie. Tout le monde est concerné. C'est notre démarche à l'association. On mélange des élus et des professionnels ; l' élu n'étant qu'une trajectoire un peu ignorante, qui a simplement de la bonne volonté, quand il n'a que cela... et c'est déjà bien. Il s'entoure de toutes les compétences. Les projets sont faits avec des apports de cabinets d'études, des services de l'État, des collectivités, et c'est un vrai début. Jusqu'à présent, les regroupements de citoyens des centres-villes se font lorsqu'il y a un danger, une transformation proposée et qu'il y a peur. Les citoyens se regroupent pour défendre quelque chose. C'est rarement pour se projeter. La démarche que nous faisons va avec notre devoir d' élu, notre devoir lié à certaines fonctions et à certains métiers.

Ce sont des éléments de réponse. Il faut que votre proposition fasse son chemin, mais pourquoi pas.

**Jean-Pierre GUEMAS – Président de l'Association Les Amis de la Porte Maubec**

Les centres-villes sont aussi sur un équilibre relativement précaire, entre services publics, commerces, logements et patrimoine. Les commerces de centre-ville sont concurrencés par les grands commerces de périphérie, les logements peuvent se paupériser. C'est l'envers du décor des rues piétonnes. On ne peut plus accéder en voiture. Il n'y a pas de parkings. Les services publics occupent de plus en plus de place dans une ville aujourd'hui. Cet équilibre peut se détruire. La ville peut devenir un véritable ghetto, et surtout le soir. Les commerces ferment. On a peur d'arpenter les rues après 20 heures dans certaines villes. Existe-t-il des éléments statistiques qui mesurent ce déséquilibre ? Il s'agit d'intervenir à temps pour retrouver une vie dans la ville agréable.

**Sabrina LACONI**

Ce que vous dites est très important. Aujourd'hui, on est en pleine mutation. Nos urbanistes ont pensé la ville avec de grosses zones. Mais la société va beaucoup plus vite que les urbanistes. Car c'est l'usage ! Le commerce se modifie littéralement. Demain, ces zones seront beaucoup plus restreintes. Puisque le virtuel prend tant de place. Les centres-villes vont reconquérir du pouvoir, du pouvoir d'usage. On retourne à une pratique plus normalisée. On a mal calculé la normalité. On est allés au-delà de la normalité. On vit des déséquilibres aujourd'hui à cause de cela dans beaucoup de territoires. C'est faible à La Rochelle. C'est un territoire épargné car c'est une ville moyenne. Il y a des territoires avec des ruptures totales, avec des entrées de ville qu'on ne reconnaît plus. À quoi ça sert ? Les gens s'y perdent ! Voilà le travail des jeunes, le travail de l'avenir, de tout remodeler vers une normalité, même sur l'espace public. Faire les espaces verts de façon plus naturelle, comprendre les plantes. Ne pas mettre un bananier à Lille ! Car cela ne sert à rien ! J'ai vu des projets de La Rochelle avec des palmiers partout ! Non ! L'être humain est dans l'équilibre quand il est dans la normalité !

## II. TRAITEMENT ET REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS EN QUARTIER ANCIEN AU REGARD DES DIMENSIONS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : OUTILS ET ENJEUX

### II.1. Vers une mobilité plus durable au sein de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

**Thierry REVEILLERE** – Responsable du secteur prospective et promotion de la mobilité, Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Les impératifs liés au Grenelle de l'environnement incitent les collectivités territoriales à étudier les déplacements de leurs administrés. Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> est devenu un objectif fondamental pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA). Pour y parvenir, l'agglomération doit faire face à une périurbanisation importante qui allonge la distance des déplacements, incite les ménages à utiliser la voiture comme mode de transport principal dans leurs activités quotidiennes et accentue globalement les émissions de CO<sub>2</sub> et autres pollutions associées. **Favoriser les modes doux (marche et vélo) et développer des modes de déplacements alternatifs sont des pistes à envisager.**

En 2012, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a finalisé son Plan de Déplacements Urbains (PDU), qui vise essentiellement à développer une mobilité plus durable. Pour y arriver, des objectifs environnementaux, sociaux et économiques ont été fixés. Au cours de la prochaine décennie, la CdA de La Rochelle a notamment pour ambition de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire l'exposition de la population aux

nuisances liées au transport ou encore d'assurer, pour tous, l'accessibilité aux transports alternatifs à la voiture.

#### **1 LES HABITUDES DE DEPLACEMENTS DES ROCHELAIS** **A – 516 000 déplacements quotidiens**

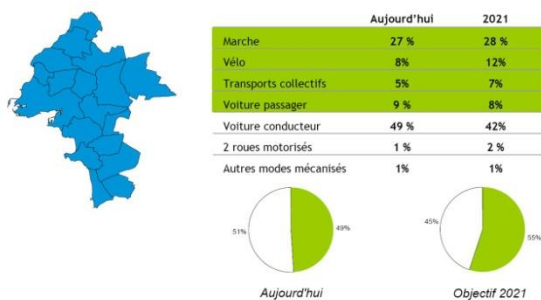
D'après les résultats de l'enquête, en 2011, chaque jour de semaine, 516 000 déplacements sont effectués par les résidents de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

#### **B – Un usage modéré de la voiture au profit de la marche et du vélo**

Près de 6 déplacements sur 10 (58,9 %) sont réalisés en voiture, en tant que conducteur (49,7 %) ou en tant que passager (9,2 %), soit 300 000 déplacements quotidiens **[Doc 1]**. **Les habitants de la CdA utilisent moins la voiture pour leurs déplacements que ceux d'agglomérations comparables** (Blois, Vannes, Niort, Draguignan et Chalon-sur-Saône) où cette part se situe entre 65 % et 75 %. En revanche, les



modes doux, c'est-à-dire la marche et le vélo, sont plus fréquemment utilisés dans la CdA. Ils représentent au total 35 % des déplacements contre 20 % à 25 % en moyenne dans les agglomérations comparables. Chaque jour, 138 000 trajets sont effectués à pied et 39 000 en vélo. La bicyclette est adoptée dans 8 % des déplacements au sein de la CdA contre 2 % en moyenne dans les autres agglomérations. Les transports collectifs représentent 5 % des déplacements, soit une proportion comparable à la moyenne.



Doc 1 Objectifs d'évolution des parts modales sur la Communauté d'Agglomération de La Rochelle © Communauté d'Agglomération de La Rochelle

## 2 LES CAUSES DE L'AUGMENTATION DES DEPLACEMENTS

### A – La périurbanisation et la concentration des emplois

L'essentiel des pôles d'activités se trouve sur la commune de La Rochelle alors que la population est davantage dispersée sur le territoire de la CdA et même au-delà. En 2008, La Rochelle concentre plus de la moitié (54 %) des emplois de l'aire urbaine de La Rochelle mais seulement 33 % des actifs. De plus, près de 57 % des actifs ayant un emploi à La Rochelle n'habitent pas la commune et même 28 % habitent en dehors de la CdA, ce qui génère des déplacements longs. Cette tendance n'a pu s'améliorer ces dernières années. En effet, sur La Rochelle, alors que le nombre d'emplois a augmenté de 14 % entre 1999 et 2008, la population des actifs en emploi

n'a progressé que de 3 % sur la même période. L'augmentation de la population s'est faite autour de La Rochelle, puis de plus en plus loin. Les jeunes couples ont notamment tendance à quitter La Rochelle pour s'installer sur des communes éloignées, parfois même en dehors de la CdA. Ce phénomène de périurbanisation engendre un allongement des déplacements domicile-travail et des déplacements d'accompagnement, pour emmener les enfants à l'école, par exemple. Il accroît l'usage de la voiture puisque les trois-quarts de ces déplacements, surtout les plus longs, se font avec ce mode de transport. Cette proportion monte à 88 % pour les déplacements domicile-travail à destination de La Rochelle et avec origine une autre commune de la CdA. Le fait qu'un quart des déplacements concerne le travail incite à réfléchir à une meilleure adéquation entre lieu de résidence et lieu de travail. En effet, le volume de déplacements mais également leur longueur sont nettement conditionnés par la périurbanisation alors que les emplois sont concentrés sur La Rochelle ou de manière plus large sur le Cœur d'agglomération (La Rochelle, Lagord, Puilboreau, Périgny et Aytré). Une politique d'urbanisme adaptée pour limiter l'étalement urbain permettrait de réduire l'ampleur de ces déplacements.

### B – Le bus : des arrêts accessibles mais une durée globale de déplacement trop longue

En 2011, le bus ne représente que 5 % des déplacements. S'il est assez pris par les élèves (26 % d'entre eux l'utilisent pour se rendre sur leur lieu d'étude), il l'est beaucoup moins pour les autres personnes, probablement pour son côté peu pratique. Pourtant ce critère est cité comme influençant le plus la mobilité chez

les habitants de la CdA. L'aspect pratique est ainsi cité par 76 % d'entre eux. **La rapidité de parcours apparaît également comme un élément déterminant de leur mobilité (59 %). Or, la vitesse moyenne d'un bus (14 km/h) est la moitié de celle de la voiture (29 km/h) et équivalente à celle du vélo.** En effet, pour prendre son bus, il faut se rendre à l'arrêt, attendre le bus et une fois arrivé, il faut encore se rendre à destination. Au final, la durée moyenne d'un trajet en bus est de 26 minutes, soit le double de la distance moyenne d'un trajet en voiture.

### **3 LE PDU 2012-2021 : OBJECTIFS ET ACTIONS PHARES**

#### **A – Réduire de 10 % l'usage de la voiture**

**Pour se conformer aux attentes du Grenelle de l'environnement, la CdA va devoir réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité d'ici 2020.** En faisant l'hypothèse qu'un gain de 10 % résulte des progrès de l'automobile (installation au niveau national du bonus-malus écologique, et au niveau européen de normes constructeurs plus strictes), les 10 % restant résulteraient d'un usage moindre, et/ou plus rationnel, de la voiture (covoiturage, multimodalité).

**L'enjeu consisterait donc à faire évoluer les habitudes des conducteurs résidant au sein de la CdA, en ciblant, par exemple, les trajets les plus longs.** En effet, les trajets en voiture, réalisés en tant que conducteur, représentent près de la moitié des déplacements et les deux tiers des distances parcourues. Ainsi, **pour 2020, la CdA s'est fixé comme objectif de réduire de 5 points la part des trajets réalisés en voiture en tant que conducteur, pour la ramener sous la barre des 45 %.**

#### **B – Optimiser les transports publics urbains**

**La CdA souhaiterait augmenter de 30 % les voyages en bus.** Pour y parvenir, elle bénéficie d'une bonne accessibilité des habitants aux arrêts de bus (97 % de la population a un arrêt de bus à moins de 400 m), mais **la réduction du temps de parcours paraît inévitable pour séduire de nouveaux utilisateurs.**

Dans ce but, **une fluidification du trafic, du moins sur les plus grandes lignes, pourrait réduire le temps de parcours.** Elle pourrait être amenée par la mise en place de lignes de bus à haut niveau de service. 6 000 mètres de ce type de voies réservées existent depuis 2009 et garantissent notamment en théorie une haute fréquence de passage et un temps de trajet garanti. **Le développement de ce service pourrait inciter des personnes à utiliser plus fréquemment ce mode de transport.**

#### **C – Les modes doux, une alternative à la voiture**

Si les stratégies précédentes sont envisageables pour les trajets longs, **les modes doux (marche, vélo), non polluants et générant peu de nuisances, apparaissent comme une solution idéale pour les trajets courts.**

Déjà relativement bien développés au regard d'autres agglomérations comparables, ils représentent 35 % des déplacements. La marche représente 27 % des déplacements. Elle est surtout utilisée pour les déplacements inférieurs à 1 km (75 %), en général pour les achats en petits et moyens magasins, les loisirs ou encore les démarches (démarches administratives, recherche d'emploi).

Le vélo (8 %) est beaucoup plus utilisé à La Rochelle que dans les autres

agglomérations comparables (en moyenne 2 %). **La Ville de La Rochelle mise depuis longtemps sur ce mode de transport puisque depuis 1976, la Ville s'emploie à développer l'usage du vélo [Doc 2].** Il a l'avantage de couvrir des distances plus longues, correspondant parfois à l'usage de la voiture. Actuellement, il est utilisé surtout par les élèves, les étudiants, les cadres et les artisans.



Doc 2 Station de vélos en libre-service à La Rochelle © Communauté d'Agglomération de La Rochelle

### D – Les transports et déplacements en centre-ville

Concernant le centre-ville de La Rochelle, la Ville s'est notamment fixé six objectifs :

- 1) **Calmer la vieille ville** : la rendre plus agréable encore, donc, plus attractive
- 2) **Dissuader la circulation de transit** : éviter l'asphyxie
- 3) **Organiser le contournement de l'hypercentre** : suppression des carrefours à feux
- 4) **Offrir du stationnement aux portes de l'hypercentre**
- 5) **Redonner une liberté d'accès à tous, partager l'espace, retrouver les équilibres** :

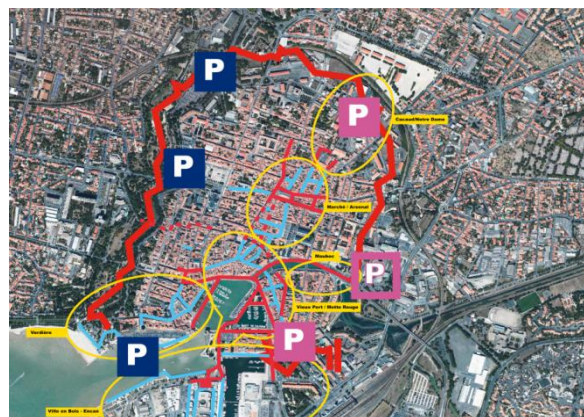
- faire une plus grande place aux résidents, aux commerçants, aux professionnels, et aux usagers du centre-ville [Doc 3] ;

- faire une plus grande place aux modes alternatifs : piéton, vélo, bus, train, taxi, covoiturage, voiture électrique [Doc 4].

### 6) Faire en centre-ville toute leur place aux transports publics



Doc 3 Rue Saint-Jean du Pérot avant/après © Communauté d'Agglomération de La Rochelle



Doc 4 Programme des rues semi-piétonnes à La Rochelle © Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Plus globalement le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle s'est doté :

- **de zones semi-piétonnes, de zones 30** : apaisement de certaines rues ;
- **de sentiers pédestres sur toute l'agglomération** : 28 sentiers soit 250 kms de randonnées ;
- **de car à pattes (à pied à l'école)** : 6 500 élèves sensibilisés, 9 communes impliquées.

#### **4 LE SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS CYCLABLES**

Au-delà du Plan de Déplacements Urbains, des documents cadres fixent les objectifs et orientations de La Communauté d'Agglomération de La Rochelle tels que le Schéma Directeur des Liaisons Cyclables adopté en 2012. Ce schéma est très détaillé, il s'adresse à la fois au grand public, aux élus et aux techniciens. Les objectifs sont fixés, les « points durs » sont identifiés, et la liste des travaux à effectuer est déterminée, commune par commune.

Le Schéma Directeur des Liaisons Cyclables 2012-2024 constitue la feuille de route de l'agglomération et de ses communes en matière de politique vélo.

## II.2. L'impact social, environnemental et paysager de la gestion des déchets

**Céline BESNARD** – Directrice du service déchets propreté, Grand Poitiers

*Propos recueillis*

L'impact social, environnemental et paysager de la gestion des déchets : c'est notre quotidien.

Je tiens à souligner une particularité : je m'occupe du service « déchets », qui relève de la compétence Grand-Poitiers, et du service « propreté », compétence Ville. C'est une décision prise par rapport au centre-ville de Poitiers, et cela nous apporte une grande réactivité et un lien entre ces deux prestations.

Le centre-ville : c'est une population très dense et des quartiers anciens avec une accessibilité limitée. On ne rentre pas avec un 26 tonnes partout ! Et pourtant c'est ce qui est le plus rationnel pour le ramassage des déchets. On constate une acceptation difficile des déchets aujourd'hui. La plupart des usagers veulent bien éliminer leurs déchets, mais pas devant chez eux ! Voilà toute notre problématique au quotidien.

### **1 HISTORIQUE DE LA VILLE DE POITIERS**

Notre démarche sur les déchets a commencé assez tôt, dans les années 90, par une grande campagne de sensibilisation à la propreté, et par le développement d'une « redevance spéciale » pour les administrations.

Dans les années 2000, on a fait une communication sur ce qu'on a appelé

« Rappel » : rappel verbal, par courrier, incitation, puis verbalisation. Une verbalisation, c'est un enlèvement d'office. On facture à la personne le fait de ramasser les déchets dans la rue, en dehors des heures de collecte, environ 80 euros. C'est assez dissuasif ! Puis nous avons fait une montée en charge de la redevance spéciale, étendue aux administrations et aux gros producteurs de déchets, comme les commerçants.

Fin des années 2000, il y a eu le grand projet Cœur d'agglo. Cœur d'agglo avait pour vocation d'améliorer l'attractivité du centre-ville et de mettre en valeur les bâtiments. Une réussite. La voiture a une place très limitée dans ce projet, avec un partage des modes doux de transports, bus, vélos et piétons. Pour cette population qui transite, on n'a aucun problème pour gérer les déchets. La corbeille ne pose plus de problèmes ! C'est maintenant un élément de décor du mobilier urbain. On n'a plus de soucis pour en implanter.

### **2 ETUDE DES BESOINS DES MENAGES ET DES PROFESSIONNELS**

Notre souci concerne les personnes qui habitent le centre-ville. On a démarré une grosse étude des besoins des ménages et des professionnels. En termes de pratique individuelle, les gens sortent de façon immuable tous les soirs leur poubelle sans

se préoccuper de ce qu'elle devient. On constate une faible participation à la collecte sélective dans les quartiers anciens, par rapport aux autres quartiers. On est loin de ce qui se passe dans les pavillons, avec garage et plusieurs bacs !

Au niveau des pratiques collectives, on a de grosses quantités de déchets produits par les commerçants. On ne se rend pas compte mais sur une toute petite place, on peut atteindre 30 m<sup>3</sup> de déchets par semaine à évacuer. La problématique, dans un centre historique, c'est la capacité de stockage. On a beaucoup de commerces, de commerce de bouche, et pas de locaux à déchets.

### 3 ORGANISATION DE LA COLLECTE

Au niveau de la collecte, on est obligés de mixer plusieurs modes d'organisation, comme le porte à porte pour les simples occupants-résidents, avec une demande expresse de respecter les horaires de présentation. C'est une mesure très importante pour que votre cœur historique ne devienne pas une mini-déchetterie avec des sacs-poubelles qui jalonnent les rues.

Pour la collecte en apport volontaire, elle doit être sous condition d'intégration paysagère. On a eu des belles réussites dans des quartiers denses. Mais on a eu des échecs... Pour certains, la poubelle ne doit pas se voir... **[Doc 1]** Sauf qu'on ne peut pas refuser un aménagement comme les conteneurs enterrés qui ont de vrais avantages en terme de coût de collecte, d'hygiène, de propreté, d'usage (et pour l'utilisateur, il n'y a plus de jours de collecte). On réduit les coûts, car sinon il faut mobiliser beaucoup de moyens humains pour ramasser ces déchets.



**Doc 1** Réussites et échecs des conteneurs enterrés  
© Grand Poitiers

### 4 MAINTIEN DE LA PRESSION DE SENSIBILISATION ET DIFFICULTES PERSISTANTES

On a aussi fait une grosse campagne de communication. On aura toujours des secteurs en porte à porte à cause de la configuration de certaines rues. Mais il faut garder en tête que le respect des heures de collecte est primordial. Cela passe par des opérations de communication, individuelles et collectives, par des tracts, des affiches, des slogans. On insiste sur le fait qu'un sac-poubelle en dehors des heures de collecte dans la rue, cela coûte, et que cela coûte à tout le monde, et donc cela se paie **[Doc 2]**.



Doc\_2 Campagne de communication © Grand Poitiers

Concernant les volumes présentés par les commerçants, on a de grosses quantités présentées dans des conditions d'hygiène peu satisfaisantes, pour les riverains et pour les personnes qui font les collectes.

L'acceptation du déchet reste très difficile pour tout le monde. Il faut le penser en amont. Cela demande un effort partagé de chacun pour le respect de quelques consignes de collecte. Mais cela doit rester visible ; cela doit rester intégré à la vie et au mobilier urbain.

## II.3. Une charte des espaces publics : un outil permettant de renforcer la qualité et d'harmoniser les principes d'aménagement

**Simon PRAGALACIS** – Responsable du service qualité urbaine, Nantes Métropole

**Élément structurant du territoire métropolitain, l'espace public doit contribuer à affirmer l'identité et l'attractivité du territoire, à aider au rééquilibrage, au confort et à la sécurité des déplacements, à conforter la convivialité et la tranquillité publique.**

La charte d'aménagement et de gestion de l'espace public est un référentiel commun à tous les intervenants sur l'ensemble du territoire communautaire, construite pour répondre à ces objectifs stratégiques de la politique de l'espace public.

**Elle traduit une vision de l'aménagement fondée sur la primauté du lieu et de son contexte.** Elle ouvre les perspectives pour valoriser encore plus notre métropole.

Loin de brider la créativité et l'innovation des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre, elle offre un socle de principes fondamentaux afin de renforcer la cohérence des aménagements tout en préservant les identités multiples de notre territoire.

**Le dessein de cette charte est de poser les jalons d'une culture commune et partagée de l'espace public.**

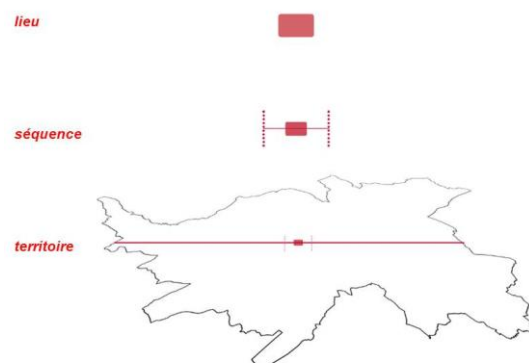
### **1 LA CHARTE DE L'ESPACE PUBLIC : UNE APPROCHE GLOBALE ET INNOVANTE DE L'ESPACE PUBLIC PAR LE PAYSAGE**

L'espace public recouvre une réalité complexe. **Tout espace est caractérisé par sa forme et par ses usages.**

Avant d'y intervenir, il faut comprendre la forme urbaine, étudier le site, connaître son passé et comment il s'est constitué. De même, il faut avoir une connaissance fiabilisée de ses usages existants ou attendus.

**S'il est directement lié à son environnement proche, l'espace public est tout autant rattaché à son territoire. Le concepteur est ainsi invité à prendre connaissance et à comprendre ce qui fait l'essence de ce territoire.** Cette étape est essentielle : la prise en compte de l'existant, du contexte et des paysages est posée comme « principe » fondateur du travail de conception et d'aménagement de l'espace public.

**L'assemblage des lieux dans le respect des points communs et des spécificités définit la cohérence des aménagements de la métropole [Doc 1].**



Doc 1 Traversée des échelles : concevoir un projet qui relie l'espace public et son contexte, le lieu, la séquence, le territoire © Nantes Métropole



## **A – Une approche globale et innovante de l'espace public par le paysage**

Le paysage, c'est d'abord un regard, la représentation que les hommes se font de leur milieu de vie. La cohérence de l'ensemble du territoire, c'est son paysage, son bien commun et partagé.

La prise en compte du contexte préalable qu'est l'identité paysagère, porteuse de cohérence et d'identité du territoire passe par l'élaboration d'une démarche de conception paysagère des espaces publics et renforce la cohérence entre la ville, ses habitants et le territoire.

Le choix de s'appuyer sur l'entrée paysagère et contextuelle est particulier à Nantes Métropole :

- l'agglomération nantaise se caractérise par la grande diversité des paysages et des ambiances urbaines qui participent de sa singularité et de sa richesse identitaire.
- L'aménagement des espaces publics doit préserver et renforcer cette mosaïque de paysages car la mise en valeur de ces univers de contraste est plus riche et plus fidèle à l'identité de notre territoire.

## **B – Apprendre à voir l'espace public**

Changer les manières de voir pour influencer les manières de faire. Substituer à la démarche routière une démarche paysagère. L'espace urbain ne se réduit pas à un objet technique fonctionnel. Il est l'objet vivant de la composition urbaine caractérisé par plusieurs dimensions :

- l'importance du contexte ;

- la notion de traversée des échelles ;
- l'espace public est un volume ;
- l'espace public n'est pas que matériel.

## **2 PRINCIPES D'AMENAGEMENT**

### **A – Le périmètre d'intervention : le domaine public communautaire**

Les principes du classement des espaces publics dans le domaine communautaire visent la construction d'une ville des courtes distances, maillée et conviviale, en responsabilisant les propriétaires riverains sur la gestion de leurs espaces collectifs.

### **B – Les principes généraux**

- ✓ Prendre en compte les grandes problématiques métropolitaines en appliquant les documents stratégiques et de planification

Cela permet de garantir la tenue des objectifs et de s'assurer de la cohérence globale des politiques.

- ✓ Prendre en compte les grandes fonctions de l'espace public

### *Fonction identitaire*

- Il faut affirmer la diversité des paysages métropolitains par des aménagements exprimant des réponses contextualisées à la question de la qualité urbaine. La force de Nantes Métropole réside dans la diversité des paysages et matériaux utilisés, et dans le fait que les projets contemporains mettent l'accent sur le niveau de définition ressenti, plutôt que sur une identité propre marquée ;

- il faut porter une attention toute particulière aux aménagements dans les périmètres d'espaces sensibles et aux abords des continuités vertes et bleues ;
- il convient de penser le paysage la nuit, et en particulier la mise en valeur par la lumière des éléments de patrimoine remarquables (l'urbanisme nocturne).

**Le paysage, c'est d'abord un regard, la représentation que les hommes se font de leur milieu de vie.**

#### *Fonction circulatoire*

- Il faut identifier les fonctions circulatoires qu'un espace public doit assumer : voies principales, de diffusion ou de dessertes, cheminements doux structurants ou pas, zones apaisées mais aussi réseaux de services urbains.

#### *Fonctions urbaines et sociales, usages*

- Il faut discerner tous les autres usages que l'espace public doit supporter, tout en répondant aux besoins des usagers ;
- il faut intégrer les notions de tranquillité publique et de sécurité ;
- il faut tenir compte de son influence sur la santé publique (bruit, îlot de chaleur, zones de repos, ...).

### **C – Les principes transversaux d'action**

Pour aménager un espace public, il faut **prendre en compte les objectifs de développement durable** :

- par une gestion responsable de l'environnement, en appliquant la stratégie et les exigences du guide éco-quartiers, notamment en matière de gestion de la ressource

en eau, de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, de la gestion différenciée des espaces verts, des enjeux énergétiques (éclairage public), des choix des matériaux (coût global, cycle de vie) et des bilans carbone ;

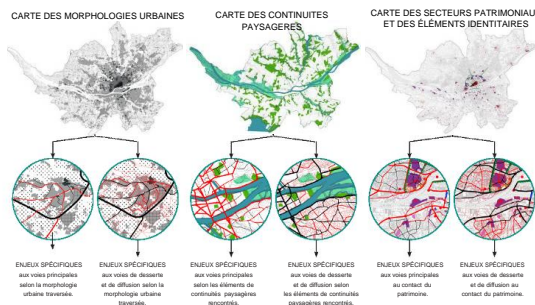
- par une conduite de projet durable ;
- par une concertation efficace ;
- par l'intégration du coût global dans les choix d'aménagement ;
- par la facilité de gestion et l'intégration dès la conception des contraintes d'une gestion durable en s'appuyant sur une démarche du type gestion urbaine de proximité.

### **D – Les principes et enjeux d'aménagement par type de voie ou de territoire**

**Un espace public à aménager se situera toujours à l'intersection d'une voie de déplacement et d'un territoire qui peuvent se rattacher à des typologies bien différenciées. La trame viaire est la clé de lecture de la grande échelle. Il est donc indispensable de prendre en compte la morphologie du territoire dans lequel s'inscrit l'aménagement.**

Il convient de croiser les principes d'aménagement qui ont été dégagés par type de voies (principales, diffusion, dessertes) et par type de territoire (centre historique, centralités, tissu homogène de maisons de ville, autres zones résidentielles, zones industrielles, d'activités et commerciales, abords des cours d'eau, zones humides, secteurs patrimoniaux, ...) **[Doc 2]**.

**DES ENJEUX SITUÉS : CROISER LES TYPOLOGIES DE VOIES ET LES TYPOLOGIES DE TERRITOIRES**



**Doc 2** Enjeux paysagers des espaces publics de voiries à l'échelle de la métropole © Nantes Métropole

**3 CONCLUSION**

**A – Une charte durable et évolutive**

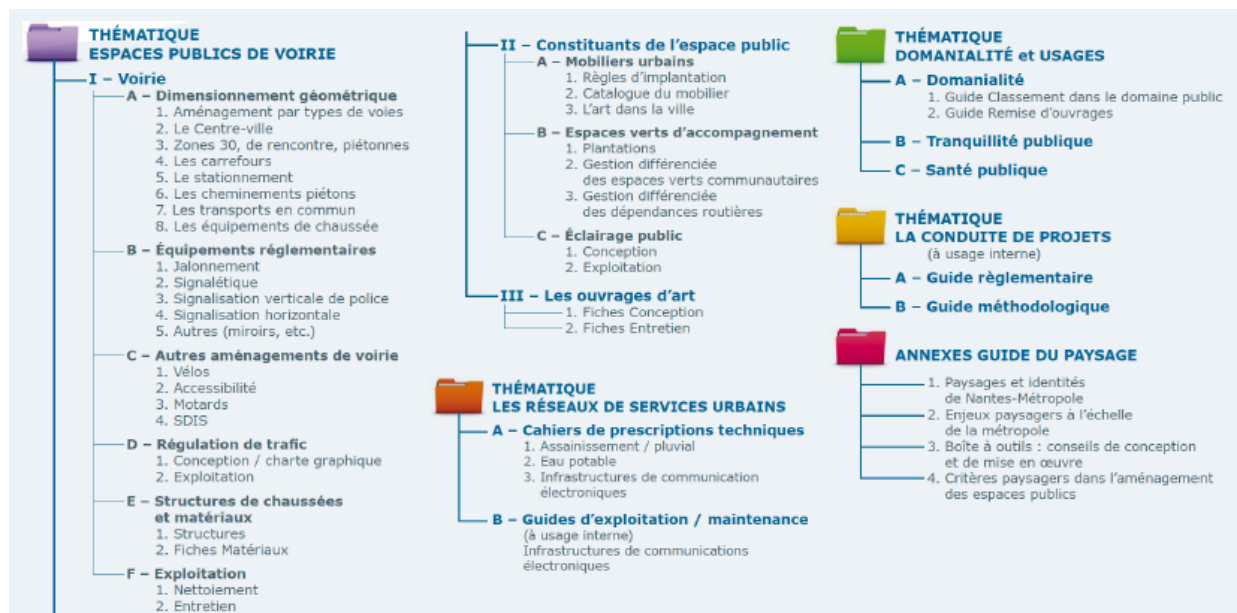
Parce que l'espace public est en constante mutation, **cette charte n'est pas figée**. Elle a été pensée de manière à pouvoir s'étoffer au fil du temps. Ainsi, la liste des guides existants aujourd'hui n'est pas exhaustive. Ils sont construits en distinguant les aspects réglementaires de niveau national qui s'imposent, et les recommandations communautaires qui

ont valeur de références de bonnes pratiques partagées.

Véritable boîte à outils, la charte de Nantes Métropole est conçue pour se nourrir des projets et des expériences qui seront mis en œuvre tout en restant en constante veille sur les évolutions sociétales et réglementaires. Ses outils et guides seront donc amenés à évoluer et à se diversifier. L'enrichissement progressif a pour vocation de toujours mieux répondre à la demande des habitants et des usagers de notre métropole, en partageant une culture commune de l'aménagement de l'espace public.

**B – Une charte riche et organisée**

La charte est constituée d'un document socle « Les principes généraux d'aménagement », et de nombreux guides classés par dossiers patrimoniaux ou thématiques [Doc 3].

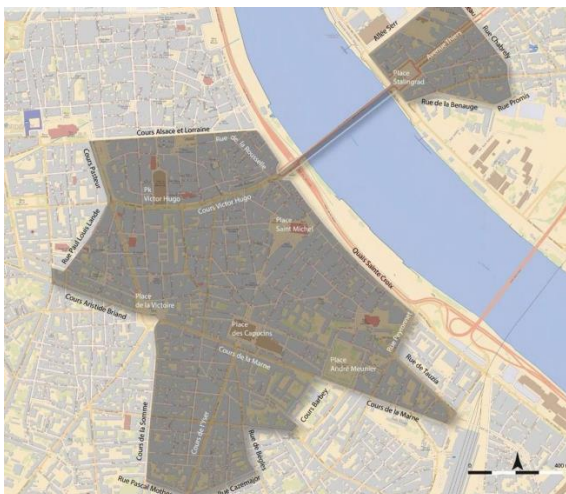


**Doc 3** Classification des guides © Nantes Métropole

## II.4. S'appuyer sur l'existant pour imaginer de nouveaux espaces : l'exemple de Bordeaux [Re]Centres

**Elodie HILTENBRAND** – Chef du projet Bordeaux [Re]Centres, Ville de Bordeaux

**Bordeaux [Re]Centres désigne le projet urbain du centre ancien de Bordeaux. Lancé en 2011, il englobe un périmètre d'environ 150 hectares qui comprend plus de 20 000 habitants [Doc 1]. Dès l'origine, l'ambition de la Ville a été d'élaborer une stratégie permettant d'articuler l'ensemble de ses interventions, notamment en matière d'habitat et d'espace public. Mais quid du développement durable ? Si [Re]Centres permet la mise en œuvre de projets bénéfiques pour l'environnement (développement des déplacements doux, introduction de la nature en ville, rénovation énergétique, ...), la démarche d'élaboration des projets est en elle-même durable : en partant systématiquement de l'existant et en cherchant à le valoriser, il s'agit de tirer le maximum du « déjà là », de décupler les effets des moyens engagés en respectant les atouts patrimoniaux et humains des quartiers concernés.**



Doc 1 Périmètre du projet Bordeaux Re[Centres] © Ville de Bordeaux

### 1 AUX ORIGINES DU PROJET : ELABORER UNE STRATEGIE URBAINE POUR LE CENTRE ANCIEN

Le territoire [Re]Centres présente les caractéristiques classiques d'un centre urbain qui s'est paupérisé au fil des années. Entre les années 1960 et les années 1990, la Ville de Bordeaux a perdu près de 60 000 habitants. Le centre a été particulièrement concerné par ce phénomène avec l'apparition de logements vacants et de logements dégradés.

Depuis une quinzaine d'années, ce mouvement démographique a été enrayé, notamment grâce au projet urbain de 1995 (arrivée du tramway, reconquête des quais), et aux interventions très volontaristes menées en matière de rénovation du bâti (convention publique d'aménagement passée en 2002 avec la Sem Incité). Il n'en reste pas moins que le centre ancien conserve des difficultés avec un taux de pauvreté plus élevé que dans le reste de la ville, une faible représentation des familles et une offre de logements de qualité inégale, insuffisamment diversifiée (majorité de T1 et T2). Ainsi, **en 2010, quand la Ville a candidaté au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), elle a choisi de profiter de cette opportunité pour formaliser une stratégie urbaine globale pour le centre.** Si cette démarche prospective avait déjà été réalisée pour les quartiers de l' « arc de développement

durable bordelais » (dans le cadre du projet urbain « Bordeaux 2030 » formalisé en 2009), le centre n'en avait pas encore bénéficié. Le projet [Re]Centres est venu répondre à ce manque.

## 2 LA METHODE D'ELABORATION DU PLAN GUIDE : S'APPUYER SUR LE SAVOIR DES HABITANTS

D'ordinaire, lorsqu'une collectivité veut comprendre un territoire, elle commence par commander des études d'un type classique (statistiques, économiques ou sociologiques). La mairie de Bordeaux a considéré que, pour instructives que soient ces études, elles ne suffisaient pas. **Elle a donc d'abord fait travailler des anthropologues.** Menées par le Laboratoire Architecture Anthropologie (groupe de recherche de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de la Villette, dirigé par Alessia de Biase), **ces études ont permis d'entendre la parole des habitants du centre, de reconnaître leur sensibilité, leurs lectures de la ville.** 34 personnes rencontrées au gré des déambulations des anthropologues ont ainsi construit leur carte sensible de la ville, des « cartes habitantes », reflet du savoir inné des habitants. Ces études ont servi de base au travail des urbanistes qui sont intervenus dans un second temps.

**Cette équipe de professionnels, pilotée par l'architecte Nicolas Michelin, s'est nourrie de cette matière et l'a complétée par un travail poussé de terrain.** Après avoir identifié les diverses « pépites » du secteur (potentiels fonciers, bâtiments remarquables, bâtiments vacants, ...), le plan guide [Re]Centres a alors pu être formalisé et présenté aux habitants.

## 3 ESPACES PUBLICS DURABLES : DEUX ILLUSTRATIONS

### A – Les Remparts, un îlot de verdure

Par la qualité de son architecture, sa situation stratégique centrale et la place qu'il occupe dans l'histoire bordelaise, l'îlot des Remparts constitue un site exceptionnel **[Doc 2]**. Ce lieu aujourd'hui (2013) inaccessible est chargé de mémoire. L'ancien couvent des Capucins occupe l'ensemble de l'îlot. Ce site est aujourd'hui utilisé par une école de reconversion professionnelle et le CROUS. Le rempart de Bordeaux du XVI<sup>ème</sup> siècle longe cet ensemble qui est entouré d'un écrin de verdure plein de charme et caché des regards extérieurs. **Dans le cadre du projet [Re]Centres, cette pépite a fait l'objet d'une réflexion approfondie. Comment valoriser ce lieu sans le dénaturer ?**



Doc 2 L'îlot des Remparts © Yannick Lavigne

Après un long travail de négociation avec l'Etat, les propriétaires du foncier, et les occupants du lieu, **une partie du « jardin des Remparts » est en cours d'ouverture pour devenir un nouvel espace public.** A plus long terme, une réorganisation globale du site est envisagée. Ainsi, en partant d'un lieu exceptionnel mais insuffisamment mis en valeur, tout un quartier devrait bénéficier d'une nouvelle

respiration dans un cadre patrimonial remarquable. Dans un secteur dense et faiblement doté en espaces verts, l'impact est d'envergure. Ce projet est une bonne illustration de la démarche engagée avec le projet [Re]Centres. **Sans intervention technique et financière majeure, la valorisation de l'existant se met au service du projet urbain et participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants.**

### **B – La rue Kléber, la rue autrement**

Le projet de la rue Kléber est de nature différente. Colonne vertébrale du quartier Marne/Yser qu'elle irrigue en son centre du nord au sud, la rue Kléber n'est plus une rue. Entre circulation, stationnement, trottoirs étroits, les usages sont limités, les habitants ne se l'approprient plus. Son potentiel est pourtant réel. **Les habitants du quartier ont été invités à rêver son devenir.** Le projet qui en est ressorti, est en cours de mise en œuvre (2013).

Renouant avec le passé espagnol du quartier, à l'époque où l'on sortait son fauteuil pour prendre le frais et discuter avec son voisin, la rue reprend tout son sens avec un principe de voie partagée mettant tous les modes de déplacement sur un même plan, des espaces appropriables où l'on peut jardiner, s'asseoir, se rencontrer, et un mobilier inventif pouvant se faire banc, jardinière, ou chaises **[Doc 3]**.

**La démarche a consisté à s'appuyer à la fois sur une identité ancienne au souvenir toujours présent (le passé espagnol) et sur un existant longtemps négligé porteur d'atouts (bâti atypique, façades anciennes, ...). La ville écologique**

**correspond ici à une ville redonnée à ses habitants, une ville où la rue retrouve sa fonction originelle de rencontres, d'échanges, de détente, de partage.** Le projet de la rue Kléber résulte de cette volonté.



**Doc 3** Projet de la rue Kléber © Ville de Bordeaux

## **4 CONCLUSION**

**S'interroger sur l'articulation entre espace public et développement durable revient à chercher la meilleure manière de développer des espaces publics satisfaisants dans la durée.** Pour y parvenir, différentes approches sont envisageables. Toutefois, **à l'aune du projet [Re]Centres, il paraît important de systématiquement respecter trois éléments de méthode :**

- 1) partir du terrain et toujours intégrer l'environnement existant au projet ;**
- 2) s'appuyer sur le capital humain en présence, ces citoyens actifs prêts à participer à l'élaboration du projet ;**
- 3) donner du sens aux projets, notamment au regard de l'identité des quartiers concernés.**

De cette démarche préalable, la durabilité des projets est alors plus fortement garantie.

## Débat

**Christian FALIU** – Architecte-urbaniste, propriétaire-habitant en centre ancien historique

Je m'adresse surtout aux intervenants qui ont présenté des opérations à l'échelle des métropoles. Ces échelles ont apporté des savoir-faire extérieurs assez structurés (Michelin, Fortier, Madec, Grumbach et des meilleurs). Quels sont les dispositifs que vous envisagez, en dehors des guides qui sont des éléments de normalisation et de développement, pour que les forces et acteurs locaux puissent faire des évaluations sur les pistes de progrès et arriver à ces types de résultats qui changent deux choses en général : l'organisation des professionnels entre eux et la modification de la façon de passer des appels d'offre et des marchés ?

**Simon PRAGALACIS** – Responsable du service qualité urbaine, Nantes Métropole

L'élaboration des programmes en amont est une partie du travail très importante. Cela permet de solliciter des maîtres d'œuvre et des experts, et d'avoir des réponses précises et adaptées au territoire. Cependant, très récemment, sur les espaces centraux qui viennent d'être livrés à Nantes Métropole, notamment ceux réalisés sur les anciens cours de la Loire issus du plan-guide de Bruno Fortier, nous avons réalisé une évaluation des espaces publics. Nous avons souhaité comprendre le poids des éléments de programmes pressentis qui se sont transformés en projet, comprendre si nous étions en phase avec la population qui allait se les approprier, et comprendre aussi le décalage qui pouvait exister. C'est une démarche récente, expérimentée sur

quatre projets du centre-ville. On a eu d'excellents retours, une grande satisfaction. L'espace public porteur de vivabilité, c'est l'avenir des villes. La vivabilité, c'est-à-dire des espaces à vivre, une ville à vivre. Nous avons eu un gros pourcentage de satisfaction (95 % à 97 %). Deux choses sont apparues, dans cette satisfaction, qui nous permettent d'affiner la qualité en terme d'habitant. La première, c'est la végétalisation des espaces. Il faut affiner ce qu'est la végétalisation car il y a des espaces qui nous semblaient plutôt d'ordre végétal, alors qu'ils ont été perçus comme plutôt minéral. La seconde a trait à la convivialité, aux lieux de repos, d'intimité avec des bancs. Cela prédomine fortement dans l'évaluation. Nous allons expérimenter et étendre cette méthode d'évaluation à l'ensemble des espaces publics tant au niveau de la conception que de la réalisation.

**Michèle POUPARD** – Adjointe au Maire de Guérande en charge de l'environnement et du patrimoine

Je souhaite poser une question à Thierry Reveillère au sujet des parkings relais qui vont être en périphérie de la ville. Comment allez-vous faire pour ne pas dégrader la ville à ces endroits, et envisagez-vous une mutualisation avec des parkings déjà existants ?

**Thierry REVEILLERE** – Responsable du secteur prospective et promotion de la mobilité, Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Pour les futurs parkings, la réflexion est d'identifier les potentialités de mutualisation de parkings déjà existants. Mutualisation avec des parkings liés aux

aires de covoiturage pour réduire au maximum les investissements, sauf qu'ils sont souvent sur des voies départementales délaissées. Ou mutualisation dans des opérations immobilières plus conséquentes. On porte notre vigilance sur dix sites potentiels au regard des opportunités foncières. Aujourd'hui, on n'a pas de potentialité de mutualisation avec d'autres opérations. L'idée est de pouvoir lancer notre réflexion sur le futur réseau, notre nouvelle offre de transport à l'horizon 2017, et d'affirmer sur ces dix sites potentiels au moins deux à trois parkings-relais qui nous permettront d'entrer dans la phase opérationnelle.

Sur deux des trois parkings existants, on a un mélange pierre/terre, avec une absorption de l'eau pluviale *in situ*. On a été fortement sensibilisés par le biais de notre PCET (Plan Climat Energie Territorial) et l'Agenda 21 sur cette imperméabilisation. Nous l'avons intégrée dans notre PDU pour voir les impacts, les faiblesses et les atouts. Dans la réalisation, on prend garde à ne pas imperméabiliser les sols.

**Gwenaëlle D'ABOVILLE** – Directrice d'études associée, Ville Ouverte

Au sujet des réaménagements de rues anciennes dans le centre-ville de La Rochelle, on a vu dans les avant/après que beaucoup de places de stationnement en surface ont été supprimées. Savez-vous, par des études ou des évaluations, où sont allés les riverains du centre-ville et comment les reports se sont effectués ?

**Thierry REVEILLERE**

La question que vous me posez est : « Où sont parties les voitures des résidents ? »

Le niveau de l'augmentation de la population dans le centre-ville est moins fort, voire avec des périodes en baisse. Les résidents sont soit allés dans les parkings en ouvrage, ou bien leurs habitudes ont changé. Quelles sont les habitudes de déplacement des habitants ? Ont-ils libéré une des deux voitures ? Les ménages avaient souvent deux voitures. Est-ce que leur mode de vie a fait que la deuxième voiture n'est plus une évidence à travers des services qu'on a mis en œuvre ou d'un comportement différent ? Je n'ai pas d'éléments statistiques à vous donner.

**DE LA SALLE**

Concernant la gestion des déchets, est-ce que la sensibilisation qu'on fait sur la diminution des suremballages peut avoir un impact sur ces volumes difficiles à traiter et pas forcément gracieux dans les rues le soir ?

**Céline BESNARD** – Directrice du service déchets propreté, Grand Poitiers

On a un programme de prévention et de réduction des déchets qui commence à faire effet. Par le biais de la communication sur le tri sélectif : Grand Poitiers est engagé depuis 2010 dans un programme avec l'ADEME. À mi-parcours, on a 3,5 % de baisse, et on vise 7 % d'ici à 2015. Cela marche bien, mais moins bien en centre-ville par rapport à l'accessibilité. On fait de la collecte en porte à porte des déchets de collecte sélective. Les gens ont plus de place en pavillon. En centre-ville, en dehors des heures de collectes, un déchet va partir avec les équipes propreté. Si une borne à verre n'est pas accessible à une distance raisonnable, le verre va se retrouver dans les ordures ménagères. Il y a un problème d'accessibilité au point de



collecte. En tant que collectivité, on agit plus sur les choix en termes d'achat. On communique beaucoup sur le « chariot maxi-déchets/mini-déchets », en préconisant des choix qui vont diminuer le poids et le coût du caddy. On agit également sur le fait de ne pas déposer systématiquement des affaires non utilisées dans une poubelle ou une déchetterie, mais on explique qu'il y a un réseau d'associations qui peuvent réparer un vélo, recycler une machine à laver, ... Au niveau de la production, c'est ce qu'on appelle le « consomm'acteur » qui agit plus que la collectivité locale.

## **DE LA SALLE**

Vous n'avez pas développé la question des professionnels, comme les commerces de bouche en centre-ville, qui représentent des volumes importants de déchets. Avez-vous des dispositifs spécifiques ? En réclament-ils ? D'autre part, avez-vous commencé à travailler à des créations de points de compost pour les habitants en centre ancien ?

### **Céline BESNARD**

On n'a pas de points de compost dans le centre ancien, mais une douzaine sur le territoire de l'agglomération. Ce sont des points de compost collectifs dans des résidences et cela marche très bien si les gens sont volontaires. Cela a plein de vertus sociales, car les gens se retrouvent dans le petit bout de jardin au milieu de la résidence. Mais en centre-ville, il y a un problème d'espace.

Concernant les commerçants, on met en place des collectes supplémentaires mais c'est un palliatif. On fait un essai : la collectivité a mis à disposition des commerçants un local à déchets, avec une

convention payante (équivalent de deux cafés par jour, soit 1 000 euros par an). Chacun a ses objectifs. Nous devons l'entretenir en partenariat avec la société qui collecte et eux doivent présenter les déchets de façon correcte (un jet d'eau est à disposition). Cela a solutionné des problèmes concrets. On en a un pour l'instant et on envisage d'en créer trois autour de la place centrale. La difficulté est de trouver d'autres endroits. La population de commerçants étant la plus difficile à gérer.

### **Gabriel DAVID – Chargé de mission, CAPEB**

Dans l'aménagement de Bordeaux, il y a beaucoup de mobilier urbain, des jardinières. Comment prendre en compte le besoin de stationnement et d'autorisation de voirie des professionnels qui font des travaux de restauration, y compris la benne à tri sélectif ? Votre mobilier est-il démontable ?

### **Thierry REVEILLERE**

Je ne suis pas forcément habilité à répondre. Elcidis est une solution à la livraison en centre-ville : vous amenez votre livraison sur une plate-forme qui est livrée par des véhicules électriques au compte-goutte. Autre élément, la Ville de La Rochelle identifie des lieux de livraison adaptés à la dimension du centre-ville et des rues avoisinantes. Il existe aussi un arrêté du maire pour isoler des places de stationnement, voire bloquer la rue. Il y a effectivement des entreprises qui ne veulent plus intervenir en centre-ville, dans un secteur où il y a des contraintes extrêmement fortes. Mais il y a des solutions intelligentes en lien avec les services voiries.

**Sabrina LACONI** – Adjointe au Maire de La Rochelle en charge du tourisme, du commerce et marchés, du secteur sauvegardé et de l'urbanisme du centre-ville

J'interviens sur la question des artisans. Il y a des autorisations spécifiques délivrées au cas par cas sur les chantiers. On est dans un centre ancien « contraint » aussi bien pour la partie ville que pour les professionnels. On arrivera toujours à avoir des petits problèmes pour tout caler. La morphologie de la ville est telle que les passages ne peuvent pas être encombrés en permanence, et que les chantiers sont assez longs. Il faut s'adapter, se résoudre à

utiliser des camions plus petits. Cela viendra avec le temps.

Concernant la relation entre le producteur, l'agroalimentaire qui produit tous ces emballages, et le consommateur : finalement le consommateur voudra de moins en moins payer. Le déchet coûte cher à traiter et le coût apparaît sur la feuille d'impôt local. Et il apparaîtra de plus en plus. Donc le consommateur fera de plus en plus attention à acheter des aliments avec des emballages réduits. Cela forcera cette filière à repenser ses emballages. C'est un processus assez long mais c'est la solution pour le citoyen-contribuable. On est sur la bonne voie.

## III. DE LA PARTICIPATION A LA COPRODUCTION DE PROJET

### III.1. Mettre en place des démarches de concertation favorables à la coproduction de projets d'aménagement du territoire

**Lauriane GARCIA** – Chargée de projets, Association Arènes

L'association Arènes travaille depuis 15 ans dans l'élaboration et l'animation de démarches participatives et de concertation dans les domaines du développement durable et de l'environnement. Ainsi, l'équipe d'Arènes comprend des professionnels de l'aménagement durable des territoires et des politiques environnementales, diplômés en sciences humaines et sociales (sciences politiques, urbanisme, géographie, sociologie, environnementalisme) et spécialisés dans la concertation. Ils disposent ainsi de compétences en termes d'analyse du développement durable mais aussi d'accompagnement du changement dans la conduite des politiques publiques locales et de mobilisation territoriale.

**Nous considérons ici la participation comme étant l'horizon d'action, la concertation étant une modalité parmi d'autres pour y parvenir. La concertation est un dialogue public qui peut effectivement permettre d'aller jusqu'à de la coproduction voire même de la codécision mais la discussion d'aujourd'hui est centrée sur cette première notion. Précisons que cela est rare mais possible, et notre présentation reprendra quelques conditions pouvant faciliter la coproduction de réflexions, de**

projets impactant notre environnement, notre territoire, ...

D'autre part, nous ne considérons pas l'habitant comme étant uniquement détenteur d'une expertise d'usage : il peut être partie prenante d'un processus politique plus large qui doit interroger différentes problématiques.

Nous proposons ici quelques éléments qui ont trait à la méthode d'Arènes, c'est un regard, une manière de faire parmi d'autres et cela peut être soumis au débat.

Notre présentation s'articule autour de trois aspects : objectifs, public et périmètre, stratégie et méthode.

#### **1 DEFINIR CLAIREMENT LES OBJECTIFS EN AMONT DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION**

**Les objectifs doivent être définis très en amont de la mise en place de la démarche par le maître d'ouvrage et partagés avec le public concerné. Sinon, la démarche peut être « hors sol », c'est un risque. Si le public ne s'y retrouve pas, ne s'y identifie pas, ne comprend pas pourquoi on le sollicite et quels sont les objectifs poursuivis, cela peut nuire à la mobilisation et discréditer la démarche.**

Par ailleurs, les habitants ne sont pas mobilisables en tout temps, en tout lieu, sur n'importe quel sujet. S'ils s'investissent et prennent pleinement part à la démarche, ils donnent d'eux-mêmes, de leur temps, de leurs réflexions. On peut alors supposer qu'ils vont aussi avoir des attentes notamment en termes de retours sur ce que cela produit ou pas. Concertation n'est donc pas juste une bonne recette pour favoriser la participation, contribuer à la démocratie locale, bonifier techniquement les projets. Bien sûr que cela y contribue mais cela doit se faire de manière respectueuse des publics qui s'y engagent. Il s'agit de déterminer les objectifs d'une telle démarche pour en décliner ensuite une stratégie et une méthode d'intervention. **Il nous semble que la participation citoyenne n'est pas un postulat à l'action publique, pas encore en tout cas, et c'est pour cela que tout reste à faire.**

## **2 CIBLER LES PUBLICS CONCERNES DANS UN PERIMETRE TERRITORIAL ELARGI**

Cette question est tout autant fondamentale, d'autant que la réponse semble souvent évidente. En effet, on a tendance à prendre facilement en compte les habitants vivant à proximité du périmètre concerné par l'aménagement projeté, de l'espace soumis à réflexion. Or, chacun – usager, habitant, citoyen – est en capacité de produire de la réflexion quant à la transformation de son espace de vie, de son territoire. Que cela concerne la requalification d'une place publique, la réhabilitation d'un immeuble, l'aménagement viaire et paysager d'une rue, **cela peut concerner tout un quartier voire une commune en fonction de sa taille.**

**L'enquête sociologique de type qualitative est une manière d'aller à la rencontre d'un territoire et de ses habitants**, de faire connaissance, d'en comprendre les attentes, etc. Cela peut être une opportunité pour étudier un territoire avant de mettre en place une démarche de concertation (et donc de déterminer quels en sont les publics) comme cela peut être un outil « autoportant » qui se suffit à lui-même. Quoi qu'il en soit, telle que la conçoit Arènes, **ce type d'enquête permet de travailler sur les usages mais aussi sur les représentations, les dysfonctionnements, les attentes du territoire** et donc de ses acteurs, habitants, usagers, citoyens, ... Cela dépend ensuite avec quelle « casquette », sous quel angle de réflexion les personnes sont considérées.

## **3 PENSER LA STRATEGIE ET LA METHODE DE CONCERTATION AVANT LES OUTILS**

La question du « comment » découle des précédentes interrogations. Pour Arènes, **il s'agit avant tout de méthode plus que d'outils**. On peut penser que des outils toujours plus innovants font la qualité d'une démarche de concertation. C'est possible, mais nous considérons que c'est avant tout sa mise en contexte, son adaptation aux attentes du maître d'ouvrage et des publics, au territoire, qui en font sa richesse plus que l'utilisation d'une boîte à outils comme ingrédients d'une recette qui « marche à tous les coups ».

**Voici quelques éléments pour qualifier une démarche de concertation.** Celle-ci doit être :

- **souple et adaptable** au déroulement de la concertation. En effet, des évolutions contextuelles

peuvent surgir (politique, présence des publics, sujets abordés) et la démarche doit pouvoir être adaptée en cours de route si nécessaire pour continuer à répondre aux attentes de chacun et au projet qui est soumis à concertation.

- **Pensée en amont.** Parfois, lorsque la volonté de concerter émerge côté maîtrise d'ouvrage, c'est déjà « trop tard » dans le sens où le projet concerné est bien engagé, les temporalités ne permettant pas de proposer une démarche de qualité. En effet, concerter prend du temps et le nécessite (pour faire sens, laisser mûrir la réflexion de chacun, produire des choses), et à l'inverse, la précipitation peut amener l'échec ou la non mobilisation, la non reconnaissance par les publics.
- **Articulée entre différentes modalités :** la richesse d'une démarche tient aussi à l'articulation de ses modalités dans le sens des moyens, outils, méthodes. C'est là où notre travail consiste à considérer le champ des possibles pour proposer une démarche adéquate. Là aussi, il n'y a pas de bons outils mais que des démarches qui doivent faire sens dans leur articulation puisqu'il s'agit d'accompagner la production d'une réflexion, l'enrichissement d'un projet en concertation.
- **Continue :** la concertation souffre du silence. Bien que la concertation doive être combinée aux temporalités de décision (notamment politique), de débat interne à la maîtrise d'ouvrage (et avec les partenaires), aux avancées des éventuelles maîtrises d'œuvre, il est important de penser la

démarche en continuité tout au long du projet concerné. Le projet et la concertation sont comme deux dynamiques qui existent de manière concomitante, chacune suivant son chemin, mais les deux s'enrichissant mutuellement et devant donc se rencontrer régulièrement pour cela. Cela demande de l'anticipation, des moyens humains et financiers et de la souplesse, sachant que tout cela n'est pas forcément visible pour le grand public. D'où le besoin de continuité.

- **Assurer la mobilisation :** la question de la mobilisation terrain est cruciale et devrait être plus amplement développée. C'est en tout cas le « travail de l'invisible » qui est souvent sous-estimé alors que tout le monde entend qu'une démarche de concertation sans public n'a pas de sens *a priori* (ou alors nous n'appelons pas cela de la sorte). Précisons seulement que le « bon dosage » permet au public de se mobiliser en continu sur une période à durée variable et que là aussi, point de bonne recette mais seulement des équilibres à trouver pour éviter le manque ou l'écœurement.
- **Prévoir des temps de restitution :** comme précisé plus haut, les participants s'investissent, donnent d'eux-mêmes et attendent aussi qu'il leur soit restitué ce à quoi cela a contribué. Quelque part, il importe moins que la démarche ait produit des résultats qu'il soit expliqué aux participants ce que cela a mis en débat ou pas, ce que cela produit ou quelles sont les limites. Les comptes-rendus et temps de restitution sont parfois sous-

estimés mais ce sont les incontournables de la concertation.

Pour mettre ces points et bien d'autres en musique, **Arènes a mis en place un outil appelé le « schéma de concertation » : il s'agit simplement d'une check-list de questions à se poser en amont de la mise en place d'une démarche** (objectifs de la concertation, population concernée, champ du débat, articulation à la décision, outils de l'échange, etc.). Cela accompagne sa conception et permet surtout de vérifier qu'aucun point n'est oublié.

**Quelques points d'attention pour terminer :**

- **une démarche de concertation peut être pensée comme constituant un tout ou au contraire comme un préalable à d'autres.**
- **L'articulation de la concertation à la décision** (notamment politique) est fondamentale.
- **La démarche projet doit être imbriquée à l'ingénierie de la concertation.**

- **L'appropriation technique du projet par les habitants nécessite de la pédagogie,** du partage d'informations techniques. La concertation ne se limite pas aux usages qu'ils ont de leur territoire.
- **L'habitant peut parfois être « introuvable » :** comment accéder à l'habitant ? Cela pose la question des relais locaux et de la présence sur le terrain.
- **A propos de l'expertise citoyenne, les habitants peuvent être à l'initiative de démarches ascendantes.** Ils peuvent impulser des dynamiques, ce qui nécessite de formaliser leur réflexion et donc de renforcer éventuellement leur expertise. Cela pose plusieurs questions en termes de : accès à l'expertise ? Financement de celle-ci ? Comment font-ils valoir leurs propositions ? Quel lien aux institutions ? Comment faire cohabiter dynamiques ascendantes et descendantes ? L'articulation est possible voire même souhaitable sachant que nous pensons qu'il est important que ce type de démarches conserve leur indépendance puisque le risque d'institutionnalisation est bien réel.

## Débat

**Christian FALIU** – Architecte-urbaniste, propriétaire-habitant en centre ancien historique

J'ai deux questions à vous poser. Puisque vous avez des subventions, quand vous répondez à un appel d'offre, comment séparez-vous le coût de la subvention par rapport au prix proposé, par rapport à des concurrences déloyales qui peuvent se passer vis à vis d'autres partenaires ? L'autre question concerne des projets de concertation basés sur l'instabilité : que faites-vous pour gérer et faire évoluer votre document de proposition globale et forfaitaire ? L'épée de Damoclès que l'on connaît car on se fait supprimer des budgets pour du travail supplémentaire sous prétexte qu'on n'a pas fait le travail dans le document global et forfaitaire.

**Lauriane GARCIA** – Chargée de projets, Association Arènes

J'ai précisé dès le départ notre double casquette : nous intervenons sur les marchés publics et nous menons des actions associatives subventionnées (et pour partie autofinancées). On ne travaille pas du tout sur le même type de marchés ni sur les mêmes territoires. Pour nos activités associatives, on intervient essentiellement et historiquement à Marseille. C'est en cela qu'on a un ancrage territorial. Par ailleurs, pour nos activités d'études, on travaille très peu à Marseille, et très peu en PACA. Pourquoi ? C'est un vaste débat. Pour les marchés publics, on travaille aux quatre coins de la France. On travaille beaucoup en Rhône-Alpes, à Bordeaux. Il y a des débats qui se tiennent sur certains sujets, des volontés politiques, et on essaie d'y répondre dans la mesure

du possible. La question se pose quand on intervient sur Marseille et qu'on répond à des appels d'offre. On nous demande d'expliquer ce qu'est Arènes. Un bailleur, une collectivité va demander des éclaircissements. A nous de ne pas mélanger les territoires, les situations, de ne pas trop superposer, mais cela arrive très peu dans la pratique.

Sur la question de l'instabilité, cela pose la question parfois de la rigidité des marchés publics. Quand on est engagé sur certaines lignes budgétaires et sur certains types d'actions, on ne peut pas réadapter en cours de route. Cela nous arrive rarement de reconfigurer nos méthodes et nos approches. C'est important de le préciser dans nos réponses aux appels d'offre. Il faut être prêt, sur le fond du débat, à s'adapter. Par rapport aux marchés publics, c'est très compliqué. Même à fonctionner à bons de commande, c'est sur des tranches définies, des unités de temps, de projet. Si on accompagne une maîtrise d'ouvrage sur différents projets urbains, le bon de commande se fait à l'échelle du projet concerné. Si sur ce projet, on veut changer de modalité de concertation en cours de route, c'est assez complexe. Ce n'est pas évident à faire valoir auprès des maîtrises d'ouvrage et même auprès du public. On annonce au public le menu des festivités, et si on change, cela peut complètement déstabiliser la démarche.

**Sabrina LACONI** – Adjointe au Maire de La Rochelle en charge du tourisme, du commerce et marchés, du secteur sauvegardé et de l'urbanisme du centre-ville

Vous dites que « la participation citoyenne n'est pas un postulat ». C'est vrai. Vous vous engagez sur une démarche de consultation pluriforme, vous définissez

un périmètre, vous définissez la qualité de votre public. Vous parlez d'habitants, et je vous cite : « c'est créer les conditions favorables au dialogue entre habitants, élus et techniciens » Il manque l'utilisateur. Où est-il ?

### **Lauriane GARCIA**

Il est bien là. L'habitant n'est pas qu'un usager. Mais c'est lui qu'on vient chercher. On doit clarifier dans nos démarches à qui on s'adresse, quelle est la casquette qu'on va mobiliser. Un habitant peut se retrouver citoyen, usager, impliqué dans des collectifs, dans une association, il peut être un élu, un acteur socio-économique, ... On est très calé sur la méthode pour parer à cela. C'est important de savoir à qui on s'adresse, pourquoi et comment. On réinterroge sans cesse nos pratiques en toute humilité, de manière très respectueuse par rapport aux territoires, aux acteurs et aux habitants qu'on est amenés à rencontrer. Le fait que la participation ne soit pas un postulat, c'est un défi pour nous. La motivation est

toujours là, on aura toujours envie de faire à notre échelle, avec nos moyens et nos possibilités.

### **Sabrina LACONI**

Parfois, l'équilibre bascule. Dans certains quartiers, l'habitant est le maître du lieu, et dans certains quartiers ce sera l'utilisateur, l'utilisateur commercial, l'utilisateur touristique, l'utilisateur d'affaire. La relation est différente et l'attente est différente. C'est très complexe. Le périmètre est une chose essentielle.

### **Lauriane GARCIA**

C'est pour cela que c'est intéressant de se poser la question des attentes. Chacun vient avec ses propres attentes, sa propre compréhension de ce type de démarches. Se donner le temps de s'y intéresser permet de mieux adapter sa démarche, qu'elle corresponde aussi aux attentes des uns et des autres et d'en favoriser l'efficacité et l'efficience.



## III.2. Organisation d'un inventaire participatif des espèces animales et végétales

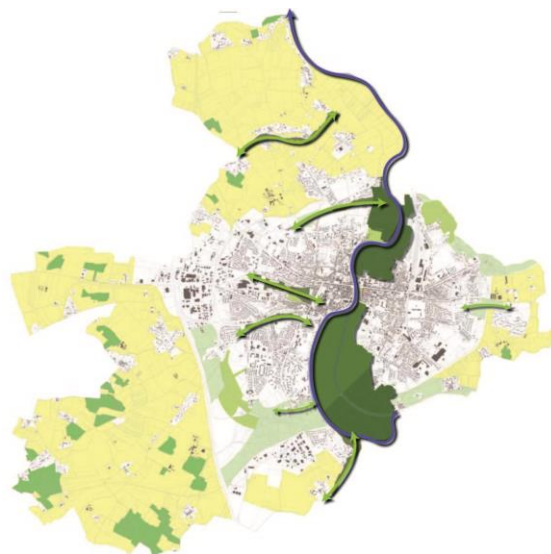
**Christelle LAZERAND** – Adjointe de l'unité conception et gestion paysagère, Ville de Saintes

**Marion BOURSIER** – Chargée de mission, Nature Environnement 17

J'ai comme mission de faire évoluer le mode de gestion des espaces verts, en mettant en place un plan de gestion différenciée.

Je vais vous présenter dans un premier temps le contexte de la Ville de Saintes qui nous a amenés à réaliser le *Carré Nature*. Dans un second temps, le *Carré Nature* lui-même.

Saintes est une ville de 27 000 habitants, à une heure au sud de La Rochelle, ancienne capitale romaine de l'Aquitaine traversée par le fleuve Charente. L'organisation de son bâti est dite en « diabolo » ou en « papillon ». Elle se compose de 210 hectares d'espaces verts divisés en deux parties. Une prairie inondable, la zone de La Palu classée Natura 2000, ZNIEFF et ZICO, et 100 hectares d'espaces verts d'accompagnement de voiries et d'espaces verts publics. Sur la carte, on voit le fleuve Charente, la colonne vertébrale, et les vallons : la trame verte du *Carré Nature* que je vous présente [**Doc 1**].



Doc 1 Organisation spatiale de la Ville de Saintes © Ville de Saintes

### 1 L'ÉVOLUTION DU MODE DE GESTION DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE SAINTES

L'aventure a démarré en 2008 avec la nouvelle municipalité qui a souhaité faire évoluer le mode de gestion des espaces verts. Le service des espaces verts avait à l'époque pour mission d'embellir la ville en appliquant de la couleur dans les rues et en installant des plantes annuelles et bisannuelles. Les espaces verts ne se préoccupaient pas ou peu des enjeux sociaux, économiques et surtout écologiques. Ce nouveau mode de gestion différenciée intègre la notion de développement durable : une réflexion sur l'aspect social, économique et écologique.

En 2009, la ville adhère à la charte Terre-Saine. Une action menée par la région Poitou-Charentes qui a pour but d'accompagner les collectivités à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Cela a été un tournant visuel, avec le « verdissement » des rues. Le cadre de vie des Saintais a fortement évolué.

La Ville de Saintes s'engage alors dans une démarche globale visant à travailler autour de quatre axes : le végétal, le sol, l'eau, et la communication.

- Concernant le végétal : on tend à utiliser une palette végétale locale. On réduit les annuelles et les bisannuelles pour privilégier des plantes vivaces qui consomment moins d'eau.
- Concernant le sol : on applique systématiquement un couvert végétal pour préserver la qualité du sol.
- Concernant l'eau : on utilise un paillage (couvert végétal) - du BRP (Bois Raméal Fragmenté) - qui limite les dépenses en eau.
- Concernant la communication : nous devons sensibiliser la population à cette évolution.

Pour les trois premiers points, on vise à élaborer un milieu complexe moins propice aux parasites.

En 2010, j'ai proposé une méthodologie de travail et un échéancier visant à l'élaboration d'un plan de gestion. C'est un outil qui nécessite de mieux connaître notre patrimoine, c'est-à-dire ce que l'on a à gérer et à évaluer les impacts écologiques, économiques et sociaux de nos différents modes d'intervention et de gestion. Dans un second temps, on met en œuvre la gestion différenciée, qui se traduit sur le terrain par la détermination d'une typologie d'espaces verts et une codification d'entretien associée. À partir de cette étape-là, on a pris conscience de

l'évolution du métier de jardinier, et on s'est vraiment rendu compte que le jardinier avait des carences en connaissances écologiques. Nous n'avions pas ces compétences à la Ville de Saintes. Aussi, en 2011, nous avons mis en place un partenariat avec l'Association Nature Environnement 17 qui nous a accompagnés dans la mise en œuvre de ce mode de gestion différenciée. L'objectif étant de sensibiliser les agents du service espaces verts mais aussi la population.

À partir de 2011, les premiers inventaires naturalistes ont été réalisés. Nature Environnement 17 est allé sur nos sites et a accompagné les jardiniers dans l'évolution de leur métier. Au moment des restitutions, la nécessité de connectivité écologique est apparue, notion que nous n'avions pas repérée. C'est la trame verte et bleue. Le fruit de ces inventaires a mis en évidence des sites à forts enjeux écologiques et des espèces patrimoniales déterminantes. Comme l'Azuré du serpolet, un papillon protégé que l'on trouve sur des prairies sèches [Doc 2], et le Crapaud accoucheur, espèce protégée que l'on trouve en fond de vallons [Doc 3].



Doc 2 Azuré du serpolet © Ville de Saintes



Doc 3 Crapaud accoucheur © Ville de Saintes

En 2012, nous avons fait évoluer le mode de gestion de nos surfaces enherbées. Nous avons ainsi valorisé les continuités écologiques. S'agissant des bords de route, avant on fauchait, simplement. Maintenant, on prend en compte l'aspect sécuritaire. Systématiquement, les intersections et les virages sont dégagés **[Doc 4]**. S'il n'y a pas d'enjeux sécuritaires, on laisse pousser l'herbe.

Au parc des Arènes, et au lotissement de Diconche, deux zones à fort usage, nous avons pris la décision d'y faire de la tonte différenciée **[Doc 5]**. On détermine des zones où on laisse pousser l'herbe. L'agent intervient sur certaines zones, toutes les trois semaines, pour bien montrer à l'utilisateur que l'espace n'est pas délaissé, que le jardinier intervient toujours et que si on laisse pousser l'herbe, c'est vraiment voulu. Le fait de laisser pousser l'herbe permet aux petits mammifères et aux insectes de trouver refuge.



Doc 4 Fauche des bords de route © Ville de Saintes



Doc 5 Tonte différenciée au parc des Arènes © Ville de Saintes

## **2 LE LIVRET PARTICIPATIF DE SENSIBILISATION A LA BIODIVERSITE LOCALE**

Fin 2012, nous avons répondu à un appel à projet mené par l'État qui visait à soutenir les projets valorisant les trames vertes et bleues en milieu urbain. Nous avons obtenu un soutien financier de la DREAL dans le cadre du FIBRE (Fonds d'Investissement pour la Biodiversité et la Restauration Ecologique). On s'est engagé, entre autres, à réaliser un livret de « science participative », le *Carré Nature*. L'objectif de ce livret est de sensibiliser les usagers, particuliers et professionnels, à ces nouveaux modes de gestion, afin d'éviter les ruptures écologiques, et à la notion de trame verte et bleue.

La trame verte est un réseau écologique qui permet un déplacement des espèces terrestres, en forêts, bords de route et jardins privés. La trame bleue est un réseau écologique qui permet le déplacement des espèces aquatiques, dans le fleuve Charente, les ruisseaux.

Le livret, disponible sur notre site Internet, est distribué dans quatre points comme la Maison des Associations, le Service de

mobilité urbaine, la Médiathèque, et la Mairie. Des lieux qui drainent aussi bien des touristes que des usagers et des administrés de la Ville de Saintes.

Il se compose de quatre parties :

- les lieux de vie, avec la trame verte et bleue à Saintes ;
- les espèces animales et végétales ;
- les moyens de préserver et favoriser la présence de biodiversité ;
- une fiche d'observation détachable.

Quelques pictogrammes permettent au lecteur d'observer la nature de façon responsable. On présente ensuite un échantillon d'habitats que l'on trouve à Saintes et qui illustrent la trame verte et bleue, sans oublier les jardins privés, maillon essentiel de la trame verte.

Pour les espèces, à chaque fois, on retrouve le groupe, le nom français et scientifique, une présentation morphologique, des photos et quatre pictos (période d'observation, habitat, moyens de préservation et régime alimentaire) **[Doc 6]**.

On traite des espèces ordinaires et extraordinaires. Le choix des espèces est fondamental pour réaliser ce type de livret. Chaque espèce doit être facilement identifiable et chaque Saintais peut la retrouver dans son jardin. Le travail a été fait avec Nature Environnement 17.

LES PAPILLONS DE JOUR

**AZURÉ DU SERPOLET** *Maculinea arion*  
 Famille : Lycaenidae

espèce protégée




**Chenille :**  
 Fusiforme (de forme allongée, rose à beige avec stries claires).  
 Couverte de poils courts transparents, elle mesure quelques millimètres.

**Chrysalide :**  
 Lisse et presque sans dessin.  
 Blanchâtre au début, puis vire au marron.

**Face inférieure :** Gris-brun marquée de gros ocellus noirs cerclés de blanc.  
 Absence totale de marques oranges.  
**Face supérieure :** bleue bordée d'une large marge noire. Seul l'Azuré portant des taches ovales noires sur les ailes antérieures.

**De mi-juin jusqu'à la mi-août.** L'Azuré du serpolet vole en fonction des conditions météorologiques. Le pic de vol se situe généralement en juillet.

**Milieux ouverts :** prairies, friches, pelouses calcicoles.  
 Sa présence est conditionnée par celle d'une espèce spécifique de fourmi (*Myrmica sabuleti*).

**Maintenir les fourmillères.**  
 Maintenir des milieux ouverts avec de l'origan.

**Stade chenille :** Les œufs sont pondus sur l'origan. Les chenilles se nourrissent de la plante pendant deux à quatre semaines.  
**Au dernier stade larvaire :** elles sont emmenées dans les fourmillères (par les fourmis friandes de leur miel), où elles passeront l'hiver, en se nourrissant de larves de fourmis puis sous forme de chrysalide.  
**Stade papillon :** Se nourrit de nectar, comme tous les papillons de jour.

**Doc 6** Description de l'azuré du serpolet © Ville de Saintes

Nous avons deux axes : un jardin privatif et un balcon, et on explique que la gestion différenciée est possible dans les deux cas. On présente la tonte différenciée et la tonte traditionnelle. On explique les avantages et les inconvénients de chaque technique.

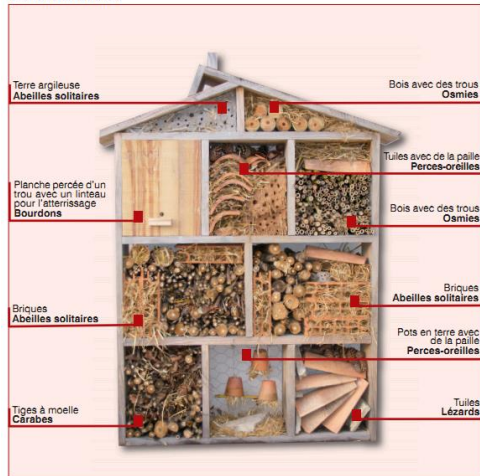
On fait un point sur les auxiliaires au jardin, des espèces animales qui permettent de nous préserver des maladies et des ravageurs.

Le dernier moyen de préserver la biodiversité est la réalisation d'un hôtel à insectes **[Doc 7]**.

Sur la fiche d'observation figurent : nom, prénom, tranche d'âge, lieux d'observation, ce que le lecteur a mis en place pour préserver la biodiversité (installation de nichoirs, de gîte à chauve-souris, tonte différenciée, création de points d'eau artificiels, d'hôtels à insectes), espèces observées, date

d'observation, quantité et météo.

#### Hôtel à insectes



LES HÔTELS À INSECTES

8

Doc 7 Hôtel à insectes © Ville de Saintes

### III.3. La co-élaboration du projet Danton au Havre

**Laurence JAÏN** – Adjointe chef de projet requalification centre ancien, Ville du Havre

**Gwenaëlle D'ABOVILLE** – Directrice d'études associée, Ville Ouverte

#### 1 INTRODUCTION

##### A – Le Havre, nouvelle Ville d'art et d'histoire

En 2005, le centre-ville reconstruit du Havre était classé au patrimoine mondial de l'humanité. A travers cette focale sur l'œuvre d'Auguste Perret, le regard porté sur la ville a changé, et elle connaît aujourd'hui un rayonnement culturel de plus en plus affirmé. A la Ville du Havre, ce travail se poursuit aujourd'hui avec la reconversion-réhabilitation du Volcan d'Oscar Niemeyer, avec l'inauguration de nouveaux équipements innovants (jardins suspendus, Tetris, ...), avec un travail de revalorisation des quais et des bassins, mais pour l'essentiel le virage a été pris.

Un deuxième mouvement, initié dans la foulée, a conduit la Ville à se pencher encore sur son patrimoine urbain, mais cette fois-ci sur un patrimoine plus ancien, celui du centre faubourien du XIX<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit du secteur de la ville basse non démolie (la structure du Havre distinguant la ville basse construite dans l'estuaire de la ville haute qui se développe sur le plateau une fois franchie la limite du coteau). Ce territoire de 19 000 habitants, situé de part et d'autre de la gare, a fait l'objet d'un conventionnement avec l'Etat dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés. Les objectifs habituels des PNRQAD y sont poursuivis : résorption de l'habitat insalubre, amélioration de

l'habitat, réhabilitation des immeubles et des commerces, requalification de l'espace public.

##### B – Le projet Danton, renouveau du quartier de la prison

A la croisée de ces objectifs, une opération plus particulière prend place, à quelques encablures de la gare, à mi-chemin entre l'Hôtel de Ville et le centre reconstruit d'une part, et le nouveau pôle commercial, culturel et universitaire des Docks Vauban d'autre part. Il s'agit du quartier Danton, qui tient son nom d'une place publique, jadis champ de foire, place du marché, et désormais parking accolé à une placette commerçante **[Doc 1]**. C'était le quartier de la prison. La maison d'arrêt du Havre y était située, avec toute l'animation qui allait de pair : petit bars, prostituées, interpellations des prisonniers par-dessus les hauts murs d'enceinte, ... Vétuste, ce bâtiment datant de 1860, emblématique d'une architecture carcérale robuste et rationalisée, a été détruit par la Ville du Havre préalablement à la définition de tout projet. Les coûts d'une réhabilitation apparaissaient énormes et de nature à grever le reste de l'opération. Les élus ont souhaité tourner une nouvelle page dans l'histoire du quartier et repartir à neuf.



Doc 1 Quartier Danton © Ville du Havre

### **C – Une démarche neuve : le projet co-élaboré avec les habitants**

Le neuf, c'était aussi la démarche d'élaboration du projet voulue par la municipalité.

Au moment de démarrer le travail, **l'équipe municipale avait plusieurs objectifs clairs pour ce projet :**

- **la requalification du quartier**, en particulier à travers les espaces publics ;
- **la remise à niveau de l'offre en équipements publics ;**
- **la construction de logements** pour équilibrer l'opération et jouer sur le peuplement en offrant les logements sociaux qui manquent au quartier mais aussi du logement privé de qualité pour attirer des familles en centre-ville ;
- **l'ouverture du quartier** : c'est-à-dire le renforcement de son lien avec la gare. En effet, ce quartier occupait une position presque confidentielle à l'échelle de l'agglomération havraise, à proximité des grands axes mais peu traversé et méconnu. La volonté était qu'il puisse participer d'une dynamique plus large, qui semblait plus conforme à sa vocation de quartier central.

Mais au-delà de ces objectifs, il n'existait pas de projet précis. **Plutôt que de faire d'emblée appel à un maître d'œuvre en charge de concevoir le projet, la municipalité a souhaité que celui-ci soit élaboré selon une méthode de concertation ambitieuse.** Il s'agissait d'impliquer les Havrais, habitants du quartier et d'ailleurs, pour construire avec eux le programme du projet urbain, ses grands principes.

### **D – L'équipe chargée de la concertation**

Dans le cadre de la consultation lancée par la Ville du Havre, Ville Ouverte a constitué une équipe qui a tout d'abord eu la charge de la concertation pendant les deux premières années du projet, à partir d'octobre 2012. Ville Ouverte, agence d'urbanisme spécialisée dans la concertation en urbanisme, en était le mandataire comme garante de la démarche, de la stratégie, de la construction du processus de concertation et responsable de l'animation de ses temps forts. D'autres membres composaient le groupement pour fournir de la matière à soumettre à la concertation, pour formuler des enjeux de réaménagement, pour outiller la réflexion des habitants et la transcrire en termes techniques ou en schémas spatialisés.

- **Le collectif OUP, collectif d'artistes** localisés à Nantes, est venu prolonger, enrichir et approfondir les actions de concertation au sein de la stratégie globale.
- **Pro-développement, agence de programmation urbaine**, était chargée de formuler les enjeux du réaménagement et de guider le travail de programmation urbaine ainsi que la réflexion sur les équipements publics.

- **L'atelier Choiseul, agence d'architectes-urbanistes**, était chargé de réaliser le diagnostic du quartier et d'accompagner les habitants dans leur réflexion sur le réaménagement du quartier.
- **SCB, économiste de la construction**, venait chiffrer les hypothèses, au fur et à mesure qu'elles émergeaient.

La constitution de cette équipe permet de relever deux aspects majeurs de la méthode mise en place et de sa philosophie. Premièrement, la participation des habitants est prise au sérieux par la Ville du Havre, qui attend de celle-ci qu'elle aboutisse à une véritable production : des moyens techniques et humains sont alloués à la démarche. Deuxièmement, **il n'est pas question ici de nier l'expertise technique au profit de ce que l'on appelle l'expertise d'usage des habitants, mais d'assurer l'interaction entre les deux. Ce sont bien les conditions d'une co-élaboration qui sont ici établies.**

## 2 LE PROJET

### A – Les cinq grandes étapes d'élaboration du projet

A ce stade du projet (octobre 2013), deux années après son début, cinq grandes étapes de travail se sont succédé.

Du mois d'octobre 2012 au mois de février 2013 le diagnostic technique a été réalisé par l'ensemble de l'équipe, associant déjà les études (démographique, architecturale et paysagère, programmatique) et les enquêtes auprès des habitants (entretiens, marches, parcours commentés). Ce même temps a été mis à profit pour engager une longue phase de communication et de mobilisation afin de

préparer une participation la plus large et diverse possible.

De février à mai 2012 ont eu lieu six ateliers de concertation qui ont permis d'élaborer les principes du projet. Les mois de juin 2012 à janvier 2013 ont été mis à profit pour valider et approfondir le résultat de la concertation avec l'ensemble des élus et services de la Ville.

En février 2013 ont commencé les ateliers dits « de préfiguration » qui mobilisaient habitants et services de la Ville pour expérimenter en mettant en œuvre certains aspects du projet (végétalisation des espaces publics et privés, occupation de l'espace central, réorganisation du stationnement et de la circulation).

A cette époque a aussi démarré une nouvelle étape de la concertation, celle-ci ayant pour objet de travailler au pré-programme des deux nouveaux équipements publics à venir dans le quartier (gymnase et équipement socio-culturel).

En octobre 2013, une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, l'équipe Panerai et associés/MUOTO/Signes, a été nommée pour dessiner le projet et le réaliser, en s'appuyant sur le résultat de cette concertation et en poursuivant le travail avec les habitants.

### B – Quelques enseignements

Plusieurs éléments de cette démarche peuvent être soulignés, l'ensemble ne pouvant être restitué de manière détaillée : l'importance de la mobilisation d'une part, et les méthodes de co-élaboration utilisées pendant les ateliers et les résultats qu'ils ont portés d'autre part.



✓ L'importance de la mobilisation

Dans ce travail, nous avons disposé d'un temps long, quatre mois, pour élaborer un diagnostic de quartier. Celui-ci a fait l'objet d'un premier travail de concertation : **entretiens avec des acteurs locaux et des habitants rencontrés au hasard, parcours commentés avec une ou deux personnes, mais aussi avec des groupes d'habitants, longs moments d'arpentage dans le quartier, rencontre des associations et débat avec elles sur les termes de la concertation, enfin, plusieurs temps forts organisés jouant sur la curiosité, le décalage, le symbole. Dès le départ nous avons conçu ce temps de diagnostic comme un temps de mobilisation.** Nous en attendions une diffusion de l'information, de personne à personne, selon laquelle le réaménagement du quartier Danton allait se faire avec les habitants. Nous souhaitons nous faire connaître comme équipe et initier un dialogue, et nous souhaitons susciter l'intérêt des Havrais en commençant à laisser des traces de la démarche, comme autant de petits cailloux blancs.

Pour ce travail, le rôle du collectif OUP a été primordial : ils ont tout d'abord participé avec l'équipe à l'occupation du terrain, en contribuant à tisser un réseau de relations interpersonnelles. Ils ont été présents sous la forme de nombreuses « résidences », plusieurs jours d'affilée. Ils ont développé des actions originales, décalées, qui ne relevaient pas de la communication.

Le collectif OUP a réalisé des parcours commentés avec vingt personnes du quartier dont dix ont fait l'objet de restitution sous la forme de grandes cartes présentant l'intégralité du propos et un positionnement de *verbatim* sur un fond

de plan stylisé. Ces cartes de restitution ont été déposées pour consultation dans les commerces de la place Danton et distribuées aux participants des ateliers.

Ils ont recueilli des archives photo et vidéo d'habitants du quartier, témoignant de la vie du quartier et des souvenirs créés. Ce film monté, entrecoupé de photos du quartier actuel prises par le collectif, a donné lieu à un documentaire intitulé « Les riches heures du quartier ».

Des capsules sonores ont été réalisées. Elles permettaient de restituer des morceaux d'entretiens réalisés avec les habitants et d'annoncer la concertation. Elles ont été diffusées sur une radio locale, radio Albatros.

Deux affiches, évoquant le quartier et intégrant des propos d'habitants ont été collées dans plusieurs lieux du quartier et des alentours indiquant simplement « Danton en projet avec les habitants » **[Doc 2]**.

Enfin, le collectif a organisé deux journées de peinture à l'occasion desquelles il était possible de venir peindre une page blanche sur le mur de la prison, avant sa démolition. Une très grande page a été peinte par un peintre en bâtiment du quartier. Elle a permis de projeter sur la place le documentaire « Les riches heures du quartier ». Des enfants des écoles avoisinantes ont aussi pu venir peindre une page blanche.



Doc 2 Affiche du collectif OUP © Ville du Havre

Ces quatre mois de travail ont conduit à réaliser le diagnostic urbain du quartier, élaboré par l'Atelier Choiseul et Pro-développement, en intégrant les retours d'habitants que fournissaient Ville Ouverte et le collectif OUP. Débattu avec les services et les élus, **ce diagnostic a conduit à formuler six règles du jeu pour le réaménagement du quartier. Ces règles traduisent le point de vue et les objectifs des élus et services, mais aussi celui des habitants** qui se sont exprimés pendant cette première étape de mobilisation. **Elles fixaient le champ de la réflexion, les marges dans lesquelles la concertation allait évoluer :**

- 1) ouvrir le quartier par les espaces publics ;
- 2) répondre aux besoins du quartier ;
- 3) maîtriser les dépenses publiques pour le projet ;
- 4) construire des logements ;
- 5) préserver la diversité des populations et des activités ;
- 6) respecter la mémoire du quartier et valoriser son histoire.

Ce temps de mobilisation a aussi permis d'accepter la démolition de la prison, qui a fait débat notamment dans le milieu des professionnels de la ville. La décision même de démolir posait une question méthodologique : cette décision était imposée alors que la volonté était de co-construire avec les habitants. Comment convaincre que la démarche était sincère ? Cette décision a été débattue avec les services, les élus, et au sein de l'équipe. Une fois arrêtée, elle a été clairement exprimée et assumée. Il a donc été possible de travailler sereinement par la suite. Le temps de diagnostic a joué un rôle indispensable pour que les habitants puissent comprendre la décision, se projeter une fois la prison démolie, et se réapproprier l'espace du quartier. Quand les ateliers ont démarré, la prison était en

cours de démolition, l'histoire du quartier allait s'écrire sans elle.

Au premier atelier, en février 2012, quatre-vingt-dix personnes ont participé. Les participants ne reflétaient pas la diversité ethnique et culturelle du quartier, mais une variété de milieux socioprofessionnels était représentée ainsi qu'un public de tous âges. **De notre point de vue, le temps donné à cette première phase a été un atout déterminant pour la réussite de la démarche : il est rare et notable qu'une maîtrise d'ouvrage souhaite et puisse accorder un tel temps de préparation/mobilisation/étude,** pourtant indispensable au plan technique comme au plan de la démarche avec les habitants.

#### ✓ Le déroulement des ateliers

**La commande de la Ville du Havre était de mener une démarche de co-production. Pour Ville Ouverte, c'est au cours des ateliers que ce travail allait se dérouler.** En cela, ils constituaient le cœur de la démarche, en rassemblant les points de vue, en ouvrant un espace de débat et en permettant un travail cohérent sur plusieurs séances.

**Dans cette coproduction, le rôle de l'expert n'était pas évincé.** Les six ateliers se sont donc déroulés en présence de quatre urbanistes de Ville Ouverte, deux architectes de l'Atelier Choiseul et deux programmistes de chez Pro-Développement.

Deux ateliers ont permis de partager le diagnostic et de mettre en débat les enjeux du réaménagement.

Deux ateliers « sucres » ont été organisés, autour de sept tables-rondes d'habitants qui disposaient d'une photo aérienne, d'une partie du quartier en volume à

l'échelle, et d'un ensemble de morceaux de sucres à placer sur le plan. Ces morceaux de sucre, bruns pour les RDC et blancs pour les niveaux, correspondaient à la SHON indicative à construire [Doc 3]. Au cours de ces ateliers, les participants ont été réellement acteurs d'une réflexion qui les a conduits à s'approprier les contraintes, parler d'espace public et aborder les questions de morphologie urbaine. A l'issue de ces deux ateliers, chaque table-ronde avait élaboré un scénario d'aménagement qui représentait les grands éléments de programme privilégiés.

Les deux derniers ateliers se sont déroulés autour des plans que l'atelier Choiseul avait réalisés en retranscrivant les scénarios des habitants et en en proposant des synthèses.

Ceux-ci avaient été analysés par le service urbanisme de la Ville du Havre et par l'équipe de concertation. Au terme de cet audit, les habitants se sont accordés sur un « schéma de principe » traduisant les grandes intentions qu'ils partageaient pour l'aménagement du quartier [Doc 4].



Doc 3 Atelier « sucres » © Ville du Havre



Doc 4 Schéma de principe © Ville du Havre

✓ Bilan des ateliers

**Au fil des ateliers, la participation s'est stabilisée autour de 50 à 60 personnes.**

Les participants ont été réguliers et ont pu travailler sur un temps long, la réflexion progressant d'atelier en atelier. Les deux premiers ateliers ont permis à chaque participant d'exprimer son point de vue et à l'ensemble de partager l'information. Les quatre ateliers suivants ont fonctionné comme des ateliers d'échange et d'élaboration de points de vue collectifs. Les sept tables-rondes organisées pour faciliter le travail en petit groupe ont facilité les interactions et la construction du consensus. Par exemple, le point de vue des habitants sur la piétonisation des voiries a beaucoup évolué au cours de la démarche, au contact des avis différents, au gré de discussions informelles avec des voisins ou des commerçants, mais aussi en dialogue avec les architectes et urbanistes.

✓ Ce qu'ont apporté les participants

- 1 Ils ont enrichi la compréhension du quartier.** Ils ont apporté de nombreuses informations sur le fonctionnement et la représentation des lieux. Ils ont permis de mieux cerner certains enjeux.
- 2 Ils ont réaffirmé l'importance de l'espace public central,** fédérateur pour la vie du quartier et symbolique de son identité.
- 3 Ils ont détaillé leurs attentes pour l'amélioration de l'espace public :** confort du piéton, mise à distance de l'automobile, plus grande présence du végétal, possibilité d'abris contre les intempéries, support d'événements, ...
- 4 Ils ont exprimé des attentes par rapport à l'implantation de**

**nouveaux ensembles de logements,** en soulignant l'importance de la performance énergétique, de la qualité de l'exposition, de la taille des espaces de stockage poussettes/vélos, et en demandant que les nouveaux ensembles ne se présentent pas comme des résidences fermées sur le quartier.

- 5 Ils ont proposé un nouveau schéma viaire pour le quartier,** en imaginant de prolonger une des voies nouvelles vers une impasse existante, pour remailler l'espace central laissé vide par la prison.
- 6 Ils ont imaginé de mutualiser les cours d'écoles,** vides hors temps scolaires, pour permettre aux adolescents de se retrouver et de faire du sport.
- 7 Ils ont proposé des pistes pour le fonctionnement des nouveaux équipements,** notamment en termes de porosité entre activités ainsi qu'entre l'équipement lui-même et l'espace public.

Aujourd'hui, alors que la concertation se poursuit avec le maître d'œuvre, il est frappant de voir à quel point ces participants maîtrisent les enjeux et les données du projet, à quel point ils s'investissent, notamment dans le travail de préfiguration, dans la vie du quartier, mais aussi comment ils perçoivent leur rôle, complémentaire à celle de l'expertise technique, dans un rapport de collaboration et comme force de proposition.

### **3 LA POURSUITE DU PROJET ET L'OUVERTURE A D'AUTRES PUBLICS**

Au cours du mois de juin 2012, après les six ateliers de concertation, un temps d'information plus large a eu lieu, au cours d'une fête de quartier, pour présenter aux habitants qui n'avaient pas participé le résultat des ateliers de concertation. En juillet 2012, le schéma de principe élaboré par les habitants a été présenté au conseil municipal, qui l'a adopté comme plan guide pour les réaménagements du

quartier. Régulièrement, lors d'événements ou de réunions publiques, les services et les élus diffusent les résultats de la concertation et invitent de nouveaux habitants à participer. Le groupe de « vieux routards » de la concertation est soudé mais il continue d'accueillir de nouveaux membres, nouvellement arrivés dans le quartier, ou mobilisés à l'occasion d'un atelier de préfiguration. Après avoir fait connaissance en plantant des fleurs dans des bacs fabriqués maison, ils franchissent la porte de l'atelier de concertation.

## Débat

**Gabriel DAVID** – Chargé de mission, CAPEB

Avez-vous pensé à une traction animale pour transporter des outils sur ces zones, et avez-vous pensé à une tonte par des chèvres ou des moutons ? Quitte à le faire avec des partenaires agricoles ?

**Christelle LAZERAND** – Adjointe de l'unité conception et gestion paysagère, Ville de Saintes

Effectivement, on a pensé à utiliser des animaux, pour faire évoluer les modes de gestion, notamment sur la zone de La Palu. Le projet n'a pas encore abouti. On a un lycée agricole à Saintes, et on pourrait mettre en place un partenariat.

**Michel SIMON** – Adjoint au Maire en charge du développement durable, de l'urbanisme, de l'habitat et du développement urbain, Ville de Cahors

Je voudrais saluer ce projet que je trouve exceptionnel. J'ai une question machiavélique. Quels sont les moyens d'un tel projet ? Certes la Ville du Havre est très importante, et a réalisé ici 400 logements. On va valoriser ce lieu certainement acquis par la Ville. Comment peut-on développer ce type de pratiques dans les petites et moyennes villes qui n'ont pas de tels potentiels ? Ce type de concertation me paraît nécessaire et indispensable. Est-ce qu'il y a des gens dans la salle qui ont réfléchi ou qui auraient des pratiques, des expériences dans des lieux qui ne sont pas exceptionnels pour que l'on puisse tirer des leçons de ces pratiques intéressantes.

## DE LA SALLE

Je voudrais savoir si le principe de la démolition a été déterminé après concertation, lui.

**Laurence JAÏN** – Adjointe chef de projet requalification centre ancien, Ville du Havre

Non, justement. La démolition a été décidée par la municipalité qui a voulu faire table rase. Ce bâtiment était très austère et occasionnait des nuisances. C'était important de repartir de zéro pour commencer à travailler. Ce choix n'a pas été soumis à la concertation.

**Gwenaëlle D'ABOVILLE** – Directrice d'études associée, Ville Ouverte

En arrivant sur le projet, cela fut une pierre d'achoppement pour nous. Mais le travail s'est sereinement passé car l'équipe municipale a parfaitement assumé et expliqué clairement sa décision. Il n'y a eu ni ambiguïté ni incompréhension. On a essayé de questionner cette option, avec des études de faisabilité sur la possible reconversion de la prison. Cela a confirmé la nécessité de gros investissements publics. Les exemples de reconversion de prison qu'on a trouvés concernent soit un équipement public majeur, soit un grand hôtel de luxe avec un porteur de projet significatif, ou alors cela veut dire entrer dans une autre logique que celle de l'urbanisme classique. C'était un invariant de la part de la maîtrise d'ouvrage. Le sujet a vite été clos. Cela a fait débat parmi les professionnels de l'urbanisme et de l'architecture. Un collectif s'est monté au Havre : « Les architectes étonnés », étonnés par cette décision. Ils ont proposé des solutions

alternatives à cette démolition. Ils ont été reçus par le maire, ont exposé sur la place Danton leur projet. Mais le maire a réitéré sa décision. Et nous, en travaillant avec les habitants, on a compris que la plupart d'entre eux étaient très contents de cette décision. Cela a questionné nos regards d'urbanistes. Ce qui l'emportait c'était le désir de passer à autre chose, car les nuisances proches des prisons sont fortes. Même si les prisonniers étaient partis. Les habitants étaient associés à la prostitution, aux bruits, aux cris. Beaucoup d'habitants disaient qu'ils étaient contents que cette vie se termine, et d'autres appréciaient cet espace nouveau. Finalement, la décision prise par l'équipe municipale n'était pas déconnectée des aspirations des riverains.

**Christian FALIU – Architecte-urbaniste, propriétaire-habitant en centre ancien historique**

Quel a été le coût de la mission, et le budget de l'opération ? Je pense que la mairie a pris en charge un certain nombre de budgets de matériel par rapport à tout ce qui a été montré là et qui n'était pas déjà prévu dans le DPGF (Décomposition du prix global et forfaitaire) ?

**Laurence JAÏN**

Il y a d'abord la prise en charge par le prestataire, Ville Ouverte. Sur l'ensemble de la mission, on ne peut rien dire car elle n'est pas terminée. Le premier marché a été d'environ 150 000 euros pour deux ans. On a pris en charge des éléments sur la mise en œuvre de la concertation sur notre budget de fonctionnement (on est aussi accompagnés par l'ANRU via le PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens

Dégradés), qui a financé 50 % de nos dépenses sur une partie du site). En ce qui concerne la réalisation du projet, la Ville a prévu de le financer dans le cadre de son prochain PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). On avait anticipé cette question du financement. On savait qu'à partir du moment où on allait travailler avec les habitants sur un projet, il fallait dans tous les cas qu'il voit le jour. Concernant les délais et les financements, on a été transparents vis-à-vis des participants à la concertation. On a expliqué que ce n'était pas encore budgété mais que cela allait venir.

**Gwenaëlle D'ABOVILLE**

Pour revenir sur les questions de marchés : 150 000 euros, c'est le budget de l'équipe (de Ville Ouverte) sur deux ans. On a dû faire le programme sur deux ans, ce qui est très compliqué. Tout bougeait. Par exemple, on avait quatre ateliers de concertation au départ et on en a mis six. Tout est mouvant d'un mois sur l'autre dans ce type de démarche. On travaille à peu près 50 % de plus que ce qu'on facture sur ce type de contrat ; on le calcule. On travaille en équivalent jour/homme et on convertit une méthode en une autre en se disant que c'est tant de temps passé. Maintenant, on est dans une optique plus souple. On est dans le cadre d'un marché à bon de commande pour quatre ans, et on prévoit tous les deux/trois mois ce que l'on va faire. Cela nous donne beaucoup plus de souplesse pour être en adéquation entre ce que prévoit le marché et ce que l'on fait réellement.

## **Gabriel DAVID**

C'est un vieux débat, la place de l'utilisateur, à prendre en compte par les architectes. On a créé Le Modulor pour modéliser. Auriez-vous du recul sur d'autres expériences, où on aurait vu que la parole de l'utilisateur dans les quartiers n'a pas trop évolué ? Il y a des mutations, quand les quartiers changent les usagers changent. Est-ce que la prise en compte du besoin de l'utilisateur de départ, on la retrouve dans les besoins de l'utilisateur nouveau ?

## **Gwenaëlle D'ABOVILLE**

C'est une question importante, surtout sur les échelles de temps dans ce type de projets. On travaille sur trois éco-quartiers en Ile de France. Et on travaille pour des usagers non encore présents. C'est un autre cas de figure. Pour vous répondre, je n'ai pas assez de recul professionnel. Je travaille depuis douze ans. Le premier projet sur lequel j'ai travaillé va être livré dans un mois. La seule chose à faire, c'est d'être certain que la concertation ne soit pas une cartouche qu'on tire en début d'étude en se disant qu'on a recueilli la matière du terrain et qu'ensuite on déroule pendant douze années le projet tel qu'il a été élaboré. On va être obligés d'être dans une logique beaucoup plus plastique dans l'élaboration de projets urbains plutôt que dessiner un plan-masse en 2011 qui sera réalisé en 2021. Cela pose les questions des outils des professionnels, de la fidélisation des habitants à la démarche de participation.

Ce ne sont que des questions et des enjeux. Certes, ce n'est pas toujours facile pour des élus de se « traîner » les habitants pendant plusieurs années. Ces questions-là sont importantes pour la programmation. On parle beaucoup de modes de vie en programmation urbaine. Les modes de vie de 2011 sont différents de ceux de 2020. Avec des points d'interrogation comme la gare du Havre, grande vitesse ou pas, le grand Paris jusqu'au Havre, le port du Havre, l'évolution de l'université, ... Des données tellement impactantes. Des données énormes qu'il faudra être capable de réactualiser.

**Sabrina LACONI – Adjointe au Maire de La Rochelle en charge du tourisme, du commerce et marchés, du secteur sauvegardé et de l'urbanisme du centre-ville**

Je suis ravie de découvrir ces pratiques si subtiles, si attentives, à notre temps et à l'humain. Elles ont toutes les chances de réussir, de se pérenniser, de s'inscrire dans la durabilité d'une ville. C'est vrai qu'il y a la difficulté du statut de l'élu, sa fragilité. Finalement, le métier d'urbaniste, d'organisateur de ville, de constructeur, de bâtisseur, se modifie en même temps que se modifient nos usages, nos pratiques, nos comportements, la technologie, ... C'est un message de joie car on va vers une amélioration. On va vers le plus juste et le plus juste c'est déjà énorme pour l'homme, l'homme qui a tant de défauts.



## IV. DES INITIATIVES IMPULSEES PAR LES HABITANTS

### IV.1. Les Incroyables Comestibles

François ROUILLAY – Coordinateur national, Incroyables Comestibles

*Propos recueillis*

Je suis consultant des politiques publiques. Cela fait 25 ans que je suis conseiller à la maîtrise d'ouvrage des projets de territoire en France, sur des modèles participatifs de développement durable, ou nouveaux modèles de développement.

Depuis deux ans j'ai quitté mon travail. Je l'ai mis au service de la population, pour un mouvement citoyen *Incredible Edible* ; « Les Incroyables Comestibles ». C'est un mouvement révolutionnaire à la vitesse de propagation phénoménale. On parle de changement de paradigme. Il y a un à trois nouveaux programmes par jour qui naissent dans le monde et qui permettent de rendre les villes comestibles. Il y a un avant et un après. En effet, quand une population a décidé de se prendre en main et de s'engager dans l'autosuffisance alimentaire, quand elle fait l'expérience de l'abondance partagée, elle n'a plus tellement envie de revivre le vieux monde de la compétition qui génère l'exclusion. Ce mouvement est né en Angleterre en 2008 à Todmorden, dans les cités industrielles du nord. Les Anglais l'appellent la *Peas and Love Revolution* : « la révolution des petits pois et de l'amour ». Au bout de trois ans, ils étaient à 85 % d'autosuffisance alimentaire. En un an nous avons démarré le mouvement dans 350 villes en France, l'année prochaine, on prévoit d'être présents dans 3 500 villes...

#### 1 L'EXEMPLE ALBIGEOIS

Puisqu'on est sur la thématique de la requalification urbaine et plus particulièrement celle des centres anciens, on va faire un zoom sur un seul exemple : la Ville d'Albi. A l'université Champollion, lors d'une conférence, j'ai posé une question à la salle : « La ville du futur sur la nouvelle terre, vous la voyez comment ? ». Les gens ont prononcé les mots suivants : « convivialité, dialogue, éveil des consciences, amour, des bistrotis, des terrasses, pas de voitures, coopération, de l'éthique, beauté, entraide... » Il y avait unanimité. Ces mots sont le cahier des charges des politiques publiques pour ce nouveau monde. Ce n'est pas la compétition, la pénurie, le chômage, c'est l'amour, c'est l'entraide, la bienveillance. Ce mouvement fonctionne car il est simple, car la Terre est généreuse et parce qu'on est arrivés à un moment où les consciences sont mûres pour vivre une autre expérience, celle de l'abondance partagée.

A l'extérieur de l'université Champollion, un trottoir de plus de 100 m de long et de 2,50 m de large, 250 m<sup>2</sup> de butts de permaculture, avec des fruits et légumes bio sont cultivés par les habitants pour la population **[Doc 1]**. « Servez-vous, c'est gratuit, nourriture à partager ». Cela se propage sous l'action des citoyens. Les

habitants, grâce à l'action bienveillante de la Ville d'Albi qui coopère (les services des espaces verts nous apportent du terreau sur demande) transforment progressivement la ville en potager. Quand on met en œuvre cette démarche d'abondance partagée, cela reconnecte les gens, on retisse les liens intergénérationnels : les jeunes, les anciens, les handicapés, les exclus. C'est un mouvement qui crée une dynamique éthique et solidaire. La première récolte a été concluante, donc on va doubler la surface. L'université est convaincue que c'est un avenir pour tous. Il y a des étudiants qui ont du mal à se nourrir, qui mangent des aliments pauvres en vitamines de la grande distribution. Un terrain sera mis à la disposition du chef cuisine pour faire une « spirale des aromatiques » ; on va cuisiner avec les herbes produites sur place, et bio.



Doc 1 Trottoir cultivé à l'extérieur de l'université Champollion © Incroyables Comestibles

On nous a également proposé une ferme dans la ville, sur la Plaine du Gô, avec un bâtiment et six hectares de terres agricoles pour créer une pépinière citoyenne en chantiers d'insertion. Des polytunnels sont déjà en place et nous permettent de faire des formations à la permaculture auprès des habitants **[Doc 2]**. En ce moment, il y a des enfants handicapés qui apprennent à faire les semis des plantations des nourritures à partager dans la ville.



Doc 2 Formation à la permaculture © Incroyables Comestibles

La Ville d'Albi nous soutient, elle souhaite aller vers l'autosuffisante énergétique et alimentaire. Le Président du Conseil général du Tarn soutient également le mouvement. Le Tarn pourrait être un département pilote Incroyables Comestibles. (Albi, Graulhet, Castres, etc.). On va dispenser sur l'ensemble des établissements scolaires une action pédagogique.

## **2 LE KEYHOL GARDEN OU « JARDIN EN TROU DE SERRURE »**

On arrive, sur du béton, à mettre au point des systèmes de production quasiment autonomes (300 % de résultat par rapport à une agriculture biologique mécanisée). C'est l'École Européenne de l'Art et des Matières qui coopère à fabriquer le keyhol garden ou « jardin en trou de serrure ». Vu

du ciel, cela ressemble à un trou de serrure de deux mètres de rayon maximum, dans lequel on fait un compost au centre. Cela peut nourrir 4 familles. Il y a un V pour pénétrer à l'intérieur. Le V est au nord, le soleil tourne tout autour au sud et va chauffer les matériaux de récupération, des briques (ou cailloux, etc.), on met du bois en décomposition au fond, des rondins de bois, du branchage, des coupes de gazon, du carton, du fumier de cheval, de la terre végétale par-dessus. On a 1,20 m de hauteur au centre, 60 cm sur les côtés. On a un système de décomposition rapide comme l'humus dans les forêts. Quand il pleut, le bois moisit. Cela fait comme une éponge. Vous avez un rendement de 200 à 300 % sans aucun apport de produits chimiques. À la périphérie, il fait chaud et sec, et au centre, grâce au compost, il fait chaud et humide. Ce n'est plus la peine d'arroser **[Doc 3]**.

Par ailleurs, c'est une démarche holistique. On ne peut pas recréer l'harmonie sur son territoire si on n'est pas solidaires avec l'autre bout de la

planète. Aussi, nous établissons des jumelages maraîchers nord-sud avec les enfants.



Doc 3 Un keyhol garden à Albi avant et après un mois de mise en service © Incroyables Comestibles

## Débat

**Leire ARBELBIDE LETE** – Paysagiste, Ville de Nantes

Beaucoup de villes qui ont des jardins familiaux se sont rendu compte que les sols sont pollués. Car les sols laissés libres dans les villes sont des zones de déchets, délaissées. Se pose donc la question de comment nourrir les sols. Comment gérez-vous ce souci ?

**François ROUILLAY** – Coordinateur national, Incroyables Comestibles

Pour le keyhol garden, on a construit sur du béton, en hors sol. On a recréé à l'intérieur les couches de l'humus de la forêt sur 1,20 m de hauteur et 60 cm sur le côté. Le système est autonome pendant 5 à 10 ans. Il est alimenté par le composteur au centre. Il n'y a pas de problème de pollution du sol. On peut mettre une nappe d'étanchéité en dessous. Mais les sols des villes ne sont pas tous pollués par les anciennes usines, ou d'autres pollutions.

### DE LA SALLE

Si la croissance est exponentielle, quelles relations avez-vous avec les maraîchers qui travaillent eux aussi à faire des semences de produits bio et qui sont amenés à vendre leurs produits pour pouvoir vivre ?

**François ROUILLAY**

La plupart des maraîchers bio qui découvrent les Incroyables Comestibles sont nos premiers sponsors. Les Anges Jardins, une AMAP professionnelle de

Terre d'Opale forme les jeunes au maraîchage pour faire les Incroyables Comestibles. Ils veulent transformer toutes les villes du Nord du Calais. Ce ne sont pas les bacs de nourriture à partager qui permettent l'autosuffisance alimentaire. Les bacs sont des vecteurs de reconnexion des gens entre eux. Les Anglais appellent cela « un cheval de Troie » ; ils disent que c'est un catalyseur de reconnexion, des bacs de propagande ! L'important, c'est le changement de comportement des consommateurs, qui décident de manger local avec les circuits courts, les AMAP, les maraîchers bio locaux. Un maraîcher bio local vend en direct 30 % sur les marchés. Quand il n'a pas le temps, les 70 % restant sont vendus à marge négative à des intermédiaires. À Tomorden, les Incroyables Comestibles ont signé un accord sur 80 kilomètres à la ronde avec les maraîchers bio. Sur des petites ardoises, les maraîchers mentionnent à la craie les produits frais issus de moins de 80 kilomètres, et c'est ce qu'ils vendent en priorité.

### DE LA SALLE

Etes-vous confrontés à des problèmes de vols et de dégradations des plantations ?

**Stéphanie POIRAUD** – Membre des Incroyables Comestibles de La Rochelle

La mise en place des Incroyables Comestibles à La Rochelle c'est tout nouveau. Il faut du temps c'est sûr. On nous a pris des plants. Il n'y a pas eu de vols, mais on n'avait plus de plants. Il y a eu des récoltes, des radis, des blettes, des tomates. Les gens n'osent pas encore se servir. J'ai fait une demande auprès des HLM et on a eu droit à 100 m<sup>2</sup>. Les gens sont très respectueux. C'est LE sujet de

conversation. Ils demandent de mettre du persil, des fleurs, des herbes. Chacun participe en surveillant, en apportant des bouteilles d'eau, ... S'il y a un peu de casse, on ne va pas s'arrêter là. On resème, on

replante, on recommence. Au départ, je n'avais pas d'argent et je ne savais pas jardiner, j'ai appris la permaculture en parlant avec les gens.

## IV.2. Le Collectif Friche and Cheap

**Aurélien RAMOS – Paysagiste dplg, Collectif Friche and Cheap**

Le collectif Friche and Cheap est né de la rencontre entre trois paysagistes partageant une vision hybride et positive du paysage urbain.

Aujourd'hui, c'est un groupe transdisciplinaire qui rassemble, au gré des projets, des paysagistes et des architectes, des étudiants, un ingénieur agronome, des animateurs sociaux, des artistes. Nous œuvrons à l'interface entre les actions militantes associatives et une activité professionnelle de concepteurs en cherchant à inciter la rencontre entre les institutions politiques et sociales, les concepteurs et les savoir-faire individuels.

**Notre travail se fonde sur une observation de la ville et de ses dynamiques en tant que véritable paysage dont nous cherchons à faire émerger le caractère et la singularité.**

**Nous travaillons l'espace dans sa dimension temporelle en portant notre regard sur les lieux en transition.** Espaces abandonnées, en attente de vocation, friches urbaines, nous mettons en place des projets qui cherchent à attirer l'attention sur la spécificité de ce type de situation urbaine et sur sa capacité à engendrer des formes alternatives d'occupation de l'espace.

L'initiative ou l'accompagnement de projets collectifs menés avec les citoyens constitue un levier important dans notre mode d'intervention. Au même titre, le travail du végétal urbain dans sa forme même la plus résiduelle représente pour nous un moyen d'action primordial dans une perspective écologique de l'espace mais aussi sociale et culturelle.

**Nous militons pour une action directe dans l'espace, visant à la fabrication d'un paysage riche et complexe.**

**Friche and Cheap s'inscrit dans une vision écologique de la ville où le végétal, le bâti et les habitants sont pensés comme un ensemble cohérent.** En ville, le végétal se cantonne trop souvent à des cœurs d'îlots privés, il est peu présent dans l'espace public. L'agencement de la végétation plantée en ville reste encore empreint de notions essentiellement esthétiques ne laissant que peu de place à l'appropriation individuelle. Le végétal, au même titre que le bâti, participe de la diversité de la ville, garantit la biodiversité urbaine. Nous réalisons un travail de sensibilisation à la flore urbaine qui offre aux habitants un moyen d'intervention sur leurs espaces quotidiens. **L'investissement individuel et collectif de l'espace public entraîne un meilleur respect de cet espace partagé,** créé un réseau de voisinage construit autour du jardinage partagé et autour d'un petit patrimoine collectif doté d'une valeur personnelle. **Nous cherchons à placer les habitants au centre de l'intervention sur l'espace public.**

### **1 OCCUPER LES TEMPS DE LATENCE DE LA VILLE : EXEMPLE DE LA FRICHE DU NOVICIAT A BORDEAUX**

Il existe dans les centres-villes anciens, des lieux mis à l'écart, résidus issus de redécoupages parcellaires, cœurs d'îlot condamnés, dents creuses. **Ces friches et ces petits délaissés urbains sont dans**

## **l'espace de la ville des anomalies propices à l'invention de nouveaux lieux.**

Au cœur de Bordeaux, dans le quartier Sainte-Croix, la friche du Noviciat située sur une place publique constitue un hiatus dans l'espace urbain dense et maîtrisé. Nous avons commencé à jardiner cet espace avec les riverains **[Doc 1]**. Le seul fait d'entrer sur cet espace connu de tous mais jamais investi, a généré une véritable émulation sociale. La friche étant largement ouverte sur l'espace public, cette action est devenue un événement qui a, au fil des journées de jardinage, fédéré un nombre toujours plus grand de participants. Cet acte simple constitue en réalité un manifeste pour l'existence d'espace sans fonction. Nous pensons qu'**il est nécessaire que dans l'espace public puissent exister des espaces non maîtrisés qui laissent la place à l'invention spontanée.**

Nous y développons l'idée d'un square collectif, espace géré par un groupe restreint pour un usage élargi. **Le jardinage collectif pourra être sur cet espace un mode d'aménagement de l'espace public alternatif qui permettra l'invention de nouvelles pratiques des lieux.**



**Doc 1** Riverains jardinant la friche du Noviciat © Friche & Cheap

## **2 UNE DYNAMIQUE SOCIALE COMME MOTEUR DE FABRICATION D'UN LIEU : EXEMPLE DE LA PLACE ANDRE MEUNIER A BORDEAUX**

**En centre-ville, les transformations urbaines sont souvent source de perturbations importantes pour les populations riveraines. Ces moments de crispation peuvent être mis à profit pour redéfinir des usages et des interactions sociales afin de construire un nouveau lieu.** La place André Meunier se situe dans les quartiers sud du centre-ville de Bordeaux. Cette place a été occupée par le chantier d'un grand parking souterrain. Nous avons été sollicités par l'association l'Epicerie Solidaire pour réaliser un espace de jardinage et de cueillette sur cet espace en transition.

Il s'agissait de fédérer les différentes structures sociales (association, institution, centre d'animation, ...) autour de l'idée de la création d'un lieu de substitution.

Nous avons organisé un happening permettant de rassembler sur les lieux du futur projet de jardin de substitution un grand nombre de personnes comme futurs acteurs potentiels. Avec l'action « Semis à emporter », nous avons proposé à chacun de préparer et d'entretenir chez soi un plant qu'il a pu, au moment venu, mettre en terre et ainsi participer à la fabrication du jardin de substitution construit sur la place.

Une fois le groupe structuré, nous avons proposé la création du lieu de jardinage en réutilisant la terre laissée de côté par le chantier. Le jardin se présente comme un espace collectif. **Le but est d'amener l'équipe de jardiniers volontaires à constituer un espace qu'ils puissent tous partager, sans division parcellaire. Le plan d'organisation a été élaboré de façon collective. Tout l'enjeu a été de**

**permettre une action collective de jardinage dans un espace public.** La superposition des pratiques individuelles et publiques a amené à s'interroger sur l'investissement des habitants dans la ville. **L'appropriation d'un espace par un groupe dans l'espace public n'est pas souhaitable, il nous a semblé plus intéressant de ménager le projet dans des temporalités précises et surtout d'assurer son caractère d'interface dans l'espace public.** Le jardin n'est pas un espace clos. Il invite à la déambulation, à la cueillette, même depuis l'extérieur. Les temps de jardinage collectifs sont un moment de visibilité du projet et un moment d'échange avec les usagers de la place.

Par la suite, l'objectif a été d'amener petit à petit les jardiniers à s'autonomiser à la fois dans la gestion du jardin mais aussi dans leur organisation interne de sorte que le projet fonctionne indépendamment de notre intervention **[Doc 2]**.



Doc 2 Jardin de la place André Meunier © Friche & Cheap

### **3 CONSTRUCTION COLLECTIVE D'UN NOUVEAU PAYSAGE URBAIN : EXEMPLE DE LA PLANTATION DE RUE A BORDEAUX**

Les centres anciens se caractérisent très souvent par la prédominance du minéral dans l'espace public. **Nous militons pour une ville dans laquelle le végétal puisse**

**jouer un rôle esthétique mais aussi social et culturel.**

**Mais quel peut être le statut de la végétation en ville ? Ornementale et décorative ? Opportuniste et intrusive ?** Il nous semble que dans un espace densément bâti et habité, il est important **d'impliquer les usagers dans la plantation et l'utilisation de la végétation en ville.** A Bordeaux, nous avons commencé, en s'appuyant sur les associations de quartiers, à réfléchir à la mise en place de micro-plantations de rue et de bacs gérés de façon collective par des groupes de voisins dans l'espace de la rue. L'habitant, individuellement au pied de sa porte ou bien avec un groupe de voisins, étend dans l'espace de la rue la possibilité d'action sur son espace quotidien. **L'investissement collectif et individuel transforme l'identité de l'espace public et le regard que l'on y porte.**

Cette intervention de plantation participative profite des irrégularités, des failles, des micro-délaissés que l'on trouve dans l'espace public, au sol et sur les murs. Le végétal transforme le paysage du quartier, compose pour une saison avec les imperfections. Ce type d'intervention participative se veut être à la fois légère dans sa mise en œuvre tout en ayant un impact physique remarquable sur l'espace public. Cet acte est aussi très significatif pour l'écosystème urbain, pour son effet visuel et sa valeur symbolique.

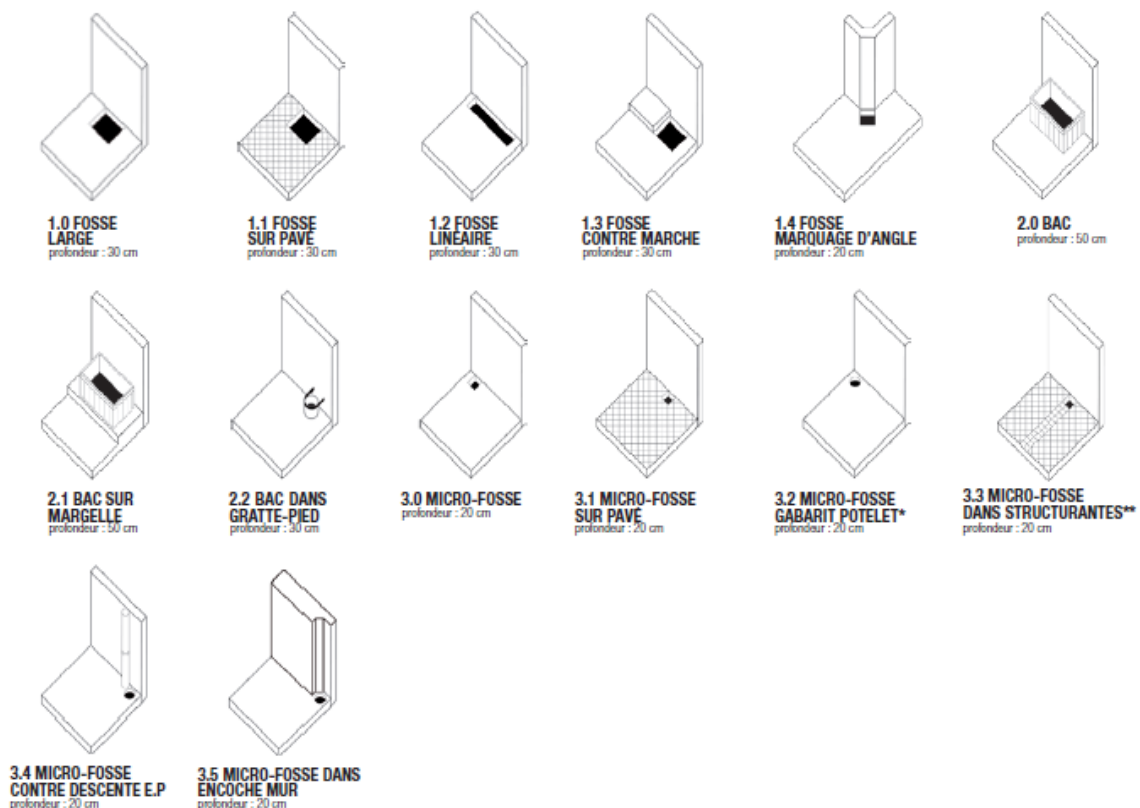
**Si au départ ce type d'action portait d'une volonté militante, le projet a fait son chemin dans les esprits et a gagné sa place dans l'espace public.** Aujourd'hui, les pouvoirs publics, au début plutôt hostiles au principe de planter l'espace public, s'interrogent sur la possibilité d'intégrer ce principe dans un cadre institutionnel. Nous avons été missionnés par la Ville de Bordeaux pour réaliser une étude de faisabilité sur la plantation en pleine terre dans les rues du centre-ville et



pour accompagner les habitants intéressés par ce projet. Nous avons établi une typologie des situations et des possibilités de plantation en fonction des caractéristiques urbaines liées à l'orientation, l'ensoleillement, l'humidité, ... **[Doc 3]**. Selon ces caractéristiques, nous avons établi une liste de végétaux adaptés à ces conditions. Ce type d'intervention sur l'espace public s'inscrit dans une logique urbaine d'ensemble. Jardiner dans l'espace public peut paraître un acte vain face à une malveillance supposée. Pourtant, **l'expérience prouve que l'investissement individuel dans l'espace de la rue par la plantation transforme la perception que l'on en a.** Si au départ du projet un travail de veille et de pédagogie doit être mis en place, très vite, la végétation plantée, en se développant, n'est plus l'objet de détérioration, au [Doc 3](#) Typologie pour plantations de rue © Friche & Cheap

contraire. L'accompagnement et le conseil aux habitants est une part essentielle du projet. **Par la plantation, de nouveaux liens de voisinage émergent au sein d'une rue, chaque participant contribue, à son niveau, à la transfiguration de l'environnement collectif. En initiant à l'échelle de l'individu la constitution de réseaux biologiques plus vastes, il s'agit de garantir l'inscription de l'espace urbain dans un écosystème global.**

Planter dans la rue, c'est introduire une nouvelle dimension au paysage urbain, c'est aussi garantir une certaine porosité aux sols de la ville, c'est enfin essayer, par petites touches, d'agir au bénéfice du développement d'une micro-biodiversité urbaine.



## Débat

**Lauriane GARCIA** – Chargée de projets,  
Association Arènes

J'ai une question sur le choix des terrains. Est-ce que c'est au gré de vos déambulations, de vos découvertes, qu'à un moment vous décidez d'investir ce terrain-là plus qu'un autre ou est-ce que c'est parce que l'on vous sollicite ? Est-ce que c'est un choix de travailler à Bordeaux, uniquement à Bordeaux, ou souhaitez-vous investir d'autres villes ? Et aussi la question du financement.

**Aurélien RAMOS** – Paysagiste dplg,  
Collectif Friche and Cheap

Les lieux sur lesquels se portent nos projets ? On a commencé en prenant

l'initiative. Il y a des situations que l'on identifie, comme on l'a fait sur nos premiers projets. Sinon, on répond à des groupes d'habitants constitués ou à des associations qui ont une envie. Quand il y a un désir sur un lieu, c'est beaucoup plus simple, c'est magique et c'est plus intéressant, et puis il y a les commandes. On est encore très jeunes, on vient juste de commencer, on est à Bordeaux et la ville est en plein changement. C'est l'opportunité pour nous de faire émerger des idées qui ne sont pas nécessairement celles portées par les pouvoirs publics, il y a encore une oreille pour cela. On va essayer d'aller aussi loin que possible dans cette dynamique. Mais, on ne travaille pas qu'à Bordeaux. Question financement : on avait un statut associatif, qui permettait d'être dans des réseaux extrêmement intéressants pour agir, maintenant on a un statut classique de concepteur.

### IV.3. L'Association Les amis de la Porte Maubec

**Jean-Pierre GUEMAS** – Président, Association Les amis de la Porte Maubec

J'ai découvert la Porte Maubec il y a déjà une vingtaine d'années avec Michel Crépeau l'ancien maire de La Rochelle. On avait voulu la restaurer. On s'était heurtés au conseil d'administration de l'hôpital qui nous avait « retoqué » et donc cela ne s'était pas fait à cette époque.

On a mis trois ans à restaurer ce bâtiment. Aujourd'hui, ce bâtiment est destiné à des expositions artistiques (nous avons la volonté d'en faire un lieu ouvert à des personnes qui ne peuvent pas exposer facilement), à des associations caritatives ou à des opérations touristiques.

**Il s'agit d'une restauration transparente. Tout le monde a pu y apporter sa pierre, pas seulement sous forme d'argent, mais aussi sous forme de conseils, d'initiatives, d'idées, lumineuses ou non, d'explications sur le pourquoi cette porte a été faite... Pourquoi elle est encore là.**

Concernant les financements, ils sont essentiellement privés. Néanmoins, la DRAC, la Ville, les architectes, tous ont eu à cœur de faire de cette opération une réussite. Ce n'est pas une affaire commerciale au sens commun, c'est une affaire de restauration et il y a beaucoup de gens qui ont voulu y apporter leur contribution.

# V. LA NECESSITE DE REINTRODUIRE DE NOUVELLES FORMES VEGETALES SUR L'ESPACE PUBLIC

## V.1. Rôle et place de la végétalisation du bâtiment et de la toiture précisément

Marc LACAÏLLE – Délégué général, Adivet

### 1 L'ADIVET, SON ACTION

Créée en 2002, l'Adivet regroupe aujourd'hui les principaux acteurs du marché de la végétalisation du bâtiment en France. Elle rassemble les meilleurs spécialistes sur le sujet : concepteurs de systèmes, fournisseurs de composants (substrat, fertilisant, irrigation, drainage, ...), applicateurs. Associant l'expérience et l'antériorité, l'Adivet est devenue un interlocuteur privilégié dans son domaine. Au-delà des entreprises spécialisées citées, l'association abrite aujourd'hui des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, des centres de recherche ou de formation ainsi que des organisations professionnelles concernées par le secteur. Animés d'une même passion, tous les membres de l'association participent ainsi ensemble à la promotion des toitures et des façades végétales. Ainsi, **depuis plus de dix ans, l'action de l'Adivet a contribué à un développement remarquable des toitures végétalisées** puisque on est passé de moins de 100 000 m<sup>2</sup> par an à plus d'1,3 millions de m<sup>2</sup> annuel aujourd'hui. L'Adivet a franchi un nouveau cap en 2012 en élargissant son objet aux façades végétales.

### A – L'Adivet, un outil aux services des professionnels

- **Représentation des intérêts des acteurs du secteur** : L'Adivet est l'interlocuteur des professionnels du secteur auprès des pouvoirs publics, des instances professionnelles connexes. C'est aussi un partenaire et interlocuteur des réseaux et acteurs associatifs du développement durable impliqués dans le bâtiment.
- **Observation du marché** : par la composition de sa base adhérents, l'Adivet a une position privilégiée d'observatoire du marché. Elle publie chaque année les chiffres du marché.
- **Création et évolution du cadre technique professionnel** : L'Adivet est corédacteur des Règles Professionnelles pour la conception et la réalisation des terrasses et toitures végétalisées.
- **Amélioration des connaissances techniques** : L'Adivet participe à l'amélioration de la connaissance des propriétés environnementales des toitures végétalisées et de la connaissance du fonctionnement du système de végétalisation en soutenant différents programmes

de recherche sur les thématiques suivantes :

- gestion des eaux pluviales : quantité et qualité ;
- propriétés thermiques des toitures végétalisées (RT 2012) ;
- biodiversité urbaine/trames vertes (Grenelle de l'Environnement) ;
- physiologie et comportement des plantes de toitures.

### **B – L'Adivet, un outil de promotion du bâtiment végétalisé**

A l'attention du grand public, des professionnels du bâtiment et du paysage, des médias, l'Adivet produit différents supports d'information au service de la promotion de la végétalisation du bâtiment (site web, newsletter, photothèque). L'Adivet, en mobilisant un ou des experts membres de l'association, intervient :

- dans le cadre d'actions de formation soit au profit de ses adhérents soit pour des organismes de formation ;
- dans le cadre d'actions de sensibilisation, d'information (organisation à la demande des visites de sites partout en France, organisation du Congrès Mondial des bâtiments végétalisés à Nantes en septembre 2013) ;
- dans les colloques, journées techniques requérant le témoignage de professionnels de la végétalisation.

## **2 LES IMPACTS POSITIFS DE LA VEGETALISATION DE LA TOITURE ET DU BATIMENT EN GENERAL**

**Les toitures végétalisées sont choisies pour leurs nombreux bénéfices environnementaux, aussi bien pour l'usager du bâtiment que pour la collectivité.** Elles sont reconnues comme une technique adaptée pour atteindre les objectifs de cahiers des charges, labels ou autres normes environnementales applicables à la construction comme la démarche HQE, LEED, BREAM, ... Elles sont recommandées dans de nombreux PLU.

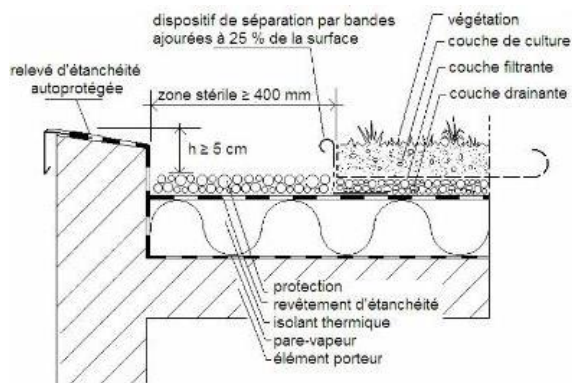
On retiendra comme impacts positifs :

- l'accroissement de la durabilité de la couverture (étanchéité du bâtiment) ;
- l'amélioration du confort thermique et phonique pour les occupants du bâtiment concerné ;
- l'effet retardateur du système de végétalisation sur l'écoulement des eaux pluviales (risque d'engorgement, d'inondation des surfaces imperméabilisées) ;
- l'impact positif de la végétation sur les îlots de chaleur urbain ;
- l'effet bien-être et santé du végétal sur les habitants des concentrations urbaines notamment grâce à l'esthétisme dont il est porteur ;
- le potentiel que la végétalisation d'une surface minérale (toit ou mur) recèle en termes d'amélioration de la biodiversité, voire de participation à la trame verte urbaine.

### 3 VEGETALISATION DE LA TOITURE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Quel que soit le type de végétalisation, les différents matériaux constituant le complexe de végétalisation prennent place d'abord sur une étanchéité résistante à la pénétration des racines, avec de bas en haut :

- une couche de drainage (différents matériaux sont employés) ;
- une couche filtrante ;
- une couche de culture (substrat) ;
- une couche végétale (réalisée par semis, plantation, ou élément pré-cultivé).



Doc 1 Coupe d'un complexe végétalisé © Adivet

Une zone stérile (zone non végétalisée) doit être mise en place en périphérie de la toiture ainsi qu'autour des éléments justifiant d'un relevé d'étanchéité. Les couches de drainage et de culture sont utilisées en épaisseurs très différentes d'un système à l'autre. Chaque configuration doit préciser l'épaisseur requise pour les différents matériaux, et également la charge à Capacité Maximale en Eau (CME) apportée par le système [Doc 1].

#### A – Trois techniques

- ✓ Végétalisation extensive

C'est une solution récente (années 80) radicalement distincte des suivantes : le

concept de jardin est abandonné, au profit des notions de tapis végétal (à base de sedum principalement) [Doc 2]. De même, **la notion d'entretien réduit est prioritaire.**

Les moyens de culture sont minimum (très faibles épaisseurs de matériaux sélectionnés), mais en adéquation avec une liste restreinte de plantes compatibles. **La notion de charge très limitée** (et précisément définie), **offre la possibilité d'utilisation sur tous supports**, même légers, et dans de nombreux cas, sur des terrasses existantes (substitution d'un système complet de végétalisation, au gravier protégeant l'étanchéité). L'entretien est le plus souvent limité à deux ou trois passages annuels qui n'occasionnent pas de travaux complexes. Les végétalisations extensives de toitures sont encadrées par les *Règles Professionnelles pour la conception et la réalisation des terrasses et toitures végétalisées*, éditées par la CSFE. Elles peuvent être réalisées sur support béton, acier et bois sur des pentes allant jusqu'à 20 %.



Doc 2 Végétalisation extensive © Adivet

- ✓ Végétalisation semi-intensive

Il s'agit d'une substitution légère à la terrasse-jardin, dans la mesure où les matériaux de culture sont dûment sélectionnés (des substrats spécifiques se

substituent à la terre végétale, et la couche de drainage participe généralement aussi à la rétention en eau). Le choix des végétaux (plantes couvre-sol par exemple) et la conception d'ensemble s'orientent vers un entretien plus limité que pour la terrasse-jardin **[Doc 3]**. Les végétalisations semi-intensives sont également décrites dans le cadre des *Règles Professionnelles pour la conception et la réalisation des terrasses et toitures végétalisées*.



**Doc 3** Végétalisation semi-intensive © Adivet

- ✓ Végétalisation intensive ou toiture-terrasse-jardin « traditionnelle »

**Elle consiste à transposer en toiture les éléments d'un jardin qui serait réalisé au sol** (terre végétale en épaisseurs fortes, végétaux de grande taille, gazons, arbres), en prévoyant des dispositions supplémentaires, telles qu'un revêtement d'étanchéité résistant à la pénétration racinaire, une couche de drainage et une couche filtrante, une zone stérile en périphérie, et bien entendu, la prise en compte préalable des charges permanentes très élevées dues à la terre **[Doc 4]**. L'entretien est « intensif », c'est-à-dire au minimum équivalent à ce que

**serait le même jardin au sol, à quoi s'ajoutent les contraintes particulières de montage des matériels et d'évacuation des déchets.**

Elle est encadrée par la norme NF P 84-204 (Référence DTU 43.1). Elle ne peut être réalisée que sur support béton en pente inférieure à 5 %.



**Doc 4** Végétalisation intensive © Marc Lacaille

#### **4 VEGETALISATION DES BATIMENTS ANCIENS : UNE VIEILLE HISTOIRE**

Les constructions anciennes s'accommodent bien de la végétalisation voire y aspirent spontanément. De fait, le principe d'installer des plantes sur les toits n'est pas nouveau, nous avons tous entendu parler des « Jardins suspendus de Babylone ». La Scandinavie offre aujourd'hui un habitat traditionnel avec des toitures à double pente verte. Dans d'autres sociétés traditionnelles, que ce soit en Turquie, en Mongolie ou chez certains peuples Amérindiens, la présence voulue ou acceptée de végétaux sur les toitures est normale, car contribuant au rafraîchissement des volumes intérieurs en été. Les toitures normandes en chaume plantées en iris s'apparentent à la même culture d'habitat.

**Mais des contraintes existent aujourd'hui sur tout le marché dit de la rénovation.** Elles peuvent être :

- **liées à la situation** (c'est valable pour le neuf comme pour l'ancien).
- **Liées au bâtiment lui-même :**
  - état des structures, charges admissibles : des informations pas toujours faciles à rassembler qui nécessitent une expertise (bureau structures) ;
  - état/qualité de l'étanchéité préexistante : l'incontournable étanchéité anti-racine ;
  - l'accessibilité : pour l'organisation du chantier, pour l'entretien ;
  - l'accès à l'eau pour les besoins réguliers ou ponctuels.
- **D'ordre réglementaire, culturel :**
  - zone protégée et PLU ;

- la préexistence ou non de toits terrasses ;
- les pentes et la nature des couvertures.

La végétalisation du bâtiment participe et va participer de plus en plus au développement de la nature en ville, répondre ainsi aux aspirations de ses habitants et aux schémas d'aménagement.

La végétalisation de l'habitat ancien est un enjeu très important pour les centres-villes souvent riches de quartiers traditionnels. **Dès lors que les défis techniques à relever sont bien évalués, sur des bâtiments anciens, les maîtres d'œuvre peuvent s'autoriser, dans le cadre d'une opération de rénovation ou d'un changement de destination par exemple, l'introduction du végétal sans attenter à l'histoire du bâtiment.**



## V.2. Utiliser l'événementiel pour introduire et motiver l'aménagement

Leire ARBELBIDE LETE – Paysagiste, Ville de Nantes

Propos recueillis

Comment le paysagiste transforme le cadre de vie en lieu de vie ?

Nous allons voir comment on utilise le végétal en centre-ville, hypercentre, centre historique, mais avant tout et surtout, comment on utilise l'événementiel pour introduire et motiver l'aménagement.

Nantes est traversée par L'Erdre, la Lère et la Loire dans son centre, mais aussi par le Cens et la Chézine.

En hypercentre, on a caché l'eau, tout a été enterré et remblayé. On perd la trame bleue, mais on a une constellation d'espaces verts sous forme de jardins et de squares fermés [Doc 1]. Le végétal est sous forme d'alignements ou de vivaces plantés de façon horticole.

Au service des espaces verts, on essaie par le biais de l'événementiel (sur des périodes de deux-trois mois), par des intentions portées par le végétal, de ramener une autre lecture de la ville et d'autres usages : vouloir surprendre, informer le public sur la biodiversité de la ville, affirmer une recolonisation de l'espace urbain par le vivant, qu'il soit humain, végétal ou animal.



Doc 1 Trame verte et bleue nantaise © Ville de Nantes

Je vais vous présenter cinq projets, cinq façons d'intervenir avec le végétal, avec des objectifs croisés et différents.

Cette année (2013), nous sommes Capitale verte de l'Europe. Dans ce cadre, nous avons voulu rapporter le végétal de façon spontanée, dans des espaces dits très « minéraux ».

### 1 LES BIG-BAGS SALONS

On a utilisé un vocabulaire-chantier assez particulier « le big-bag » (de gros sacs qu'on utilise sur les chantiers pour déplacer du matériau lourd) avec double vision : chantier/spontané, provisoire, passage/déplacement possible. On est

venus créer des petits salons végétalisés (220 en tout) qui ont envahi des lieux incongrus (place de parking, escaliers, trottoirs, ...). A travers ces salons verts nous ne cherchons pas à faire du joli. Nous cherchons à interpeller les habitants et montrer que les choses ne sont pas figées. Comme dans un jardin, ça bouge en permanence. A plusieurs endroits, les gens ont apporté leur propre canapé **[Doc 2]**. Ces installations ont été bien acceptées dans l'ensemble.



**Doc 2** Recolonisation de l'espace urbain grâce aux big-bags salons © Ville de Nantes

## 2 LES STATIONS GOURMANDES : LA VILLE NOURRICIERE

Dans le cadre du « Voyage à Nantes », des stations gourmandes ont été installées sur plusieurs sites du centre-ville. Ainsi, dans le square Daviais, un square délaissé avec un petit bassin et un espace peu utilisé autour, on a planté des espaces nourriciers **[Doc 3]**. Tous les travaux ont été faits en interne. On a rapporté des trames rigoureuses, agricoles, pour introduire à l'intérieur des sas plus intimes. L'espace est engazonné. Une association nationale Compostri est venue enrichir ce sol urbain, et a installé des grandes tables de pique-nique. Cette année on a travaillé la palette végétale nourricière pour l'humain, et nourricière pour les insectes et la faune en général, avec des travaux d'inventaire faits *a posteriori*. On a réussi à réintroduire de la

lumière, et on a créé un bassin qui est habité **[Doc 4]**.



**Doc 3** Stations gourmandes du square Daviais © Ville de Nantes



**Doc 4** Bassin aujourd'hui habité du square Daviais © Ville de Nantes

Sur cette même thématique, on a travaillé sur la cour du château Anne de Bretagne, réhabilitée il y a trois ans. Des arbres avaient été abattus. On a stabilisé à l'horizontal un lieu très venteux avec beaucoup de soleil à la période touristique et donc poussiéreux. On y a planté 30 arbres. On a redonné une nouvelle image à cette cour. Le lieu est plus festif, habité le jour, et permet une vie nocturne **[Doc 5]**. Le patrimoine a changé de sens ; il devient patrimoine partagé. Pour l'anecdote, planter 30 arbres, cela paraît simple ; sauf qu'il a fallu passer des portiques, des ponts-levis, passer un à un chaque arbre. Le château revient sur son intention première : avoir une cour ouverte et minéralisée et se repose la question du végétal dans une cour historique.



Doc 5 Cour du château Anne de Bretagne : un verger festif © Ville de Nantes

### 3 LE TRANSECT SUR L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

Le Museum d'histoire naturelle de Nantes a un square en parvis. On est venus travailler sur un transect pour raconter le végétal et la faune de l'estuaire de la Loire jusqu'à la ville de Nantes et représenter tous les milieux. Ce bâtiment doit retracer le vivant. On a eu envie de le poser comme sur un marécage. On a créé un ponton qui traverse tout le bâtiment et tous les milieux de la Loire à la mer. Le végétal a pris de l'ampleur et des milieux se sont installés sur ce site.

### 4 L'AEROFLORALE

François Delarozière a créé cette serre volante, présentée dans plusieurs villes européennes **[Doc 6]**. Il l'a installée récemment place du Bouffay, une place minérale qui vient d'être requalifiée à Nantes. De cette serre sont sortis de vrais et de faux scientifiques pour parler du

végétal (végétal revisité, réinventé) et montrer son vrai et son faux potentiel, et par l'absurde créer l'interrogation. Ce fut une belle surprise qui a duré deux jours. L'occasion de parler du végétal.



Doc 6 L'aéroflorale sur la place du Bouffay © Ville de Nantes

### 5 LES JARDINS A QUAI : LIEN ENTRE L'EAU ET LE VEGETAL

L'idée est de ramener un milieu vivant autour de l'Erdre. On est en hors sol, en remblai. Les jardiniers sont allés avec le botaniste faire des prélèvements de végétaux dans les bassins pour pointer des espèces. Il y a eu un travail sur la palette végétale avec les naturalistes pour installer des nichoirs, des frayères, ... Une faune s'y est installée. Ce n'est pas très visible, certes. On peut réhabiliter des milieux par des interventions assez douces. Le plus visible est l'installation d'un bateau lavoir, devenu un bar-restaurant. Sur le lieu, il y a « Les rendez-vous de l'Erdre », une manifestation musicale qui a lieu tous les ans et qui attire plusieurs milliers de spectateurs et tous ces projets cohabitent **[Doc 7]**.



Doc 7 Les jardins à quai © Ville de Nantes

## V.3. La présence végétale en centre urbain : révéler l'existant et développer de nouvelles formes

Loïc MARESCHAL – Paysagiste concepteur, Agence Phytolab

### 1 PROPOS INTRODUCTIFS : NATURE EN VILLE OU NATURELLEMENT VILLE ?

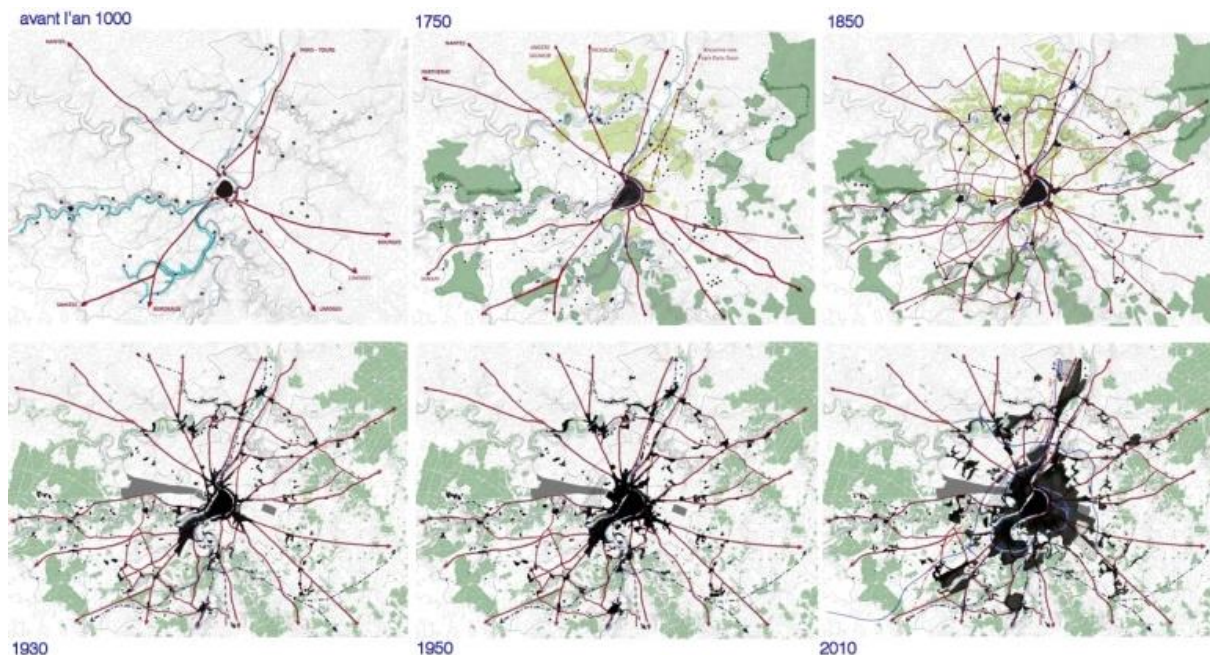
Longtemps les villes sont restées inscrites dans des limites bien définies. La densité urbaine tranchait nettement avec la campagne environnante. On entrait et sortait de « l'enceinte urbaine » par des portes. **A partir du XIX<sup>ème</sup> siècle mais principalement au XX<sup>ème</sup>, les villes se sont exponentiellement agrandies.** Cette extension rendue possible par l'automobile s'est en grande partie réalisée le long des voies de communication souvent positionnées sur des crêtes. Il en est résulté des formes de ville très complexes incluant des « morceaux de campagnes », accompagnant souvent les cours d'eau.

Les cartographies de la Ville de Poitiers **[Doc 1]** établies à l'occasion d'une étude paysagère et patrimoniale que mène l'agence en collaboration avec AUP sur le territoire de Grand Poitiers, montrent bien ce phénomène. **De ce constat, nous souhaitons tirer plusieurs enseignements :**

**1) A une époque où l'on pose à juste titre comme nécessité de faire rentrer la nature en ville, il nous semble intéressant de constater que les décennies précédentes ont plutôt abouti à un mouvement inverse. C'est bien la ville qui est entrée dans la campagne.**

**2) Les extensions urbaines récentes, souvent contrairement à la fondation des villes, ont ignoré vallées et cours d'eau, soit en les évitant, soit en les remblayant.** Il en est résulté des développements urbains plus ou moins déconnectés de la géographie et donc assez indifférenciés d'un territoire à l'autre. **Les volontés actuelles de retour des villes vers leurs cours d'eau tendent à rééquilibrer cette caractéristique et répondent, en inscrivant mieux les villes dans leur géographie, aux besoins de nature exprimés par les urbains.** La mise en place de trames vertes et bleues en est une des applications. Du point de vue de la végétation, les tendances actuelles visant à utiliser dans les projets des espèces locales s'inscrivent totalement dans ce contexte. **Il s'agit donc aujourd'hui de mieux insérer la dimension urbaine dans son environnement au sens large.**

**3) De ce point de vue, le terme « nature en ville » sous-entend que la ville (et donc l'homme) n'est pas partie intégrante de la nature. Il nous semblerait, d'une certaine manière, plus juste de considérer la ville comme partie intégrante des éléments de nature mais qui doit mieux s'y insérer. Ce positionnement permet probablement de réfléchir de façon plus ambitieuse et réaliste à une ville intégrée harmonieusement dans son environnement.**



Doc 1 Cartographies de la Ville de Poitiers de l'an 1000 jusqu'à 2010 © AUP//Agence Phytolab

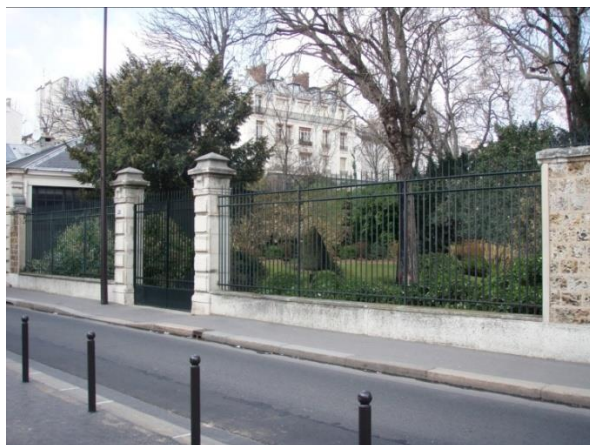
## 2 DES ELEMENTS DE NATURE PRESENTS MAIS PEU VISIBLES : EXEMPLE DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS

Voici à présent un exemple tiré d'une étude pour la révision du secteur sauvegardé du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris (AUP/Phytolab/Midant). Ce quartier est probablement l'un des plus verts de la capitale. **Les jardins** (souvent associés à des hôtels particuliers) **sont très nombreux et parfois de très grande taille** (plusieurs hectares). Beaucoup d'entre eux sont « publics » puisqu'appartenant à des ministères ou diverses institutions. **Ils sont cependant, pour beaucoup, non seulement fermés, mais également totalement invisibles.** Si quelques éléments débordent de ces vastes espaces sur la rue **[Doc 2]**, **il existe un potentiel très important pour donner à voir ces lieux et donc renforcer la perception de présence végétale dans la ville.** Tout existe ici. Reste à le faire découvrir. Pour exemple, la proposition faite ci-dessous d'ouvrir visuellement le fond du jardin de

Matignon sur la rue de Babylone qui a été occulté dans les années 80 **[Doc 3]**.



Doc 2 Rue de Babylone © Agence Phytolab



Doc 3 Projet de réouverture des clôtures à l'arrière du jardin de Matignon © Agence Phytolab

### 3 PLUS DE VILLE, PLUS DE NATURE : EXEMPLES A NANTES

Dans le cadre du projet urbain de l'île de Nantes, notre agence a travaillé avec Bruno Mader et Mabire-Reich, architectes, sur un projet d'école en R+1. **Le programme du Maître d'Ouvrage, dans un contexte urbain contraint, ne prévoyait pas d'espaces verts. Notre proposition a été celle d'un « bâtiment paysage » développant un jardin colonisant la toiture. Ce jardin est conçu comme un milieu naturel de dunes et landes atlantiques [Doc 4].** Il ne s'agit pas ici de faire un jardin classique sur dalle avec terre végétale et arrosage mais bien de reconstituer les conditions des milieux de références (sables ou sols rocheux pauvres, pentes accentuées, ...). Grâce

notamment à la réalisation d'un prototype d'essais, la participation scientifique du Jardin des plantes de Nantes, des collectes de graines *in vivo*, ce jardin expérimental riche de plus de cent cinquante espèces a pu être réalisé. **Il constitue un îlot de milieux originaux et locaux.** Un parcours est ouvert aux élèves de primaires avec un projet pédagogique associé [Doc 5]. La réalisation a été plantée en octobre 2012 [Doc 6].



Doc 4 Projet d'école sur l'île de Nantes © Agence Mader/Mabire-Reich//Agence Phytolab

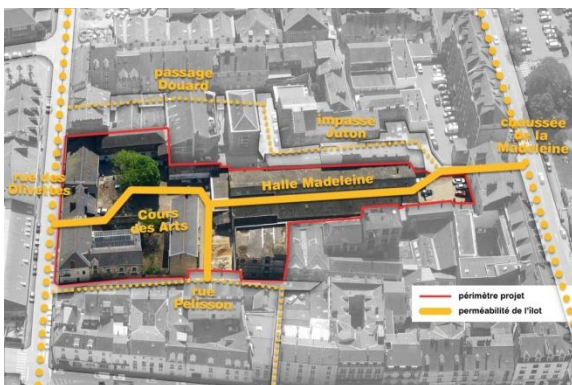


Doc 5 Parcours ouvert aux élèves sur la « Dune-toiture » de l'école © Agence Phytolab



Doc 6 Reconstitution du milieu naturel atlantique de dunes et de landes © Agence Phytolab

Autre exemple toujours à Nantes, au sud du centre-ville, l'agence a travaillé sur un cœur d'îlot. Un projet avec des logements, des bureaux, la rénovation d'une halle et la création d'un passage. **Dans un quartier caractérisé par sa densité mais aussi sa perméabilité [Doc 7], nous avons réalisé sur 1 000 m<sup>2</sup> (privé mais ouvert au public le jour), un îlot végétal sur la dalle d'un stationnement. Ce jardin qui récupère l'eau des bâtiments offre une diversité d'ambiances et un cadre de vie particulièrement agréable aux habitants et aux gens qui le traversent.** Contrairement à une idée reçue concernant les jardins, le coût de gestion assumé par la copropriété est faible. Le calcul fait sur les trois premières années montre un coût de cinquante euros par an et par logement [Doc 8].



**Doc 7** Projet du cœur d'îlot entre la rue de la Madeleine et la rue des Olivettes © Agence Phytolab



**Doc 8** Création d'un îlot végétal sur 1 000 m<sup>2</sup> © Agence Phytolab

Dans le même quartier, nous avons également travaillé à l'aménagement d'une petite venelle avec du végétal créé sur les façades [Doc 9]. Ce projet établi en concertation et échanges avec les riverains a également permis de renforcer les liens entre voisins et de résoudre des conflits liés aux usages des lieux.



**Doc 9** Un réaménagement d'une venelle où le végétal prend sa place © Agence Phytolab

#### 4 SE REINSCRIRE DANS LA GEOGRAPHIE : EXEMPLE DE LA VILLE D'ANGERS

Nous travaillons actuellement sur un projet urbain important dans le centre-ville élargi d'Angers. La ville est située le long de La Maine sur un resserrement géologique, entre deux grands espaces naturels inondables. Une part importante de la rive droite est occupée par une voirie autoroutière réalisée au début des années 80. Les déplacements urbains se sont organisés autour de cette infrastructure qui coupe la ville en deux et rend les relations avec la rivière très inconfortables (impossibilité de traverser à pied, bruit ambiant très important, gestion des crues complexes). Le projet développé avec l'urbaniste François Grether vise à reconquérir cet espace au cœur de la ville, au pied du château, des quartiers médiévaux et des quartiers XIX<sup>ème</sup>. **L'idée est de renouer la ville avec l'élément de nature fondateur de cette dernière : la rivière [Doc 10].**



Doc 10 Projet de reconquête des berges de la Maine avant/après © Agence Phytolab 2012

**Le projet comporte également une perspective d'extension progressive du centre-ville sur une zone d'activités qui périclité, avec beaucoup de hangars, du stockage peu actif, directement accolée au centre ancien. Se développe ici un projet urbain de centre-ville avec des commerces, des bureaux, des habitations, et un grand parc qui servira à mieux gérer les crues en donnant plus d'expansion à la rivière. Le renforcement urbain se concilie et se met même en synergie avec l'élément liquide et les milieux associés [Doc 11].**



Doc 11 Projet d'extension du centre-ville avant/après © Agence Phytolab 2012



## Débat

**Jacky CRUCHON** – Directeur de l'urbanisme, Ville de Bayonne

Sur ces microespaces disponibles, comme les pieds de façades, comment se gère la cohabitation entre l'humidité des sols ou du végétal et ces murs ourdis à la chaux ? Comment gère-t-on cette contradiction apparente ?

**Loïc MARESCHAL** – Paysagiste concepteur, Agence Phytolab

Cela correspond effectivement à un problème. Dans les projets de végétation de pieds de façade sur lesquels j'ai travaillé, on recourt à une technique classique de membrane étanche fixée au pied du massif, pour limiter le contact de l'humidité de la terre avec le pied de façade. Chaque cas est différent : y a-t-il un sous-sol, pas de sous-sol, du granit, du moellon, ... ? Une surface minérale ne résout pas le problème, et parfois le fait d'avoir un matériau respirant permet une respiration de la fondation.

**Franck DUFAU** – Directeur de l'urbanisme, Pays des Vals de Saintonge

Dans les espaces publics, au lieu de végétaliser avec des arbres, des arbustes, on met des plants de légumes. Comment, en tant que paysagiste, vous prenez en compte ce nouveau mouvement ?

**Leire ARBELBIDE LETE** – Paysagiste, Ville de Nantes

Je réponds pour la Ville de Nantes sur la réflexion menée. On a rapporté de

l'alimentaire en centre-ville et observé les réactions des gens. On a mis par exemple un énorme tas de compost en face de l'opéra, avec des citrouilles. Beaucoup de gens ont collecté, certaines personnes n'ont pris qu'un quart de la citrouille. On voit ce que cela veut dire, l'alimentaire. Les gens ne savent pas qu'on peut cueillir ce qui se mange (jardin, square). Il y a un processus lent à l'échelle des espaces publics ouverts. Il y a aussi la question des jardins familiaux : on a 1 000 jardins et 900 personnes en liste d'attente. Il y a urgence ! On essaie d'y répondre. Dans les personnes qui veulent cultiver, il y a des profils très différents. Il y a des initiatives publiques et privées. Comment laisser la place à l'initiative privée ? À nous de la susciter et à nous d'accompagner notre public en donnant des parcelles.

**Loïc MARESCHAL**

À propos des jardins familiaux, sur les projets sur lesquels on a travaillé, il n'y a pas que les bobos qui veulent faire du bio. Il y a une demande très forte en matière nourricière. Beaucoup de collectivités ont fait beaucoup d'espaces verts ces 15-20 dernières années. Comme les surfaces ont grandi, cela pose des questions de gestion. Du coup, on demande de plus en plus que ces espaces verts n'aient pas uniquement la fonction loisirs ou esthétique, mais qu'ils remplissent d'autres fonctions utilitaires (gestion de l'eau, fauchage par un agriculteur qui récupère les produits de fauche). On est sur des multifonctions de ces lieux, et pour les collectivités, l'entretien est soulagé. Ce n'est plus seulement un poids, c'est une piste intéressante de réintroduire d'autres fonctions des espaces verts.

**Marc LACAILLE – Délégué général, Adivet**

Je voudrais intervenir sur ces nouveaux usages de la végétalisation des espaces publics. On assiste aussi concernant la végétalisation des bâtiments, à des tentatives et à des développements d'usage à vocation et production légumière. En ce qui concerne les bâtiments anciens, ces toitures ont des vocations esthétiques et éventuellement de production. Les contraintes du bâtiment sont à prendre en compte et sont limitatives par rapport aux habitants ou aux élus de voir pousser tel ou tel fruit ou légume sur telle ou telle toiture.

**Michel SIMON – Adjoint au Maire en charge du développement durable, de l'urbanisme, de l'habitat et du développement urbain, Ville de Cahors**

À Cahors, les jardins secrets n'ont pas la densité de ceux du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris. La question est liée à la taille de la ville et en lien avec le paysage. A Cahors, de l'autre côté de la rivière, vous avez les jardins privés et familiaux qui apportent ces réponses-là. La seule touche que nous apportons, c'est le cep de vigne.

**Sabrina LACONI – Adjointe au Maire de La Rochelle en charge du tourisme, du commerce et marchés, du secteur sauvegardé et de l'urbanisme du centre-ville**

À ce propos : produire des légumes, comestibles, c'est un vrai métier. Attention aux pluies acides, aux dépôts de monoxyde de carbone, ... Tous les environnements ne sont pas propices. Attention à ne pas faire trop de folklore avec les plantes. La santé publique est quelque chose de sérieux. Il faut respecter

l'environnement. Tout pousse, mais tout n'est pas comestible.

**Michel SIMON**

Sur les orangers de Séville et de Grenade, il faut savoir que les oranges ne sont pas comestibles. Elles sont réservées à la marmelade faite par les employés communaux. Elles ne peuvent pas être mangées par les habitants ou les touristes.

**Loïc MARESCHAL**

La question du folklore est intéressante. Mais le fait de cultiver des légumes en ville pose ce problème-là. On peut prendre la question dans l'autre sens : pourquoi on ne peut pas cultiver de légumes à cet endroit et qu'est-ce qu'il faut faire pour en cultiver ?

**Jacky CRUCHON**

On a commencé par une intervention d'une sociologue qui a parlé de la mondialisation. En matière de végétalisation, les jardineries ont un rôle non négligeable dans cette mondialisation ? Comment on travaille auprès des gens pour réintroduire une certaine biodiversité, dans le sens patrimonial du terme ? On a historiquement un lien entre l'architecture, le végétal, l'urbain. Où en est-on par rapport à cela ?

**Leire ARBELBIDE LETE**

Cet été (2013), on a fait un travail sur le fleurissement des rues en distribuant des graines (issues des pépinières de la ville), en introduisant des « mauvaises herbes »

et en les regardant différemment. On a rapporté des végétaux de friches et des rampantes (considérées comme envahissantes). Du coup, le regard sur le végétal a changé. En parallèle, on travaille avec des pépiniéristes qui observent et qui réagissent et font ces propositions pour des jardins privés. C'est à nous de faire un travail pédagogique, de montrer que la

palette végétale est en train d'évoluer, qu'on n'a pas besoin de rapporter des plantes australiennes dans nos jardins, qu'on a des plantes de bords de fossés magnifiques. On les nomme, on donne leurs caractéristiques, on laisse le temps pour qu'elles fleurissent et on arrive à une certaine adoption de cette palette-là.

## VI. LA NECESSITE DE GERER DIFFEREMMENT L'EAU EN QUARTIER ANCIEN

### VI.1. La gestion de l'eau en quartier ancien

**Marine LINGLART** – Directrice, Urban-Eco Scop

*Propos recueillis*

Je suis directrice du bureau d'études Urban-Eco, docteur en écologie du Muséum national d'Histoire naturelle. J'essaie de développer des activités dans un domaine intermédiaire entre l'homme et la nature.

En ville, il y a deux mondes qui pendant longtemps se sont peu parlés et qui d'un point de vue réglementaire ne sont pas toujours cohérents : le monde humain et le monde de la nature. Les lois de la nature sont faites pour la nature, et l'homme a construit ses lois à côté. Ce qui nous intéresse dans notre petit bureau d'études de 8 personnes, c'est de confronter les deux et de trouver des solutions en cohérence avec les grands enjeux.

Je vais aborder l'eau dans les centres-villes pour ouvrir le débat sur les questions que vous vous posez : comment gérer l'eau, désengorger les réseaux, rendre l'eau au sol, faire des paysages et de la biodiversité avec l'eau, gérer la thermique, consommer moins, répondre aux obligations réglementaires, ...

L'eau, c'est deux choses :

- 1) Une problématique sanitaire : comment gérer l'eau, les eaux usées, pour éviter de rendre l'homme malade ?
- 2) Une problématique écologique : comment rendre l'eau au système

naturel ? L'eau tombe sur le sol, comment fait-on pour qu'elle arrive en milieu naturel (sous-sol, cours d'eau, mer) dans le meilleur état écologique possible ? On a conscience de cette question depuis les années 90 et cela s'est concrétisé en 2000 avec la nouvelle loi sur l'eau. En effet, c'est l'obligation issue de la loi sur l'eau et du Grenelle de l'environnement qui imposent de rechercher ce bon état écologique.

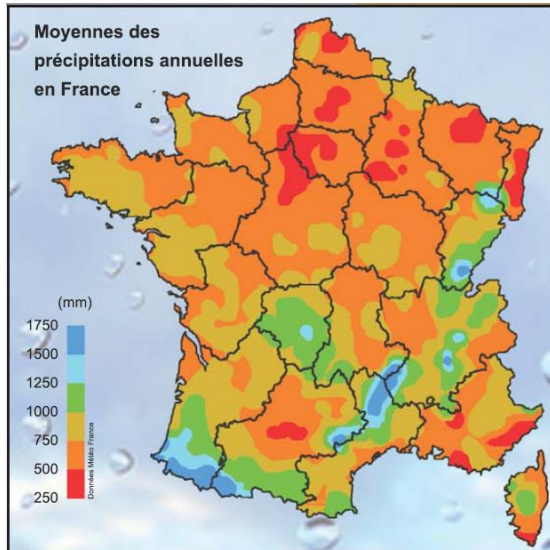
Dans les quartiers anciens, l'eau coule sur le bitume, dans une jolie rigole, qui part à l'égout et retourne de façon décalée dans l'espace et dans le temps dans son milieu naturel. Notre objectif est d'essayer de faire rejoindre l'eau dans son milieu naturel de manière plus directe. On est contraints et aidés par des obligations réglementaires qui nous aident à trouver des solutions. Il existe de nombreux documents cadre, et on doit réfléchir dans ces cadres-là : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), Plan de prévention des risques inondation (PPRI), Contrat de rivière, Zonage pluviale, règlement d'assainissement, ... Notons que ces documents cadre ne sont pas toujours cohérents et compatibles entre eux car faits au fur et à mesure. Un exemple à Orléans, car on y a travaillé ces derniers temps. Le PPRI arrive dans un schéma d'organisation de l'espace déjà très

constitué. Il impose de nouvelles règles et normes alors que les choix d'aménagement sont très avancés, comme une réflexion de résilience : comment croiser homme/nature avec une nature qui bouge, avec des niveaux d'inondabilité et des calculs différents, ...

## 1 L'EAU DE PLUIE

L'eau de pluie et l'eau pluviale, ce n'est pas tout à fait la même chose.

L'eau se déverse avec des volumes, des fréquences, des intensités différentes sur l'ensemble de la France **[Doc 1]**. Hubert Reeves le dit, et on le constate au quotidien, il y a des périodes d'intensité très fortes et très courtes. On doit le gérer dans les villes, dans l'espace urbain. On doit s'adapter à ces nouvelles contraintes d'arrivée d'eau sur les sols.



Doc 1 Moyenne des précipitations annuelles en France © [Source ?](#)

Dans un premier temps, on doit regarder l'occupation du sol préalable. En milieu ancien, c'est souvent minéral, sauf dans les espaces privés avec des îlots de verdure. On doit regarder la densité qui est en lien avec le besoin d'espaces de

verdure. Quel espace public veut-on ? Est-ce que l'on accepterait de se promener dans la rue quand il pleut très fort et d'avoir les pieds un peu humides ? Pour moi ce n'est pas inconcevable... Il existe des possibilités de faire vivre l'eau en ville sans l'envoyer tout de suite dans des tuyaux.

Il y a un gros enjeu : la pollution. Celle posée sur le sol et celle dans les sols. En milieu urbain dense, c'est problématique car pour infiltrer l'eau pluviale, si cela passe dans des sols pollués, on va polluer les nappes.

Il faut croiser cet enjeu avec celui des effets thermiques urbains, à savoir le phénomène des îlots de chaleur qui ne cesse de s'accroître. Par exemple, à Saint-Denis, en région parisienne, dans un quartier ancien très développé, en face de la cathédrale, l'été dernier, en 2013, les températures sont montées jusqu'à plus de 36°C. Il y a très peu de vent, d'humidité, très peu d'arbres. Pour les gens qui habitent à proximité, c'est problématique.

## 2 L'EAU PLUVIALE

Quelles sont les obligations de rejet ? Aujourd'hui on a des obligations réglementaires. On est à 10 litres/seconde/hectare pour une pluie décennale ou 2 litres/seconde/hectare. Ce sont des données définies dans des documents cadre ou que l'on s'impose. Il y a des villes pionnières qui se sont imposées depuis 20 ans un rejet. C'est la quantité d'eau qui va partir de la parcelle pour une période de retour sur 10, 20, 50 ans ou même 100 ans. Ce sont des choix qu'il faut faire.

Quel est le CES (coefficient d'emprise au sol) dans le document d'urbanisme ? Est-

ce que l'on s'impose d'avoir 50 ou 60 % de pleine terre ? Quelle est la capacité de rétention des sols ? La Ville de Rennes a fait un gros travail sur la capacité d'infiltration des sols, leurs caractéristiques, les aléas existants (gypse, remontée de nappe, pollution). Ce sont des données nécessaires qu'il faut prendre en compte. C'est une vision entre l'homme et les obligations environnementales au sens large. On retrouve le croisement entre l'homme et les effets de la nature et des choix que l'homme s'impose. Avant d'être dans le projet urbain, il faut être dans une réflexion en amont. On sera en mesure de gérer l'eau pluviale en fonction des obligations que l'on se sera posées. L'emprise au sol est extrêmement importante. Si on a une emprise au sol des bâtiments complète, on peut toujours essayer de retenir l'eau sur les toitures... L'eau coule et si elle arrive sur un espace bétonné on sera obligés de la mettre dans des réseaux ou de l'infiltrer en profondeur. Cette notion de pleine terre est importante dans les espaces urbains.

Montreuil, en région parisienne, est une des premières communes à avoir mis en place des espaces de pleines terres et des notions de complémentarités. C'est compliqué d'avoir 100 % d'espaces de pleine terre car on a des parkings, des aménagements de sous-sols, des voitures qui stationnent en surface. Cette idée d'espace végétalisé complémentaire peut être imposée dans les documents d'urbanisme, avec des coefficients différents entre une pleine terre et des surfaces végétalisées.

### 3 LES PRINCIPES DE GESTION

#### A – Questionnements

Les choix sur l'espace public doivent être cohérents avec l'espace privé : est-ce qu'on a un exutoire ou non ? Est-ce que c'est la nappe d'eau ou le réseau ? Notre exutoire, c'est souvent le réseau. Dans les villes, surtout dans les quartiers anciens, on a des réseaux unitaires (eaux usées et eaux pluviales). Remettre du séparatif, c'est très coûteux.

Le dimensionnement des réseaux est important. Est-ce que le réseau va accepter cette nouvelle quantité d'eau ? Est-ce qu'on doit le surdimensionner ? Est-ce qu'on a la place pour le faire ?

#### B – Exemple de gestion des eaux pluviales en milieu urbain dense : la ZAC Montjoie à Saint-Denis

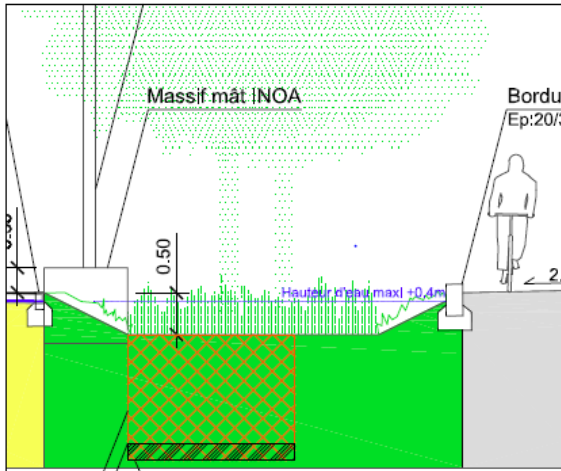
Les problématiques sont souvent les mêmes dans les quartiers anciens ou dans des quartiers plus récents de banlieue parisienne.

Ici, à Saint-Denis, on a développé un projet d'aménagement et l'on s'est imposés de gérer l'ensemble des eaux pluviales à la parcelle et en aérien. Le Conseil général avait mis à disposition un gros réseau pour les eaux pluviales. Quand on a regardé les projets à venir, cela voulait dire doubler, tripler, voire quadrupler ce réseau d'ici à 25 ans.

On a pensé qu'on ne pouvait pas rejeter toutes nos eaux dans ce gros tuyau. On s'est dit : « on fait vivre l'eau, qui est un enjeu sur le quartier ».

Nous avons opté pour une gestion aérienne par la noue avec un développement de grands végétaux car on a une quantité de terre de 2,50 à 2 mètres. Cela permet de gérer la thermique d'été des bâtiments. L'eau doit s'écouler de manière gravitaire entre les parcelles privées, sur la voie, sur les trottoirs, la

piste cyclable, et jusqu'à la noue. Cela oblige d'avoir une pente de 0,8 % et un travail topographique extrêmement fin. Le résultat est concluant : l'eau s'écoule correctement, tout se passe bien ! **[Doc 2]**



**Doc 2** Profil de la voie Georges Sand © Urban-Eco Scop

### C – Organiser le rejet des eaux entre bâtiment et espaces publics

La gestion de l'eau peut être aérienne ; ici, par une canalisation qui ressort **[Doc 3]**. Dans les nouveaux bâtiments actuellement tout est caché... Ici, la gouttière descend sur la rue **[Doc 4]**.

La réflexion doit concerner la limitation de l'imperméabilisation de toutes les surfaces. Pourquoi faut-il tout bétonner ? Pourquoi ne pas faire un mixte entre le pavage (pavé poreux, revêtement alvéolaire, ...) et la végétation ? **[Doc 5 et 6]** Même si cette dernière est faible, elle permet une évaporation importante et une qualité de l'espace qui devient agréable. Quelques petites plantes vont y pousser et on va y trouver des petits criquets, comme le palustre qui se cache entre les rayures.



**Doc 3** Gestion aérienne de l'eau par une canalisation qui ressort © Urban-Eco Scop



**Doc 4** Gouttière visible © Urban-Eco Scop



**Doc 5** Dalles ou pavés non joints © Urban-Eco Scop



**Doc 6** Revêtement alvéolaire © Urban-Eco Scop

## VI.2. L'eau, élément structurant de la vie quotidienne à Cahors

**Michel SIMON** – Adjoint au Maire en charge du développement durable, de l'urbanisme, de l'habitat et du développement urbain, Ville de Cahors

Mon propos porte sur la stratégie de la reconquête des centres anciens, sur le travail fait par notre collectivité, sur le végétal, sur les paysages, sur l'eau, pour donner plus d'attractivité au centre-ville et permettre aux familles d'y revenir.

Cahors, chef-lieu du département, 20 000 habitants, est au centre d'une agglomération de 44 000 habitants. Ville d'art et d'histoire depuis 2005, elle possède également un secteur sauvegardé depuis 1972.

Cahors a une structure particulière, lovée dans un méandre de la rivière Lot, complétée par deux verticales **[Doc 1]**. Le secteur sauvegardé (à droite sur la photo), dense, 30 hectares, est séparé du quartier XIX<sup>ème</sup> par le boulevard Gambetta (nord-sud), lui-même séparé par la voie ferrée de l'espace situé autour du pont Valentré que l'on appelle le quartier du XXI<sup>ème</sup> siècle.



**Doc 1** Vue aérienne de la Ville de Cahors © Photothèque Ville de Cahors

### 1 CAHORS ET SES JARDINS

**Le projet a commencé en 2002 par un concept né au travers des espaces non utilisés, des sortes de rejets urbains**

**[Doc 2]. 25 « Jardins secrets » ont été créés**, labellisés en 2006 par le ministère de la Culture et de la Communication au titre de « Jardin remarquable », labellisation renouvelée en 2011.

Nous avons 25 unités de jardins de taille plus ou moins importante (de 3 m<sup>2</sup> à 50 m<sup>2</sup>, selon les résidus de parcelles). Jardins « secrets », car certains sont clôturés, et surtout parce qu'il faut les découvrir en déambulant dans le centre ancien.



**Doc 2** Jardins secrets © Photothèque Ville de Cahors

En 2005, un festival a été créé pour animer cette production, « Cahors juin jardins », qui se déroule au mois de juin. Des jardins privés sont associés à cette manifestation, ce qui en fait une complicité public-privé.

**L'entretien de ces jardins est adossé à une charte du jardinier écoresponsable** qui s'applique à tous les espaces verts de la ville dont les jardins secrets (requalification organique, paillage avec BRF (bois raméal fragmenté), choix de végétaux adaptés à notre climat, taille, arrosage, plantes anciennes, ...).



## 2 CAHORS ET L'EAU

Cahors vit avec la rivière, ce fut souvent une cohabitation difficile. Nous avons eu en 1783 une inondation exceptionnelle, puis en 1926 (dans la partie sud du secteur sauvegardé). Nous avons un PPRI (plan de prévention du risque inondation) permanent lié à la rivière, et un PPRI torrentiel lié aux pluies torrentielles des vallées sèches adjacentes.

**La rivière s'est calmée au cours des siècles. Elle est aujourd'hui apprivoisée, et décline une navigabilité retrouvée avec une activité ludique.** 55 000 passagers en bateau promenade, et 35 000 nuitées de plaisanciers par an. **Nous avons développé des déplacements doux et créé Cahors plage,** avec une véritable plage de sable et baignade dans l'eau de la rivière **[Doc 3]**. La rivière requiert les qualités sanitaires et bactériologiques nécessaires à son utilisation obtenues grâce à l'usine de traitement et d'assainissement ultra moderne réalisée en 2006. **Ce plan d'eau permet aux habitants d'avoir un point de détente et de rafraîchissement.** Les associations de la ville assurent des animations quotidiennes (40 000 utilisateurs par an) surtout destinées aux habitants qui n'ont pas les moyens de partir, et auxquels les touristes s'associent.



**Doc 3** Cahors plage © Photothèque Ville de Cahors  
Le deuxième élément qui caractérise l'eau à Cahors, c'est la fontaine des Chartreux, au pied des falaises du pont Valentré. Une résurgence karstique de type vaclusien alimentée par un bassin de 270 km<sup>2</sup> **[Doc 4]**. Nous n'utilisons pas le dixième de ce potentiel. Dans l'Antiquité, cette fontaine alimentait les thermes de la ville. On appelait la cité « *Divona cadourcorum* », qui est devenue Cahors.



**Doc 4** Fontaine des Chartreux © Photothèque Ville de Cahors

**Ce lien entre la ville et l'eau est renforcé par la Maison de l'Eau. C'est l'ancienne station de pompage** qui permettait de remonter sur la colline l'eau de la fontaine des Chartreux pour la distribuer par

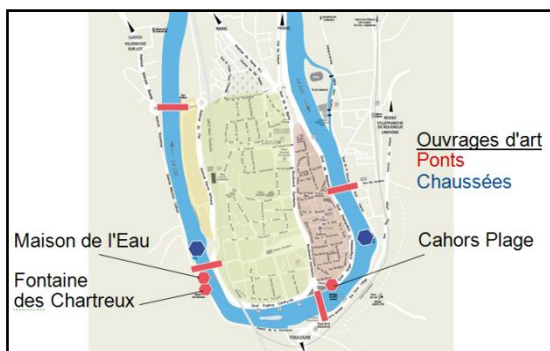
gravité dans les foyers cardurciens. **Aujourd'hui, c'est un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)** au titre de la Ville d'art et d'histoire de Cahors. Le bâtiment est mis en valeur et propose toute l'année des animations et des expositions.

### 3 L'EAU, ELEMENT STRUCTURANT DE LA VIE QUOTIDIENNE

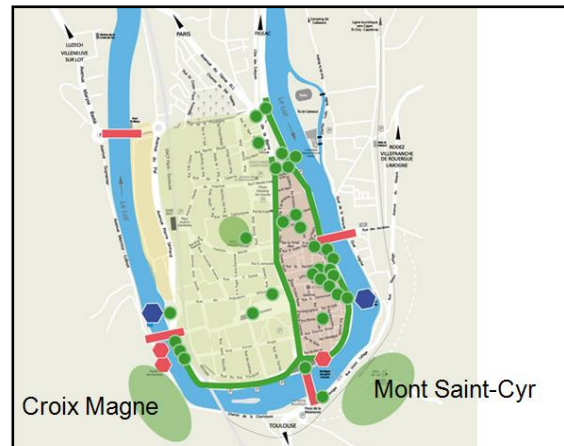
Au cours des siècles, la ville a été restructurée par des lieux de passage : il existe quatre ponts. Deux usines hydroélectriques ont réorganisé le débit et surtout un système d'alerte a été mis en place depuis 15 ans. S'ajoutent les lieux ludiques, comme la Maison de l'Eau et Cahors plage, ainsi que des cheminements doux entre la ville et la rivière **[Doc 5]**.

Notre environnement paysager, c'est aussi les paysages lointains et semi-lointains. Les collines qui entourent Cahors : le mont Saint-Cyr, un espace naturel sensible, et la Croix Magne (1 000 hectares chacun), deux éléments majeurs. Un environnement complété par une structure arborée et architecturée sur les boulevards et l'ensemble des quais, et les jardins secrets **[Doc 6]**.

**Cahors vit avec ses paysages, avec l'eau. Les aménagements publics ont toujours pris en considération ces deux éléments.** C'est important vis-à-vis de la ville, des Cardurciens, et des touristes qui sont de plus en plus nombreux.

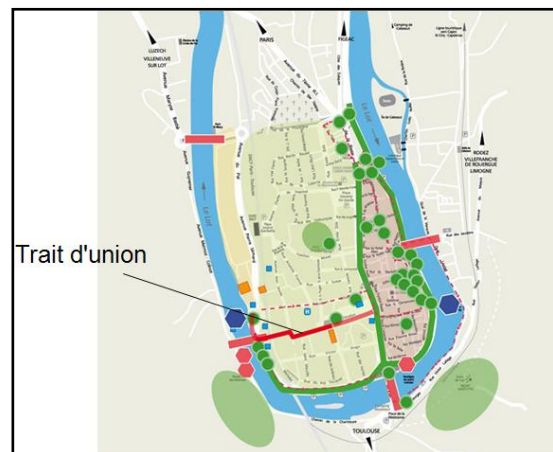


**Doc 5** Lieux de passage et lieux ludiques © Ville de Cahors



**Doc 6** Structure arborée, paysages verts et jardins secrets © Ville de Cahors

**Le dernier projet d'aménagement s'incruste entre les jardins secrets du pont Valentré et ceux du quartier médiéval dans le secteur sauvegardé.** Ce Trait d'union est le lien entre l'est et l'ouest de la ville. Il vient faire comme un serre-joint. Un lien entre les deux fleurons inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco dans le cadre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, la cathédrale Saint-Etienne dans le secteur sauvegardé, et le pont Valentré, emblème de la ville **[Doc 7]**.



**Doc 7** Trait d'union © Ville de Cahors

On a requalifié un espace-ventouse qui se composait d'un parking voiture (où des pendulaires y stationnaient du matin au soir) et d'une gare routière dangereuse,

tout en bitume. **On avait un espace carré végétalisé un peu isolé : le parc Jouvenel. Nous l'avons réintroduit dans une requalification globale, végétale et arborée, en prenant l'eau comme fil conducteur. L'eau circule sous la forme d'un canal le long de la place Bergon, dont on a fait disparaître les voitures [Doc 8]. Ce canal est suivi d'une rigole qui utilise la déclivité de la rue pour créer des points de cascade de 50-60 cm de haut. Ils recréent avec un banc, un arbre, des points de rafraîchissement complétés par l'ombrage des arbres à hautes tiges plantés.**

Cet espace a été inauguré cette année (2013). C'est devenu un outil fabuleux de fréquentation. Les touristes qui visitent le pont Valentré entrent désormais en ville par ce cheminement, comme les Cadurciens qui ont réappris à traverser la ville d'est en ouest, en laissant leur voiture au garage et en faisant de la marche à pied ou du vélo. C'est aussi un élément de confort. **L'évolution de la chaleur fait qu'on a besoin de créer des micro-zones humides pour se rafraîchir et abaisser la température de 1 ou 2°C.**

Dans le secteur, on a le collège Gambetta qui a été requalifié par le Conseil général. En novembre (2013), le nouveau centre de formation de la CCI va s'ouvrir. Il y aura donc des jeunes. Il y a aussi le centre hospitalier qui a requalifié son entrée et changé d'orientation son ouverture pour s'ouvrir de ce côté-ci. Voilà de la vie qui reprend dans ce quartier XIX<sup>ème</sup> assez désœuvré dans le passé.

C'est un investissement important pour Cahors. La Ville y a consacré 1 800 000

euros, répartis entre les compétences de l'agglomération (sur la voirie), et la Ville qui a pris en charge l'amélioration paysagère et esthétique et a bénéficié d'aides publiques au titre de l'État, du Conseil général du Lot et de la région Midi-Pyrénées.



Doc 8 Vue aérienne du Trait d'union © Photothèque Ville de Cahors

**Au sein du secteur sauvegardé, il existe une place, une des plus fréquentées de la ville, sur laquelle nous avons créé une petite fontaine agrémentée d'un végétal d'arbres à hautes tiges. Les habitants ont accompagné en végétalisant leur balcon. Aussi, on constate un grand respect de cet espace, vu l'implication des résidents.** Nous n'avons aucune dégradation et quelques personnes viennent même régulièrement ramasser une canette qui traîne par terre. Voilà une appropriation intéressante par les habitants. Cette inversion de comportement traduit bien l'équilibre fondamental de la ville et de ses habitants, entre la pierre de son patrimoine, le vert de ses paysages et l'eau de sa rivière.

# VII. TRADUIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA REINTRODUCTION DU VEGETAL

## VII.1. Outils règlementaires et options d'aménagement du cœur de ville de Grenoble

**Philippe DE LONGEVIALLE** – Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et de l'aménagement, Ville de Grenoble

Je vais vous parler de la Ville de Grenoble et vous présenter un certain nombre d'outils règlementaires et d'options d'aménagement dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

Grenoble est une des villes les plus denses de France, avec la plus grande amplitude thermique au niveau national. La ville possède des contraintes très fortes : une nappe phréatique à deux mètres sous le niveau du sol, en zone sismique ; deux rivières torrentielles ; et trois massifs montagneux. Aussi, ce n'est pas évident d'aménager une ville dans ces conditions-là.

### **1 LE PLU ET L'AVAP DE GRENOBLE : PRESERVER ET RENFORCER LA VEGETALISATION DANS LA VILLE**

Notre souci est de protéger ce magnifique environnement. On a voulu concentrer la ville pour éviter l'étalement urbain, et nous le faisons depuis plusieurs décennies. Dans le PLU, en cours de révision depuis le 28 février 2013, l'aspect de la végétalisation, la nature en ville, y sont inscrites. On y introduit des concepts différents en matière d'aménagement de

l'espace urbain. Sur les parcelles constructibles, on a des normes qui sont imposées aux constructeurs et concernent aussi le stationnement. On peut contraindre les opérateurs à réaliser un minimum de surfaces perméables, des toitures terrasses. 80 % des permis de construire à Grenoble sont délivrés avec des toitures terrasses. On a une augmentation de près de dix hectares de surfaces végétalisées grâce aux toitures terrasses.

On est en cours de vote d'une AVAP. Le vote définitif aura lieu en novembre 2013 et remplacera la ZPPAUP. On a inscrit un certain nombre d'aspects liés au Grenelle de l'environnement pour tenir compte de la lutte contre les îlots de chaleur, de la végétalisation, de la perméabilité des sols. C'est difficile dans une ville comme Grenoble qui est une des villes les plus denses de France, avec une densité de 150 à 300 logements à l'hectare. Un certain nombre d'éléments techniques permettent d'adapter les bâtiments à des logiques de développement durable. Concernant les travaux d'isolation : cela concerne les huisseries, la présence éventuelle de panneaux solaires sur la toiture. On a adapté ce règlement pour

permettre ce type d'opérations, avec des contrôles très précis, pour ne pas dénaturer l'architecture de ces quartiers. On a prévu d'accompagner la végétalisation de ces façades, pour réintroduire cette nature en ville. C'est un élément très important.

Au-delà du règlement, des orientations sont fixées dans les documents d'urbanisme ou dans des opérations d'aménagement en ZAC.

## 2 LE PROJET URBAIN « CŒUR DE VILLE, CŒUR D'AGGLO »

L'aménagement du cœur de ville « Cœur de Ville, Cœur d'Agglo », c'est quatre projets : les quais de l'Isère, l'espace public de centre-ville, le plan de déplacement urbain (PDU) à travers les différentes lignes de tramway, et le parc Mistral.

### A – Aménagement des quais de l'Isère

A travers la diminution de la circulation, on réduit très sensiblement le nombre de places de stationnement par logement, et le nombre de places de stationnement en centre-ville, ce qui n'est pas simple. Dans les nouvelles constructions, on essaie de supprimer les parkings sous les logements, et de faire des parkings « silo », pour permettre des fondations moins importantes, dégager de la pleine terre et avoir des cœurs d'îlots et des espaces plantés autour des immeubles.

On réaménage des espaces publics, on réintroduit des bassins, des fontaines et des plantations dans des quartiers anciens, on réaménage l'espace pour les piétons en réduisant l'espace pour la voiture **[Doc 1]**.

Il en va de même pour l'éclairage public. Dans le référentiel urbain et dans le

réaménagement de l'espace public, on a la volonté de développer un éclairage performant, moins consommateur d'énergie et relativement doux pour préserver la faune **[Doc 2]**.



Doc 1 Projet d'aménagement du quai Perrière, une promenade avec vue sur l'Isère © Ville de Grenoble



Doc 2 Projet de mise en lumière du quai Perrière © Ville de Grenoble

### B – Aménagement des espaces stratégiques du centre-ville

Dans les espaces très centraux, c'est plus difficile car très dense et très minéralisé. Comment transforme-t-on des espaces urbains minéralisés en espaces plus végétaux ? Une petite rue qui était un parking devient un espace urbain. On chasse la voiture de la rue, on réintroduit des parties plantées en pleine terre, des bancs, des fontaines, ... **[Doc 3 et 4]** Des espaces que les habitants peuvent se réapproprier. Ces aménagements mettent en pratique ces principes qui figurent dans nos règlements.



**Doc 3** Projet d'aménagement de la rue de la République (avant / après) © Ville de Grenoble



**Doc 4** Projet d'aménagement de la rue Philis de la Charce (avant / après) © Ville de Grenoble

### C – Aménagement des contre-allées du cours Jean Jaurès et Libération en accompagnement du tramway

Dans le PLU, à travers l'arrivée du tramway (le cours Jean Jaurès qui mesure huit kilomètres était envahi par les voitures), on a récupéré toute la bande centrale, on y a réintroduit une bande végétale et réaménagé toute la contre-allée **[Doc 5]**.



**Doc 5** Vue au niveau d'une contre-allée © Ville de Grenoble

### D – La végétalisation du centre-ville

L'introduction de critères environnementaux dans le PLU permet de revoir des espaces.

L'enjeu est d'associer les habitants à l'entretien et à l'aménagement de l'espace public par une convention signée avec chaque acteur. L'objectif est de réintroduire au pied des immeubles ou en façade cette végétalisation, qui pose souvent des problèmes juridiques avec les copropriétés, avec un accord (commerçants, locataires) qui passe par le biais de cette convention. Dans les espaces « Cœur de Ville, Cœur d'Agglo », la Ville réalise les travaux de création de fosses et de plantations de végétaux **[Doc 6]**. Dans les autres quartiers périphériques, avec cette convention, la

ville réalise les travaux, mais ce sont les habitants qui plantent les végétaux **[Doc 7]**. Ils ont comme support un référentiel de végétation de l'espace public donné par la Ville. Cette dernière propose une sensibilisation auprès des habitants à travers des ateliers et des expérimentations.



Doc 6 Végétalisation d'un pied d'immeuble © Ville de Grenoble



Doc 7 Végétalisation du domaine public par les habitants © Ville de Grenoble

## VII.2. Le SCoT du Pays des Vals de Saintonge

**Franck DUFAU** – Directeur de l'urbanisme, Pays des Vals de Saintonge

### 1 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE DU PAYS DES VALS DE SAINTONGE

A proximité du littoral touristique de la Charente-Maritime, le Pays des Vals de Saintonge, territoire sur lequel est élaboré le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), occupe une position de carrefour au sein de la région Poitou-Charentes.

Ce territoire, représentant 25 % de la superficie du département de la Charente-Maritime, constitue le point de rencontre entre de nombreux pôles urbains régionaux ou locaux.

Le Pays est situé :

- au niveau national, à mi-distance entre Paris et l'Espagne ;
- au niveau régional, à mi-distance sur les axes de Poitiers-Bordeaux et Nantes-Bordeaux ;
- au niveau local, au cœur du maillage constitué par les agglomérations de Saintes, Cognac, Rochefort, Niort et La Rochelle.

Le Pays des Vals de Saintonge représente une population de plus de 55 000 habitants et s'organise autour d'une agglomération centrale de moins de 10 000 habitants. Le Pays a hérité d'une structuration en étoile très compétitive et qui favorise les courtes distances.

Le territoire possède un réseau d'infrastructures routières très développé :

- l'autoroute A10, qui relie Paris à Bordeaux ;

- les routes départementales 150 et 939 qui assurent les liaisons Nord-Sud (Niort-Saintes) et Est-Ouest (Angoulême-La Rochelle) ;
- la déviation de Saint-Jean d'Angély, directement connectée à l'ensemble des axes précédemment.

Administrativement, le Pays compte 116 communes, regroupées au sein de 7 communautés de communes. Sa structure juridique est un Syndicat Mixte regroupant des Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Syndicat Mixte fusionne avec les 7 intercommunalités qui le composent pour former la « Communauté de communes des Vals de Saintonge ».

### 2 L'ELABORATION DU SCoT DU PAYS DES VALS DE SAINTONGE

L'élaboration du SCoT a été lancée par les élus du Pays en février 2008 afin de répondre à trois grandes orientations pour l'avenir du territoire :

- développer les facteurs d'attractivité et de compétitivité du territoire ;
- diffuser le développement de manière cohérente et solidaire ;
- préserver l'identité du Pays et son cadre de vie.

Concernant le changement climatique, l'ambition est de conjuguer la restructuration des espaces urbanisés et la revitalisation des centres urbains et ruraux, la répartition géographiquement



équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Sur le territoire des Vals de Saintonge, la démarche est réalisée à l'échelle du Pays. Ce choix s'explique par les éléments suivants :

- Pays et SCoT partagent la même logique de projet de territoire ;
- le Pays avait déjà porté avec succès une Charte ainsi que d'autres démarches de projets liées à l'urbanisme ;
- le Pays était identifié comme un lieu d'échanges et de concertation ;
- le SCoT bénéficie alors des leviers financiers du Pays et de la mutualisation de l'ingénierie ;
- les élus voulaient éviter de créer une nouvelle structure alors qu'ils projetaient déjà de fusionner entre eux.

Les études du SCoT sont animées et réalisées en régie par le service urbanisme du Pays. Les volets environnement, énergie-climat et commerce sont sous-traités.

Les travaux se réalisent sous forme de commissions ou ateliers-projet ouverts à tous. Des forums sont régulièrement organisés pour restituer les travaux participatifs. Le SCoT est allé directement à la rencontre des acteurs : commerçants, chefs d'entreprises, communes, ...

Sur la période 2008-2013, les dépenses sont de 395 000 € (salaires 230 000 €, études 130 000 €, frais divers 35 000 €).

Sur la même période, les recettes sont de 318 000 € (DGD 55 000 €, FEDER 65 000 €, FREE 40 000 €, CRDD 140 000 €, FCTVA 18 000 €).

Le calendrier s'est déroulé tel que suit :

- 2008 : lancement de la démarche ;
- 2009 : marchés, financements, rencontres ;
- 2010 : réalisation du diagnostic et validation des enjeux ;
- 2011 : débat sur les grandes orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) ;
- 2012 : arrêt du projet ;
- 2013 : approbation du SCoT.

Les grands axes du PADD sont :

- axe 1 : préserver le climat, les ressources naturelles et les paysages ;
- axe 2 : fixer la capacité d'accueil à 62 000 habitants en 2025 ;
- axe 3 : mettre en œuvre une nouvelle ambition économique ;
- axe 4 : aménager un cadre de vie attractif.

### **3 LES ORIENTATIONS DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO) DANS LES QUARTIERS ANCIENS**

Le DOO réaffirme le développement des centralités, en privilégiant le renouvellement urbain, le comblement des dents creuses et la réutilisation des friches de manière préférentielle par rapport à l'extension de l'urbanisation. C'est donc un effort de densification et de renouvellement des centres anciens qui est mis en œuvre par le SCoT.

Plusieurs orientations ont pour objectif d'accompagner cette politique, sur les thématiques de l'économie (commerce notamment), de l'habitat, des déplacements, de l'énergie, ...

Ainsi, et par exemple, **les déplacements alternatifs à l'automobile au sein des communes, opérations d'aménagement et ensembles immobiliers seront développés et facilités**, par le développement des liaisons piétonnes et cyclistes, à la fois sur l'espace public et au sein des opérations privées.

**L'exigence de réalisation de stationnements pour les cycles**, a minima au sein de toute opération de construction de logements collectifs de cinq logements et plus, et de construction d'activités tertiaires (bureaux, services publics, commerces) de plus de 500 m<sup>2</sup> de surface de plancher sera imposée. Ces stationnements seront réalisés, soit sous la forme d'un local spécifique en rez-de-chaussée, soit sous la forme d'abris-vélos couverts.

**L'offre en logements sera à renforcer à proximité des dessertes SNCF et par les transports en commun**, dans une logique de rabattement.

Concernant la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans le tertiaire et le résidentiel, **les plans locaux d'urbanisme devront favoriser les implantations dites « bioclimatiques » au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**. Il conviendra en ce sens que les opérations d'aménagement permettent une exposition économe en énergie de tous les logements. **Le règlement devra autoriser le recours aux matériaux et techniques isolants. Les formes urbaines denses et compactes** (implantations en mitoyenneté, réalisation de plusieurs logements au sein de la même construction, ...) **seront favorisées au sein des OAP et du règlement.**

Concernant **les puits de carbone**, ils seront **identifiés dans les PLU**. Ils feront l'objet des mesures de protection et de mise en valeur adaptées. **La préservation des espaces agricoles et la limitation de la consommation d'espace participent à cette mesure**. Le développement des puits de carbone au sein des espaces urbains sera recherché par **la mise en valeur et le développement des espaces verts**, dans le cadre du renouvellement urbain ou de la reconversion de friches, afin de ne pas porter atteinte aux puits de carbone à préserver que sont les espaces agricoles et naturels.

**L'urbanisation des dents creuses, la densification des zones urbaines existantes, la réutilisation des friches et logements vacants seront recherchées préalablement à tout choix de développement de l'enveloppe urbaine, quel que soit sa destination**. Lorsque le développement de l'enveloppe urbaine sera nécessaire, dans le cadre des limites de la consommation d'espaces agricoles et naturels fixée par le DOO, il devra faire l'objet d'une programmation justifiée au regard de l'évolution des besoins.

Pour cela, **des objectifs de consommation d'espace par type de communes sont fixés** (prise en compte des dents-creuses dans les potentiels de développement). Les possibilités d'aménagement des hameaux et de l'habitat isolé sont limitées. Les logements vacants devront être localisés et la sortie de cette vacance sera recherchée.

En termes de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels et de la biodiversité, il est nécessaire de reporter, au sein des PLU, et conformément au Schéma Régional de Cohérence Ecologique, la Trame Verte et Bleue (TVB) telle qu'elle est identifiée par

le SCoT. Pour y parvenir, les PLU devront protéger les espaces concernés dans une logique de maillage, en les classant de préférence en zone N, naturelle, et en définissant les mesures de protection ou de mise en valeur adéquates (Espaces Boisés Classés, zones tampons avec les projets d'urbanisation, aménagements envisageables au sein d'OAP, ...).

De même, **le recours à des plantations et essences peu consommatrices en eau sera favorisé au sein des articles 13 du règlement et des OAP des PLU.**

**Les conditions de diminution des consommations d'énergies liées à**

**l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal ou intercommunal seront définies au sein des OAP des PLU. De plus, les mesures liées aux économies d'énergie et à la production d'énergies renouvelables seront également définies.**

Concernant le commerce, un ou plusieurs périmètres de revitalisation commerciale correspondant aux implantations des commerces de centres-villes, centres de quartiers ou centres-bourgs à conforter sera défini. Enfin, la priorité devra être donnée à la reconversion des friches.

## VII.3. Espaces publics et quartiers anciens : impulser le développement durable par les outils de mise en valeur des patrimoines

Gilles MAUREL – Architecte du patrimoine, Agence AEPURE

Julia PERROT – Architecte paysagiste, Agence Eric ENON

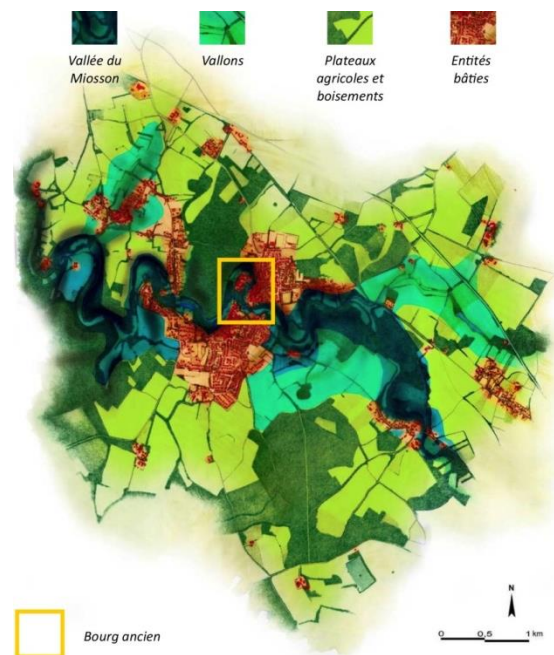
Le travail présenté ici restitue la production concertée d'une AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) pour la commune de Nouaillé-Maupertuis. Il s'agit dans les lignes qui suivent de montrer comment la mise en œuvre d'une AVAP sur ce territoire à la fois riche et particulier, a permis le développement d'une réflexion dynamique sur le patrimoine compris dans sa plus large acception, c'est-à-dire constitutive d'une identité territoriale englobant les dimensions spatiales morphologiques (bâti et morphologie, pleins et vides) et écosystémiques (nature des espaces, richesse de la diversité des milieux), intégrant la nouvelle situation environnementale.

Dans le contexte de son développement, Nouaillé-Maupertuis est une commune qui se singularise entre autres par trois caractères principaux : une proximité étroite avec une métropole régionale (Poitiers), une augmentation exponentielle du nombre de ses habitants et de son emprise urbanisée au cours des cinquante dernières années, et enfin, une identité historique spatiale forte liée à deux éléments : le site de la bataille de Poitiers (1356) à Maupertuis et la présence de l'Abbaye bénédictine Saint-Junien.

### 1 UNE PRESSION FONCIERE PERIURBAINE, UN PARI SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

#### A – Un constat

La situation de la commune a évolué fortement depuis la décennie 1970. En effet, sa population a été multipliée par 4 (740 habitants en 1960, 2800 en 2010) et l'emprise du bâti dense a été multipliée par 7 au cours de la même période (16 hectares en 1970, 106 hectares en 2010). Ainsi, commune rurale à proximité de Poitiers, elle a subi une forte pression foncière qui en a fait une commune périurbaine, avec une urbanisation pavillonnaire dévoreuse d'espace **[Doc 1]**.



**Doc 1** Perception du territoire de Nouaillé-Maupertuis © D'après la carte des Paysages du Plan Paysage Alain Freytet (mandataire du Plan Paysage)

## B – Un pari

L'impact fort de cette évolution et les conséquences sur la structure et la vie de la commune ont conduit à **envisager la nécessité d'une action globale pour les développements futurs, notamment par le biais des outils réglementaires à réajuster et à intégrer : révision conjointe du PLU et du PADD, AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme), Agenda 21 local, AVAP, Plan Paysage.**

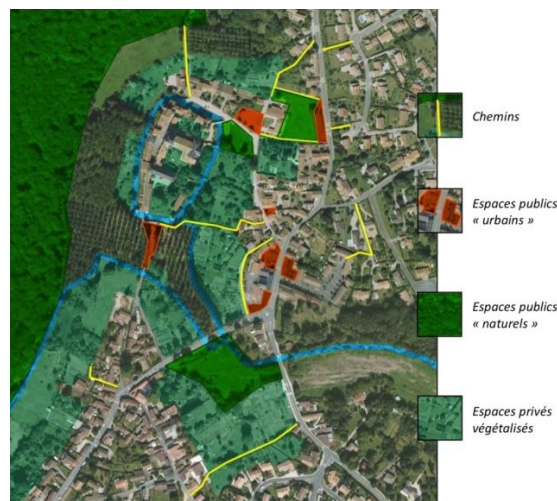
### 2 UNE VOLONTE AFFIRMEE DE PRESERVER LA PLURALITE DES TERRITOIRES CONSTITUTIFS DE LA COMMUNE

Il s'agit en particulier de la qualité historique du centre-bourg (trois Monuments Historiques dans la commune dont deux dans le bourg) et de la diversité des espaces non bâtis (agriculture, bois, rivière, vallée, vallée sèche, plateau).

#### A – Le contexte contrasté du centre-bourg

- **Un contexte naturel** : la vallée de la rivière du Miosson et ses rives en cœur de bourg.
- **Un contexte historique** : l'ensemble abbatial préservé.
- **Un contexte visuel** : les panoramas dominants sur l'ensemble abbatial et le cœur historique en contrebas.
- **Un contexte spatial** : le maillage d'espaces publics très diversifiés, circulatoires (rues et ruelles, chemins, placettes), fonctionnels (stationnements/fêtes médiévales), naturels (bois, parc public en zone humide, jardin médiéval), croisés avec des espaces privés qui participent à la qualité de ces espaces publics

(jardins potagers, jardins arborés, prairies) [Doc 2 et 3].



Doc 2 et 3 Analyse des espaces « urbains » de Nouaillé-Maupertuis, dans le cadre de l'AVAP © Gilles Maurel et Eric Enon

#### B – Les espaces publics face à la recomposition climatique

Les actions humaines sur les milieux induisent des modifications de ces derniers. En raison de leur répétition et de leur intensification, ces modifications ont des conséquences qui s'avèrent désormais des facteurs de risques d'aggravation des contraintes climatiques. Le centre-bourg et les espaces publics de Nouaillé-Maupertuis sont exposés à ces risques.

- **Minéralisation/Urbanisation** : fractures des corridors écologiques et des écosystèmes, imperméabilisation des sols (ruissellements, gaspillage de l'eau).
- **Réduction des couvertures végétales/cultures d'arbres ponctionnant de l'eau** : augmentation des zones chaudes

et assèchement des sols, assèchement des nappes.

- **Entretien non régulier et/ou non adapté des cours d'eau :** expansion des plantes invasives, ripisylve en déclin (perte de biodiversité, faune aquatique en danger), fragilisation des rives et inondations.

### 3 **CONCERTATIONS ET DIAGNOSTICS : UN SOCLE DE CONNAISSANCES PARTAGEES**

#### **A – Les moyens pour le projet**

La mise en œuvre simultanée de quatre outils pour une gestion raisonnée du territoire résulte de :

- une remise à plat des outils existants considérés comme devenus inopérants face à l'évolution de la situation de la commune ;
- la réévaluation des outils, la constitution d'un bilan des connaissances et une réflexion sur le devenir communal et éventuellement sur les risques induits par ses évolutions ;
- la décision de révision complète du PLU, et de lier cette révision à la fois avec une démarche AEU, avec une réflexion sur le patrimoine en engageant une AVAP et avec une réflexion sur le paysage en engageant un Plan-Paysage ;
- le choix de bureaux d'études comportant des spécialistes de chaque question (urbanistes pour le PLU, environnementalistes pour l'AEU, architectes du patrimoine pour l'AVAP et paysagistes pour l'AVAP et pour le Plan-Paysage).

#### **B – L'organisation du projet**

- **Une mobilisation active des acteurs – élus, habitants, associations – a été possible grâce au format des outils retenus : les ateliers** de l'Agenda 21, de l'AEU, du PADD, de l'AVAP et du Plan Paysage :
  - des ateliers de réflexion sur les pratiques quotidiennes ont rendu concrète l'émergence des questions environnementales dans le vécu et l'expression des usages et des besoins quotidiens de chacun ;
  - des ateliers de terrain – visites à thèmes et balades commentées – ont permis une « re »-connaissance du territoire communal par les différents acteurs grâce à un déplacement de leur regard sur leurs espaces ;
  - des ateliers de perception du territoire par les habitants ont aidé à la mise en place d'un lexique commun (sculpture d'un bloc d'argile fraîche, issue du ressenti géomorphologique du territoire) [**Doc 4**].



Doc 4 Atelier de perception du territoire à Nouaillé-Maupertuis © URBANOVA, Gilles Maurel, Eric Enon, Alain Freytet et Eve Lagleyze

- **Des diagnostics exhaustifs, pour déterminer les atouts du territoire et les mettre en évidence, ont pu être élaborés grâce aux Approches Environnementales de l'Urbanisme et de l'AVAP :**
  - pour les qualités des milieux naturels : bois, jardins potagers, eaux, végétaux, ripisylves, ...
  - pour les espaces publics plus particulièrement : types de traitement des sols et leur entretien (imperméabilisations, gabarits routiers ou pédestres, confort thermique, ...); éléments d'accompagnement des espaces publics (murs ou haies de clôture, arbres isolés, haies, treilles à rez-de-chaussée) car l'espace public est défini par les limites de l'espace privé.
- **Un pilotage global** du projet par :
  - la mise en place de comités de pilotage par outil, conjoints entre les acteurs ;
  - la nomination d'une chargée de mission assurant la coordination des productions des comités et des actions ;
  - l'intégration de la démarche participante pour l'Agenda 21 ;
  - une gestion stricte, synchrone et conjointe des calendriers d'élaboration des outils.

#### **4 DEFINITIONS DES ENJEUX, HIERARCHISATION DES ACTIONS**

**La prise en compte des orientations en faveur du développement durable au travers des actions sur les espaces publics a pu être envisagée à l'issue de ce questionnaire collectif croisé avec la réalisation des diagnostics :**

- **Les enjeux urbains :** conservation des ensembles et des figures sans bloquer les évolutions des tissus (trames viaires différenciées, gabarits des voies, traitement des sols, déplacements doux, ...).
- **Les enjeux patrimoniaux :** repérage, protection et mise en valeur des éléments ponctuels favorisant le respect des questions environnementales (murs de clôtures en pierres, types de sols percolants, variétés des haies ancestrales, ...).
- **Les enjeux paysagers :** valorisation des spécificités du lieu, conservation des vues (préservation des cônes de perception, relevé et analyse des qualités paysagères des ensembles existants, repérage des sujets végétaux spécifiques).

#### **5 DOCUMENTS GRAPHIQUES, REGLEMENTS, ACTIONS DE VALORISATION**

**La traduction des enjeux et des actions au service des espaces publics apparaît avec force et précision dans chacun des documents et outils réglementaires nouvellement forgés dans et par ce travail concerté :**

- **Le PADD** dans son rapport présente l'importance de la valeur des patrimoines conjugués (naturel, historique, architectural

et urbain) en faveur de leur potentiel de valorisation : respect et entretien des espaces agricoles et naturels, limitation d'un développement urbain linéaire et maintien de la coupure urbaine avec les autres villes.

- **Le PLU traduit dans son règlement la volonté de réguler** dans une optique d'équilibre général du territoire de la commune, les gabarits des nouvelles voies, l'implantation des nouvelles constructions, les accès aux parcelles, les densifications potentielles et les questions de circulations et de stationnement, mais aussi promeut un urbanisme durable par des Orientations d'Aménagement des quartiers nouveaux, ...
- **L'AVAP propose dans son règlement et dans ses documents graphiques de révéler et de relever l'identité historique du territoire communal pris dans son ensemble**, pour transmettre aux générations futures l'héritage reçu, dans sa matérialité comme dans son essence.
- **Le Plan Paysage propose des actions ponctuelles**

**d'aménagement pour favoriser le maintien des équilibres naturels et pour réintroduire le végétal dans les espaces publics.**

En conclusion, les souhaits de l'équipe municipale, **en construisant des outils de maîtrise urbaine et de mise en valeur globale du territoire ont permis d'engager une réflexion globale sur le devenir de Nouaillé-Maupertuis** en lien avec les objectifs de développement durable, et **d'en renforcer les actions découlant de cette réflexion, à partir de l'idée d'une préservation dynamique des espaces**. En termes d'économie, il s'agit de veiller à retrouver et maintenir l'équilibre des territoires en termes de biodiversité dans le traitement des espaces que l'on retrouve désormais comme des ressources (traitement des sols, découpage parcellaire et activités, densité et diversité). En termes d'inscription sociale dans l'espace communal, il s'agit de soutenir par les pratiques de bonne gouvernance, la diffusion des connaissances partagées (valorisations conjointes des patrimoines par les associations et l'équipe municipale).



## Débat

**Loïc MARECHAL** – Paysagiste concepteur,  
Agence Phytolab

Cette question, d'ordre technique, concerne l'AVAP de Nouaillé-Maupertuis, et porte sur le devenir des peupliers. Vous avez évoqué une question d'orientation réglementaire sur ce sujet. On est confrontés dans les approches de paysage au développement spontané de la végétation ou des plantations de peupliers. On peut réglementer les constructions, mais on ne peut pas empêcher les arbres de pousser ! Il y a toujours une difficulté dans la gestion des grands paysages et dans les procédures réglementaires. J'aimerais avoir votre approche sur ce sujet.

**Julia PERROT** – Architecte paysagiste,  
Agence Eric ENON

Concernant les peupliers, dans ce projet, on s'attaque aux peupleraies, donc ce sont des cultures. On n'est pas dans une végétation qui pousse seule. On interdit de replanter en peupliers une partie de la vallée déterminée par un zonage. Cela peut faire sourire car c'est assez difficile à mettre en œuvre et à contrôler. On l'a écrit dans le règlement, parce que les élus étaient extrêmement motivés, et déjà bien avant l'AVAP. C'est comme si on voulait préserver des jardins potagers. On ne peut pas réglementer le fait qu'ils ne deviennent pas des jardins d'agrément. C'est la volonté politique et le fait de l'écrire dans le règlement qui permet cette protection. On interdit, dans la réhabilitation des ripisylves, qu'il y ait des peupliers. On impose une marge de plantation par rapport aux bords d'eau. Autant les gens vont faire une demande

pour installer une nouvelle fenêtre, autant pour des plantations, ils ne viennent pas nous voir. C'est plutôt une intention qui est donnée dans ce document. Les élus veulent réinvestir ce fond de vallée, prolonger cette idée de jardin potager, quitte à avoir un professionnel du maraîchage, récupérer ces terrains et en faire quelque chose.

**Gilles MAUREL** – Architecte du  
patrimoine, Agence AEPURE

Pour continuer sur ce sujet, l'objectif est la mise en valeur du patrimoine : avoir des vues qui existaient du XVI<sup>ème</sup> au XVII<sup>ème</sup> siècle sur l'abbaye, ses douves, et sur le paysage au fond de ce méandre du Miosson. On peut expliquer qu'on veut mettre en valeur ce bâtiment car on voudrait que le méandre principal dans le centre ancien du bourg soit dégagé de tout arbre de très hautes tiges, sans exclure des sujets isolés.

**Jacky CRUCHON** – Directeur de  
l'urbanisme, Ville de Bayonne

Cette question renvoie à l'aspect juridique. L'aspect juridique dans le sens pouvoir de police, matraque et amende n'a pas d'intérêt. L'important est de savoir comment, élus, techniciens, population, s'approprient la proposition. Comment avez-vous fait, sur votre territoire, pour essayer de faire partager votre connaissance et votre savoir auprès des acteurs ?

**Julia PERROT**

Concernant les peupliers, la population était déjà acquise à notre cause, car ces peupleraies représentaient trois-quatre

propriétaires qui n'habitent pas forcément la commune. Il y a eu un vrai travail de concertation, avec des explications détaillées pour que ce soit compris.

### **Jacky CRUCHON**

J'ai une question sur la formation des élus et des services ?

### **Gilles MAUREL**

Globalement, les services et les élus de la Ville de Nouaillé-Maupertuis étaient partants et en permanence associés aux ateliers de réflexion. Dans le cadre du PADD, on se posait des grandes questions sur le manque d'eau dans le futur, l'augmentation de la température, les risques de détérioration de l'atmosphère et du climat. Dans le cadre du PLU et de l'AVAP, lors des commissions locales, les services techniques qui instruisent les permis de construire étaient associés. Il y a toujours eu un aller-retour, une prise de connaissance de tous les acteurs qui devaient gérer la suite des documents d'urbanisme, donner les autorisations ou les refuser. Il y avait les habitants lors de rencontres, d'ateliers, de définitions de reconnaissance de leur propre paysage et de leur territoire. Alain Fréret a mis en place, dans un atelier, la sculpture du paysage avec un bloc d'argile représentant la vallée, les paysages dominants avec les habitants. Dans un autre atelier, on a essayé de nommer tous ensemble les mêmes lieux, de définir comment on appelle tel quartier, telle partie du territoire, pour donner des noms qui soient communs à tous, pour prendre possession de ce territoire, de sa spécificité. L'objectif de ces ateliers était de favoriser une association permanente sur ce qu'est le territoire, les enjeux du

développement durable, et ce qu'on pouvait adopter comme principes et recommandations dans les règlements d'urbanisme.

### **Philippe DE LONGEVIALLE – Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et de l'aménagement, Ville de Grenoble**

La question du règlement est très complexe. À Grenoble, le PLU doit peser douze kilos. Et avec le SCOT, le plan de déplacement urbain, l'AVAP, on arrive à vingt/vingt-cinq kilos. Qui connaît ces règlements ? Pas la population. Ces règlements sont faits pour interdire des comportements qui ne sont pas vertueux. Par exemple, on a évoqué l'usage du PVC en centre-ville. Comment convaincre les gens d'utiliser du bois à la place du PVC, alors que c'est plus cher que le PVC ? Le règlement doit permettre d'expérimenter des pratiques et d'ouvrir des champs plus vertueux. La société évolue très vite mais nos règlements évoluent lentement. La révision du PLU, c'est deux ans de travail ; l'AVAP nous a pris deux ans. Faire évoluer ces règlements, c'est compliqué. La règle ne doit pas bloquer mais ouvrir le champ. Il faut convaincre la population que ce que l'on fait a un intérêt, pour elle, à court terme et sur le long terme. La végétalisation, c'est l'amélioration des conditions de vie à court terme même si cela participe d'une lutte contre le réchauffement climatique à long terme. La végétalisation des centres anciens se heurte, d'une part, à la réticence des ABF qui ne sont pas toujours favorables à la végétalisation autour des bâtiments anciens. Il faut travailler avec l'ABF sur le choix des bâtiments à végétaliser. D'autre part, les gens ont peur de la végétalisation et disent : « Cela va nous apporter des insectes, cela va dégrader les façades, nous apporter de l'humidité. » Il faut

travailler avec les habitants pour qu'ils acceptent, et surtout qu'ils soient demandeurs. Les conventions sont là pour sécuriser les rapports avec les copropriétés. Il faut encadrer pour que chacun assume ses responsabilités et il faut donner envie. C'est un travail de conviction. Finalement, c'est réussi si les habitants se disent : « un peu de verdure... c'est pas mal ! » Si les habitants n'adhèrent pas, le projet ne se fait pas, règlement ou pas !

**Philippe BORDENAVE – Responsable des services techniques et urbanisme, Ville de Sainte-Foy-la-Grande**

Concernant les programmes importants de végétalisation du centre ancien à Grenoble : avez-vous anticipé l'impact que cela pouvait avoir sur les moyens humains et matériels à mettre en place pour l'entretien ?

Autre question qui concerne aussi Grenoble : j'ai vu que sur beaucoup de murs aveugles, il y a une esquisse de végétation verticale. Est-ce que c'est obligatoire ? Incitatif ? Accompagné ? Aidé ?

**Philippe DE LONGEVIALLE**

Cela ne peut pas être obligatoire car ce sont des murs privés. On ne peut obliger personne à végétaliser son mur. Par exemple, on a végétalisé un mur qui appartient à la ville, et un riverain vient régulièrement donner un coup de sécateur. Mais ce n'est pas en mettant un policier devant chaque mur aveugle qu'on va régler la chose. Il faut convaincre les gens qu'il n'y aura pas de rats qui vont grimper dans la vigne vierge et rentrer chez eux. L'espace public est entretenu par les services de la ville. On aimerait que

les gens puissent en prendre une part. A la campagne, chacun déneige devant sa porte. En ville, les gens ont l'obligation de le faire, mais personne ne le fait. En ville, on a une mentalité urbaine et on considère que tout ce qui se passe dans l'espace public est strictement de la responsabilité de la ville. C'est une question de mentalité. On prône auprès de la population l'idée que « l'espace public est aussi le vôtre et vous pouvez le prendre en charge sans que cela ne vous coûte rien ». S'il s'agit d'aller tailler des plantes qui grimpent à trois ou quatre étages, c'est un travail que l'on peut faire en commun, la ville et la copropriété. Cela fait à chaque fois l'objet d'une convention, copropriété par copropriété. On ne peut pas imposer de mettre une vigne vierge sur un mur privé si les gens ne sont pas d'accord. On a prévu un certain nombre de murs aveugles, qui sont souvent des murs tagués. La végétalisation a des effets anti-tags. Là où vous faites pousser des plantes, il n'y a plus de tags. Il faut que les gens comprennent l'intérêt de le faire, et alors on répartit les efforts entre les uns et les autres.

**DE LA SALLE**

Tout ce que j'ai vu depuis ce matin, c'est très beau. C'est formidable, il y a beaucoup d'espaces verts, c'est le sujet, certes ! Mais, j'habite une ville que je ne nommerai pas dans la région. On vient de faire un nouvel aménagement du centre-ville avec réduction du stationnement, de la circulation. C'est très bien ! C'est minéral, tout est jointé hermétiquement. On a transformé toutes les plates-bandes avec des plantes, certes, mais elles sont recouvertes de copeaux de bois. La ville est blanche et marron. On nous dit qu'il n'y aura plus d'espaces enherbés car cela pose des problèmes. Alors, comment

pouvez-vous faire des choses aussi colorées et superbes, et pourquoi on n'arrive pas à avoir ce genre de paysages ?

### **Julia PERROT**

Je pense que c'est à Poitiers ? Cette ville a réaménagé son centre-ville récemment et elle en avait besoin. C'est vrai que c'est très minéral, et qu'on entend souvent cette critique. Il y a des concepteurs derrière : un urbaniste, un architecte, un paysagiste qui ont des envies. Certains sont plus axés sur le végétal, d'autres sur le minéral. Sur une partie du centre-ville je comprends cette minéralisation car il y a beaucoup d'activités et des surfaces engazonnées seraient à refaire souvent. Par rapport aux copeaux de bois, il y a la solution de plantes qui poussent très bien sans être arrosées. C'est une volonté de la mairie. Elle a peut-être des problèmes dans l'entretien. Et cela vient aussi des concepteurs. On ne connaît pas la raison de ce choix. Il y avait des parties de squares qui sont devenues minérales, d'autres parties qui vont être réouvertes et aménagées en jardins. Quand on est dans le centre de Poitiers, c'est très bien fait et c'est très minéral. On est d'accord.

### **Jacky CRUCHON**

À ma connaissance, le plan de sauvegarde est en révision et un des enjeux est la reconquête des îlots. Cela veut dire qu'il faut travailler avec les gens.

### **Christian FALIU – Architecte-urbaniste, propriétaire-habitant en centre ancien historique**

Je suis architecte. Je veux insister sur la planification et sur ce qui découle des

règles. On a besoin, quand on a des clients - publics ou privés - de règles qui soient sûres et qui ne soient pas interprétables. Dans les chiffrages que l'on a sur les refus liés à des interprétations de règles mal écrites, on compte en milliards. Des chantiers pas faits, des opérations foncières qui coûtent cher ou des gens qui ont des prescriptions et qui abandonnent les projets car cela dépasse les budgets. Il y a un gros problème et un appauvrissement de tout un réseau local. On entendait hier des entreprises de Nantes qui posaient la question des chantiers. Ces éléments-là doivent être pris en compte par ceux qui font des études de plan-paysage, d'AVAP, pour que la rédaction soit simple et applicable, et pas interprétable. C'est une difficulté économique importante pour le secteur du bâtiment. Les syndicats professionnels l'Unsa et la FFB, sont en train d'envisager d'avoir des inventaires des permis et des abus liés à de l'interprétation pour aller devant les tribunaux. On ira en civil pour dommages et intérêts. Je suis ravi que Grenoble pointe ce problème de sécurité de la règle. La Ville a commencé à discuter avec les copropriétés, avec les gens qui ont des règles d'application privée qui portent à conséquence. Car refaire un règlement de copropriété, c'est aussi une aventure périlleuse pour ceux qui passent une convention avec une ville. Ces éléments-là sont les définitions du devenir du patrimoine commun par rapport à la logique publique. Cela a des conséquences et il y a des gens qui les appliquent quelque part.

### **Gilles MAUREL**

En ce qui concerne les règlements d'urbanisme opposables aux tiers (PLU, AVAP), des règlements sont élaborés avec les services instructeurs des futures

demandes de permis de construire. Dans ces services, il y a la DDT, l'ABF et les services d'urbanisme de la ville. Dans le PLU, que je ne maîtrise pas complètement bien que concepteur d'AVAP, de ZPPAUP, on est confrontés à des règles communes. Au niveau du PLU, les premières remarques des personnes publiques associées portent sur la clarté et l'interprétabilité des règles. Il faut cadrer le document, on va essayer de ne plus avoir de recours ou d'interprétations concernant les documents d'urbanisme. Tous les acteurs essaient de mettre en place un système qui précise les règles. En ce qui concerne l'AVAP, c'est écrit dans la loi et dans le décret d'application, les règles ne doivent pas être interprétables. En tant que bureau d'études, on doit autoriser sous conditions ou interdire définitivement. On prend tous les aspects extérieurs du bâtiment, couverture, façade, menuiseries, couleurs, ... On présente les éléments sous la forme d'un tableau pour que ce soit lisible. On écrit par exemple : « dans le secteur ZU1, les menuiseries PVC sont interdites, ou les toitures en tuiles canal sont autorisées si elles sont composées ». On définit des règles qui ne sont pas interprétables. On essaie tous d'aller dans ce sens-là.

### **Philippe DE LONGEVIALLE**

Les règles de l'AVAP sont très précises, mais c'est compliqué de donner une définition précise. Dans l'ancien, il y a une grande diversité architecturale. Aucun bâtiment ne ressemble à son voisin. Et puis, il y a un ABF qui a un avis conforme à donner et qui souhaite que les choses ne soient pas trop figées. Sur les PLU, j'ai un avis inverse. Les promoteurs et les architectes nous demandent de préciser des choses très cadrées. Cela ne règle pas les conflits de voisinage. Plus vous précisez

les choses, plus vous donnez des arguments de recours. Il faut se laisser une part d'interprétation. On est dans des PLU qui sont contextuels, où il y a des éléments locaux à prendre en compte. On voit des recours type arriver devant les tribunaux administratifs. Le moindre mot inscrit dans le PLU va être interprété devant le tribunal. Parfois, il ne faut pas être trop précis.

### **Jacky CRUCHON**

Un élément de réflexion. La loi Patrimoine en cours de gestation prévoit que les ZPPAUP et les AVAP disparaissent pour devenir des PLU. Les AVAP disparaîtront lors de la révision du PLU. L'AVAP n'existera plus en tant que telle. Cela renvoie à la capacité de prescription du PLU qui est relativement aléatoire. Le texte de loi en cours de gestation par le ministère prévoit que le PLU, dans les cités historiques, ait un caractère de servitude d'utilité publique. Mais tous les textes réglementaires contredisent ce propos. La loi peut passer, mais rien ne dit que les décrets seront mis en conformité. D'autre part, quand vous regardez le code de l'urbanisme, il y a des contradictions dans les différents articles, législatifs ou réglementaires. On lit « Le PLU peut... », et ailleurs « Le PLU doit... » Celui qui s'y retrouve a de la chance !

### **Max BOISROBERT – ABF, Chef du STAP de Charentes-Maritime**

On n'a pas autant de recours en Charente-Maritime. Ce n'est pas une pratique répandue. Une ZPPAUP ou une AVAP est une servitude indexée au PLU. Curieusement, les servitudes qui touchent aux monuments historiques sont, dans l'esprit du public, négociables. Alors qu'il

ne viendrait à l'idée de personne de négocier une servitude concernant une ligne électrique, un terrain d'aviation, un captage d'eau. Les monuments historiques et l'environnement, c'est toujours négociable, et j'ai du mal à l'admettre. D'autre part, je ne sais pas si on peut interdire réglementairement un matériau, y compris le PVC. Ce serait un corps de règles qu'on aurait beaucoup de mal à gérer. On est débordés dans ce domaine. Il y a l'artisan, plein d'incivilités, qui vient de la région d'à côté, et pose sa fenêtre en

PVC alors qu'on l'aurait interdit dans le règlement. Je suis assez pessimiste.

**Jacky CRUCHON**

Ce n'est pas possible en PLU, mais c'est possible dans une ZPPAUP, et en secteur sauvegardé. C'est une vraie question. Quelle cohérence a-t-on dans la gestion d'un patrimoine non strictement protégé pour lequel on a des besoins de matériaux compatibles, et pas seulement pour des questions culturelles et esthétiques, mais pour des questions de survie de ce patrimoine-là ?

## CONCLUSION

**Michel SIMON** – Adjoint au Maire en charge du développement durable, de l'urbanisme, de l'habitat et du développement urbain, Ville de Cahors

Ces 4<sup>èmes</sup> rencontres nationales de La Rochelle se terminent, et au nom de l'association, je souhaiterais remercier la municipalité de La Rochelle pour son accueil exceptionnel dans l'organisation, dans son accompagnement avec l'Université. C'est quelque chose de nouveau d'avoir des étudiants auprès de nous. Comme disait notre Vice-Président, c'est un signe très positif d'associer la jeunesse au patrimoine. On avait trop l'habitude de le consacrer aux vieux croûtons ! C'est très bien que les jeunes puissent au travers de l'attractivité des villes, du tourisme, s'intéresser au patrimoine de notre territoire. Je voudrais remercier l'ensemble des intervenants pour la qualité des exposés, leurs témoignages, leur expertise. Je voudrais souligner une petite particularité de ces rencontres de La Rochelle : une intervention beaucoup plus importante du monde associatif qui vient structurer les interventions des techniciens, des élus et des spécialistes. Merci aux participants d'être venus aussi nombreux qu'à Cahors en 2011, à Grenoble en 2009 et à Narbonne en 2007. Je tiens à remercier le personnel de l'association autour de notre Directrice Marylise Ortiz, avec le travail toujours performant d'Anaïs Cloux et de Marion Lastiri qui se mobilisent chaque jour de l'année pour animer et promouvoir notre réseau national. Je voudrais remercier la Caisse des Dépôts, notre partenaire institutionnel pour l'organisation de ces rencontres. Ces journées s'inscrivent dans la continuité de

nos travaux menés depuis 2007 avec le colloque de Narbonne. Celles qui se terminent aujourd'hui nous ont permis de mieux appréhender l'importance de l'espace public dans le cadre de la requalification et de la reconquête de nos centres anciens. Acteurs majeurs de la qualité d'habiter, les espaces publics participent de la vie quotidienne de la ville et de ses habitants. Ils constituent également des vecteurs transversaux des différentes thématiques qui animent nos politiques, que ce soit le patrimoine, l'habitat, les déplacements, le commerce en centre-ville, la vie associative et culturelle. Ils font partie intégrante de notre approche pour des villes durables, comme notre association l'initie depuis 2007 avec la Caisse des Dépôts. Ces rencontres « Quartiers anciens et développement durable » s'appuient aussi sur le travail que mène le groupe de travail de notre association que j'ai le plaisir de présider et d'animer, et au sein duquel les différents partenaires interviennent pour donner vie aux centres anciens et à leurs habitants. Ce travail partenarial vient d'aboutir à un guide *Quartiers anciens, quartiers durables*. Ce guide s'adresse en tout premier mais sans exclusivité, aux élus, pour les sensibiliser et les mobiliser à ce vaste défi de reconquête des centres anciens.

Nous avons voulu mettre en exergue des enjeux nationaux tels que la transition énergétique (après la conférence de l'environnement de septembre 2012, c'est quelque chose de majeur), la politique du logement - quand on programme 500 000 logements par an on intègre évidemment la requalification des logements vacants - et je ne voudrais pas oublier la politique

de l'emploi. L'habitat, la restauration, la rénovation énergétique, la réhabilitation concernent beaucoup d'emplois dans le secteur du bâtiment. C'est quelque chose d'essentiel. On dit : « quand le bâtiment va, tout va », faisons en sorte que ce défi soit des nôtres dans la requalification des centres-villes. Ce guide apportera sa contribution à ces grands enjeux nationaux, et je l'espère permettra à de nombreux élus d'inscrire dans leurs futurs et prochains programmes cet immense chantier de reconquête des centres-villes, du moins pour ceux qui ne l'ont pas encore amorcé.

Ce guide, ces rencontres nationales, comme nos journées thématiques concourent à l'ambition d'être acteurs pour un développement harmonieux de nos centres anciens, et à positionner aussi le patrimoine comme un outil culturel et fédérateur : le fameux 4<sup>ème</sup> pilier du développement durable. Je vous remercie à nouveau pour votre participation active à ces 4<sup>èmes</sup> rencontres nationales de La Rochelle et vous souhaite une bonne continuation.



**Mickaël AUGERON – Maître de conférences à l'Université de La Rochelle**

Je suis très satisfait des interventions des uns et des autres et du lien avec les étudiants. Il n'y a pas beaucoup d'espaces de confrontation entre étudiants et professionnels. Il y a eu beaucoup de notions et de sigles évoqués comme AVAP, SCOT, ... qui ne sont pas passés dans les esprits ; c'est autant de documents de travail qui seront réinvestis. C'est l'occasion pour les étudiants d'entrer en contact avec des professionnels, notamment pour des stages ou pour des étudiants qui ont des projets collectifs à réaliser qui doivent drainer des publics. Certains ont déjà quelques petites idées. C'est très positif pour eux et j'espère qu'on aura l'occasion de renouveler ce type d'expérience. Merci à tous.

**Sabrina LACONI – Adjointe au Maire de La Rochelle en charge du tourisme, du commerce et marchés, du secteur sauvegardé et de l'urbanisme du centre-ville**

Michel Simon a évoqué des enjeux nationaux. Moi je vais ajouter des enjeux « sociétaux ». Qu'est-ce que rebâtir, bâtir ou grandir ? C'est organiser la vie.

Aristote avait déjà cette préoccupation et une pensée sur la politique. Il disait que la politique a pour objet non pas la vie, mais le bien vivre ensemble. Ici, nous sommes à La Rochelle. À La Rochelle, Michel Crépeau a marqué cette ville. Lui aussi, très proche de la pensée des Grecs était très attaché à la notion du bonheur. Quand on construit, quand on bâtit, quand on fait quelque chose, il faut essayer de construire le bonheur. C'est un devoir, un devoir citoyen. On ne peut pas construire des villes inhumaines, où on se sent mal à l'aise, où les maladies apparaissent, et où la violence monte parce qu'elles ont été

mal conçues dès le début. Aujourd'hui on voit qu'il y a une tentative de réconciliation : le bâti, le végétal, l'écoute, la sociologie, l'usager, l'habitant. Bien sûr il y a des règlements, des contraintes, car vivre en société est une contrainte. Il suffit que ces règles soient harmonisées. Il faut faire attention, car avec de nouvelles modes, il peut y avoir des pratiques qui génèrent de nouveaux désavantages. On a parlé de la sécurité sanitaire liée à certaines plantations. Il y a peut-être un maillage plus important à faire entre les services municipaux des villes concernés et les services de santé publique, car la nature n'est pas toujours anodine. Il y a beaucoup de maladies, notamment respiratoires. C'est important de travailler un peu plus avec des allergologues, pneumologues. On ne peut pas planter des essences n'importe où. Il faut être vigilant. C'est aussi le rôle du politique, le faire joli, oui, mais le faire joli et intelligent c'est beaucoup mieux. Je suis ravie d'avoir assisté à ces rencontres et de les avoir accueillies à La Rochelle. Ce fut un moment très dense, on a vu des choses qui sont dans l'air du temps, du développement, de la réflexion, de la transversalité et c'est très important. Même si on est encore en crise, on a un bel avenir devant nous.



**Crédits photographiques, couverture :**

Grandes photos : *La Rochelle* © Philippe BODY – Hemis.fr, *Nantes* © Ville de Nantes, *La Rochelle* © Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Petites photos : *Cahors* © Ville de Cahors, *Le Havre* © Ville du Havre, *Nantes* © Ville de Nantes



## Pour la réussite de tous les projets

Groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique, la Caisse des Dépôts et ses filiales se mobilisent pour répondre aux enjeux :

- du financement des entreprises,
- du logement,
- de la transition énergétique et écologique,
- du financement des infrastructures, du tourisme et des transports,
- de la protection des personnes,  
de la gestion des mandats et de la sécurisation des dépôts.

Caisse des dépôts et consignations  
56, rue de Lille  
75356 Paris 07 SP  
01 58 50 00 00

 @CaissedesDepots  
[www.groupecaissedesdepots.fr](http://www.groupecaissedesdepots.fr)

